
JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF
VOL. XVI.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

PREMIÈRE SESSION DU CINQUIÈME PARLEMENT.

VOLUME XVI.



SON HONNEUR
L'HONORABLE THÉODORE ROBITAILLE,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.



QUEBEC:
IMPRIMERIE DU "CANADIEN."
L. J. DEMERS & FRÈRE, PROP.

1882

TOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF.

CANADA,

Province de Québec.



Canada,
Province de Québec. }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIX-HUITIEME jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTE^NDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le DIX-HUITIEME jour du mois d'AOUT, mil huit cent quatre-vingt-un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous

trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en notre cité de *Québec*, MERCREDI le DOUZIEME jour du mois D'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles, fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce TROISIEME jour D'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,
Province de *Québec*, }
[L. S.]

THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DOUZIEME jour du mois d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et à chacun de vous.

Salut :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DOUZIEME jour du mois d'OCTOBRE mil huit cent quatre-vingt-un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était

enjoint d'être présents en Notre cité de *Québec*. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre cité de *Québec*, MARDI, le QUINZIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable THEODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce ONZIEME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un et de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et nos Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province et à tous ceux que les présentes peuvent concerner :—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que dans et par Notre Proclamation datée le ONZIEME jour d'OCTOBRE dernier, il nous a plu convoquer la Législature de Notre Province de *Québec* pour le QUINZIEME jour du mois de NOVEMBRE courant,

ET ATTENDU que de l'avis et du consentement du Conseil Exécutif de Notre dite Province de *Québec*, Nous avons jugé à propos de dissoudre l'Assemblée Législative de Notre dite Province.

A CES CAUSES, par notre présente Proclamation Royale nous dissolvons la dite Assemblée Législative, nous exemptons en conséquence les Conseillers Législatifs et les Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative de l'obligation de s'assembler et d'être présents le QUINZIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement dans Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce SEPTIÈME jour de NOVEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un et de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUEBEC.

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,
Province de *Québec*, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer, aussitôt que faire se pourra, Notre peuple de Notre Province de *Québec* et d'avoir son avis en parlement; A CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer la Législature de Notre dite Province, et Nous déclarons de plus que, de l'avis du Conseil

Exécutif de Notre dite Province de *Québec*, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de Nos Brefs d'Election en due forme pour constituer l'Assemblée Législative de Notre dite Province, lesquels brefs d'élection seront en date du HUITIEME jour de NOVEMBRE courant, et rapportables le DIXIEME jour de DECEMBRE prochain ; les présentations des candidats aux différentes élections, dans tous les districts électoraux de la Province auront lieu et se feront le VINGT-CINQUIEME jour du mois de NOVEMBRE courant, à l'exception cependant de Nos Brefs d'Election pour le District Electoral de Gaspé, et pour le District Electoral de Chicoutimi et Saguenay, lesquels Brefs d'Election seront rapportable le VINGT-SIXIEME jour de DECEMBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce SEPTIEME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-cinquième

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,

Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront—

SALUT :

PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province de *Québec*, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province de *Québec*, convoquons par ces présentes l'Assemblée Législative

de Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre Cité de *Québec*, en Notre dite Province, JEUDI, le VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE, pour là et alors conférer et traiter avec les grands hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce SEPTIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
QUÉBEC.

CANADA,
Province de Québec.



Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatif de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE mil huit cent quatre-vingt-un, auquel temps vous étiez tenus

et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Quebec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Dégislature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-UNIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA,

Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec.
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec* et Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER mil huit cent quatre-vingt-deux, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présent en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province Québec, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province en notre cité de Québec, MARDI, le VINGT-UNIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THEODORE ROBITAÏLLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DOUZIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUEBEC.

CANADA,

Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAÏLLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre

dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-UNIÈME jour du mois de FÉVRIER courant—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve prorogée au VINGT-UNIÈME jour du mois de FÉVRIER courant. NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MERCREDI, le HUITIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de *Québec*, le dit VINGT-UNIÈME jour de FÉVRIER courant, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissent personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, MERCREDI, le HUITIÈME jour du mois de MARS prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront par le conseil commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce ONZIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC.

Mercredi, 8 Mars 1882.

MERCREDI, le HUITIÈME jour du mois de MARS, dans la quarante-cinquième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, à la première session du cinquième parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour,

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

À trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'Honorable Théodore Robitaille, Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable *Orateur* dit : " Gentilhomme Huis-

sier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre d'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la Salle du Conseil Législatif."

Laquelle étant venue,

L'Honorable *Orateur* du Conseil Législatif dit :

Honorable Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

Son Honneur le Lieutenant Gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs, qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec, avant qu'un orateur pour l'assemblée Législative n'ait été choisi suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Honneur expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

L'assemblée Législative s'en est allée et il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de se retirer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 9 Mars 1852.

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i> <i>Beaudry,</i> <i>Boucherville, de</i> <i>Bryson,</i> <i>Couture,</i> <i>Dionne,</i> <i>Dostaler,</i> <i>Ferrier,</i> <i>Gaudet,</i> <i>Gingras,</i> <i>Hearn,</i>	<i>Laviolette,</i> <i>Panet,</i> <i>Proulx,</i> <i>Prudhomme,</i> <i>Rémillard,</i> <i>Ross,</i> <i>Roy,</i> <i>Savage,</i> <i>Starnes,</i> <i>Webb,</i> <i>Wood.</i>
--	---

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'Honorable Théodore Robitaille, Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable *Orateur* dit :

" Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre d'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de

Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la Salle du Conseil Législatif."

Laquelle étant venue, l'honorable *Louis Olivier Taillon* dit :

"Qu'il plaise à Votre Honneur, l'Assemblée législative m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés. Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à l'Assemblée législative dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclame, pour être en état de mieux remplir son devoir envers sa Souveraine et son pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Honneur en tout temps convenable, et, de la part de Votre Honneur, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations."

L'Honorable *Orateur* du Conseil législatif a alors dit :

Monsieur l'*Orateur*,

"J'ai ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée législative à la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et, ne doutant point que ses procédés seront conduits avec sagesse, modération et prudence, il accorde, et, en toute occasion, il reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée législative aura un prompt accès auprès de Son Honneur en toute occasion convenable et qu'il interprêtera toujours de la manière la plus favorable ses procédés, ainsi que vos paroles et vos actions."

Il a plu alors à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux chambres :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

En inaugurant ce cinquième Parlement de notre Législature, j'ai à constater avec le plus profond regret, l'odieux attentat qui a été commis sur la personne de Sa Majesté la Reine, et qui a créé au milieu de nos populations autant de douleur que d'étonnement.

Mon premier devoir est de remercier la Providence, qui a conservé à l'affection de ses sujets, une Souveraine aussi aimée et aussi respectée, et que ses hautes qualités semblaient devoir soustraire aux criminels complots qui se trament si fréquemment de nos jours contre les chefs de nations.

Nous saisissons l'occasion de la réunion de cette Législature pour offrir à notre Souveraine l'expression de notre affection, de notre loyauté et de notre reconnaissance, pour les bienfaits dont elle a comblé ce pays.

La République voisine a été moins heureuse, et je dois exprimer à l'occasion du crime qui a fait disparaître de ce monde un grand citoyen, le

Président des Etats-Unis, des condoléances d'autant plus vives que nos relations avec ce pays ont été plus amicales.

Mon gouvernement s'est occupé activement du projet d'attirer sur son chemin de fer le trafic de l'Intercolonial, et les négociations qu'il a ouvertes avec celui de la Puissance, engageront, j'ai toute raison de le croire, le gouvernement d'Ottawa à faire une demande au Parlement pour l'établissement d'un service de transport des trains, par bateaux à vapeurs, de Québec à Lévis, de nature à nous assurer une communication directe avec l'Intercolonial. Cette perspective a ajouté à notre propriété provinciale, une valeur dont mon gouvernement a cru devoir profiter. En conséquence, il sera soumis à votre considération et à votre approbation, une mesure dans le but de réaliser l'idée qui a dominé dans la politique de la province, depuis l'inauguration de nos entreprises de chemin de fer.

Je suis heureux d'annoncer que la voie ferrée entre Québec et Ottawa, construite à force de sacrifices, comme le premier chaînon de la grande route du Pacifique, va enfin entrer dans la solution que le pays prévoyait et désirait, en utilisant la position géographique de notre province pour y déverser l'immense commerce de l'Ouest, et, nous osons l'espérer, plus tard celui de l'Orient, et faire de nos grands ports de mer, les centres de l'échange du trafic entre Victoria, Winnipeg, Chicago et Halifax.

Vous serez priés de vous occuper incessamment des arrangements qui sont intervenus pour laisser ce chemin de fer, et les ressources qu'il peut développer, à l'initiative de l'industrie privée, si votre approbation leur est accordée.

Ces mesures auront pour effet de dégrever la province d'engagements onéreux,—de lui permettre au moyen d'un revenu fixe, de maintenir l'équilibre dans ses finances, et de nous autoriser à poursuivre la politique d'améliorations et de progrès que le succès a déjà tant de fois couronnée.

J'ose espérer qu'en s'occupant de cette grave matière, la Législature la considérera comme une de ces questions nationales, intéressant toute notre province, et s'élevant au-dessus des considérations ordinaires de la politique.

Je suis heureux d'annoncer que les mesures adoptées par le gouvernement pour l'administration du domaine public, ont produit d'excellents résultats, et les rapports qui vous seront soumis, vous feront connaître l'augmentation considérable des revenus qui en découlent.

Mon gouvernement s'est appliqué à développer les ressources de la province au moyen des capitaux et l'esprit d'entreprise qui nous viennent des pays étrangers ; et cette politique a eu pour effet d'attirer chez nous de grandes combinaisons financières et industrielles, dont les opérations ne pourront manquer de modifier avantageusement l'économie agricole de la province.

Les hommes d'affaires de la Grande-Bretagne et de la France, ont déjà répondu favorablement à ces efforts, et mon gouvernement se propose de continuer cette œuvre, en établissant des relations plus régulières avec ces pays.

C'est dans ce but que mon gouvernement a pris part à l'exposition géographique de Venise, et l'attention que la province a reçue des savants, et des spécialistes de l'Europe entière, a été aussi flatteuse qu'elle sera féconde en bons résultats.

L'industrie des mines, des bois, des phosphates, des sucres, des beurres et fromages, subit en ce moment, une transformation qui a déjà produit des résultats considérables, et mon gouvernement se propose de donner un nouvel élan à ce mouvement, par d'autres mesures d'encouragement, lesquelles tendront à assurer la prospérité générale, et à stimuler la colonisation de nos terres incultes.

Parmi ces encouragements, se trouve d'abord l'institution d'une école des mines, sous la direction de professeurs recommandés, puis celle d'écoles spéciales, pour l'utilisation des produits de la ferme.

L'administration de la justice nécessite des réformes. L'Assemblée Législative a, pendant la dernière session, chargé une commission de révision et de codification des statuts,—de préparer un projet de réorganisation des tribunaux, et de refonte des lois de procédure. Le rapport de la commission sera soumis à votre considération accompagné d'un projet de loi qui vous mettra en mesure de vous prononcer sur le mérite des améliorations qu'il suggère.

L'œuvre de la révision des statuts a été continuée. La compilation des lois en force dans la province est terminée, et vous sera soumise avec le second rapport de la Commission.

Des lois concernant les terres publiques, la protection des colons, la profession des arpenteurs, et d'autres projets de loi en rapport avec le Département des Terres, seront également soumis à votre considération.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Les comptes publics vous seront soumis et des subsides vous seront demandés pour la prochaine année fiscale. Vous serez, je crois, satisfaits des opérations des derniers douze mois, et plus encore du prochain exercice financier, basé sur une politique prévoyante, et sur une exploitation raisonnée de nos ressources.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je remercie la Providence de l'abondante moisson et des bienfaits qu'elle nous a accordés dans le cours de l'année. J'espère qu'elle vous inspirera dans vos travaux, pour qu'une sage législation seconde sa sollicitude.

Alors, l'Assemblée législative s'en est allée et il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de se retirer.

L'honorable M. *Dionne* présente le Bill (A) concernant l'agriculture.

Le dit Bill est lu la première fois, *pro formâ*.

L'honorable *Orateur* fait rapport du discours de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, prononcé du trône.

Il est alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son
 Honneur le Lieutenant Gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le discours de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur soit
 imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente
 session, composent un comité pour prendre en considération les usages et
 coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis
 au dit comité de s'assembler dans cette chambre, quand il le jugera néces-
 saire.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à
 demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 10 Mars 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Hearn,</i>	

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *Ferrier*, de la société d'histoire naturelle de Montréal ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de la "Liverpool and London and Globe
 Insurance Company,"

De "The Protestant Home for Friendless Women" de Montréal ;

Par l'honorable M. *Webb*, de G. F. Bowen et autres,

De C. E. Bowen et autres,

De la compagnie d'assurance mutuelle des comtés de Stanstead et Sherbrooke,

De la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des comtés de Richmond, Drummond et Yamaska ;

Par l'honorable M. *Couture*, de l'Institut Canadien Français de Lévis ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, des sœurs de la charité de la ville de St-Jean, (deux pétitions) ;

Par l'honorable M. *Ross*, des sœurs de la Providence de Ste-Anne d'Yamachiche ;

Par l'honorable M. *Dostaler*, de la corporation de la ville de Sorel ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, du Rév. F. X. Jeannotte et autres.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du Trône à l'ouverture de la session,

Le discours étant lu par le greffier.

L'honorable M. *Beaudry*, secondé par l'honorable M. *Hearn*, propose :

1. Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la première session du cinquième parlement de la province de Québec, et de plus pour assurer à Son Honneur :

2. Que nous avons à constater avec Son Honneur, à l'inauguration de ce cinquième parlement de notre Législature, avec le plus profond regret, l'odieux attentat qui a été commis sur la personne de Sa Majesté la Reine, et qui a créé au milieu de nos populations autant de douleur que d'étonnement.

3. Qu'il est de notre premier devoir de remercier avec Son Honneur, la Providence, qui a conservé à l'affection de ses sujets, une Souveraine aussi aimée et aussi respectée, et que ses hautes qualités semblaient devoir soustraire aux criminels complots qui se trament si fréquemment de nos jours contre les chefs de nation.

4. Que nous saisissons, avec Son Honneur, l'occasion de la réunion de cette Législature, pour offrir à notre Souveraine l'expression de notre affection, de notre loyauté et de notre reconnaissance pour les bienfaits dont elle a comblé ce pays.

5. Que nous constatons, avec Son Honneur, que la République voisine a été moins heureuse, et nous nous faisons un devoir d'exprimer, à l'occasion du crime qui a fait disparaître de ce monde un grand citoyen, le Président des Etats-Unis, des condoléances d'autant plus vives que nos relations avec ce pays ont été plus amicales.

6. Que nous apprenons avec plaisir que le gouvernement s'est occupé activement du projet d'attirer sur son chemin de fer, le trafic de l'Intercolonial ; et que nous avons avec Son Honneur, toute raison de croire que les négociations qu'il a ouvertes avec celui de la Puissance, engageront le gou-

vernement d'Ottawa à faire une demande au Parlement pour l'établissement d'un service de transport des trains, par bateaux à vapeur de Québec à Lévis, de nature à nous assurer une communication directe avec l'Intercolonial. Que nous admettons que cette perspective a ajouté de la valeur à notre propriété provinciale, et que nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement a cru devoir en profiter. Que la mesure qui sera soumise à notre considération et à notre approbation dans le but de réaliser l'idée qui a dominé dans la politique de la Province depuis l'inauguration de nos entreprises de chemin de fer recevra toute notre attention.

7. Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Honneur, que la voie ferrée entre Québec et Ottawa, construite à force de sacrifices, comme le premier chaînon de la grande route du Pacifique, va enfin entrer dans la solution que le pays prévoyait et désirait, en utilisant la position géographique de notre province pour y déverser l'immense commerce de l'Ouest, et, osons l'espérer avec Son Honneur, plus tard celui de l'Orient, et faire de nos grands ports de mer, les centres de l'échange du trafic entre Victoria, Winnipeg, Chicago et Halifax.

8. Que, selon le désir de Son Honneur, nous nous occuperons incessamment des arrangements qui sont intervenus pour laisser ce chemin de fer, et les ressources qu'il peut développer, à l'initiative de l'industrie privée, et qui seront soumis à notre approbation.

9. Que nous admettons avec Son Honneur, que ces mesures auront pour effet de dégrever la province d'engagements onéreux,—de lui permettre au moyen d'un revenu fixe, de maintenir l'équilibre dans ses finances, et de nous autoriser à poursuivre la politique d'améliorations et de progrès que le succès a déjà tant de fois couronnée.

10. Que nous osons espérer avec Son Honneur, qu'en s'occupant de cette grave matière, la Législature la considérera comme une de ces questions nationales, intéressant toute notre province, et s'élevant au-dessus des considérations ordinaires de la politique.

11. Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Honneur, que les mesures adoptées par le gouvernement pour l'administration du domaine public, ont produit d'excellents résultats, et que les rapports qui nous seront soumis nous feront connaître l'augmentation considérable des revenus qui en découlent.

12. Que c'est avec un grand plaisir que nous apprenons de Son Honneur, que le gouvernement s'est appliqué à développer les ressources de la province au moyen des capitaux et l'esprit d'entreprise qui nous viennent des pays étrangers; et nous reconnaissons que cette politique a eu pour effet d'attirer chez nous de grandes combinaisons financières et industrielles, dont les opérations ne pourront manquer de modifier avantageusement l'économie agricole de la province.

13. Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Honneur, que les hommes d'affaires de la Grande-Bretagne et de la France, ont déjà répondu favorablement à ces efforts, et que le gouvernement se propose de continuer cette œuvre, en établissant des relations plus régulières avec ces pays.

14. Que nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement a pris part, dans ce but, à l'exposition géographique de Venise, et que l'attention que la province a reçue des savants, et des spécialistes de l'Europe entière, a été aussi flatteuse qu'elle sera féconde en bons résultats.

15. Que nous sommes heureux de voir avec Son Honneur, que l'industrie des mines, des bois, des phosphates, des sucres, des beurres et fromages, subit en ce moment une transformation qui a déjà produit des résultats considérables, et que le gouvernement se propose de donner un nouvel élan à ce mouvement, par d'autres mesures d'encouragement, qui tendront à assurer la prospérité générale, et à stimuler la colonisation de nos terres incultes.

16. Que nous sommes heureux de voir que parmi ces encouragements, se trouvent d'abord l'institution d'une école des mines, sous la direction de professeurs recommandés, puis celle d'écoles spéciales, pour l'utilisation des produits de la ferme.

17. Que nous admettons avec Son Honneur, que l'administration de la justice nécessite des réformes. Que nous donnerons notre considération, au rapport de la commission de révision et de codification des statuts qui a reçu mission de l'Assemblée Législative, durant la dernière session, de préparer un projet de réorganisation des tribunaux et de refonte des lois de procédure, ainsi qu'au projet de loi qui devra nous mettre en mesure de nous prononcer sur le mérite des améliorations que suggère ce rapport.

18. Que nous apprenons avec satisfaction de Son Honneur, que l'œuvre de la révision des statuts a été continuée; que la compilation des lois en force dans la province est terminée, et nous sera soumise avec le second rapport de la Commission.

19. Que nous prendrons sérieusement en considération les lois concernant les terres publiques, la protection des colons, la profession des arpenteurs, et les autres projets de loi en rapport avec le Département des Terres, qui seront soumis à notre considération.

20. Que nous remercions avec Son Honneur, la Providence de l'abondante moisson et des bienfaits qu'elle nous a accordés dans le cours de l'année, et nous espérons qu'elle nous inspirera dans nos travaux pour qu'une sage législation seconde sa sollicitude.

Le premier paragraphe étant lu de nouveau,

L'honorable M. *Beaudry*, secondé par l'honorable M. *Hearn*, propose,
Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e paragraphes étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question de concours étant mise sur l'adoption des dites résolutions comme un tout,

Elle est résolue dans l'affirmative sur division.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que les honorables Messieurs *Beaudry*, *Hearn* et le moteur soient nommés pour former un comité chargé de préparer une adresse basée sur les dites résolutions.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'honorable M. *Dionne*, du dit comité, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

A Son Honneur l'honorable Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur.

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur du gracieux discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous avons à constater avec Votre Honneur, à l'inauguration de ce cinquième Parlement de notre Législature, avec le plus profond regret, l'odieux attentat qui a été commis sur la personne de Sa Majesté la Reine, et qui a créé au milieu de nos populations autant de douleur que d'étonnement.

Il est de notre premier devoir de remercier avec Votre Honneur, la Providence, qui a conservé à l'affection de ses sujets, une Souveraine aussi aimée et aussi respectée, et que ses hautes qualités semblaient devoir soustraire aux criminels complots qui se trament si fréquemment de nos jours contre les chefs de nations.

Nous saisissons avec Votre Honneur, l'occasion de la réunion de cette Législature, pour offrir à notre Souveraine, l'expression de notre affection, de notre loyauté et de notre reconnaissance, pour les bienfaits dont elle a comblé ce pays.

Nous constatons avec Votre Honneur, que la République voisine a été moins heureuse, et nous nous faisons un devoir d'exprimer, à l'occasion du crime qui a fait disparaître de ce monde un grand citoyen, le Président des Etats-Unis, des condoléances d'autant plus vives que nos relations avec ce pays ont été plus amicales.

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement s'est occupé activement du projet d'attirer sur son chemin de fer, le trafic de l'Intercolonial ; et nous avons avec Votre Honneur, toute raison de croire que les négociations qu'il a ouvertes avec celui de la Puissance, engageront le gouvernement d'Ottawa à faire une demande au Parlement pour l'établissement d'un service de transport des trains, par bateaux à vapeur de Québec à Lévis, de nature à nous assurer une communication directe avec l'Intercolonial. Nous admettons que cette perspective a ajouté de la valeur à notre propriété provinciale, et nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement a cru devoir en profiter. La mesure qui sera soumise à notre considération et à notre approbation dans le but de réaliser l'idée qui a dominé dans la politique de la province, depuis l'inauguration de nos entreprises de chemin de fer, recevra toute notre attention.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Honneur, que la voie ferrée entre Québec et Ottawa, construite à force de sacrifices, comme le premier chaînon de la grande route du Pacifique, va enfin entrer dans la

solution que le pays prévoyait et désirait, en utilisant la position géographique de notre province pour y déverser l'immense commerce de l'ouest, et osons l'espérer avec Votre Honneur, plus tard celui de l'Orient, et faire de nos grands ports de mer, les centres de l'échange du trafic entre Victoria, Winnipeg, Chicago et Halifax.

Selon le désir de Votre Honneur, nous nous occuperons incessamment des arrangements qui sont intervenus pour laisser ce chemin de fer, et les ressources qu'il peut développer, à l'initiative de l'industrie privée, et qui seront soumis à notre approbation.

Nous admettons avec Votre Honneur, que ces mesures auront pour effet de dégrever la province d'engagements onéreux,—de lui permettre au moyen d'un revenu fixe, de maintenir l'équilibre dans ses finances, et de nous autoriser à poursuivre la politique d'améliorations et de progrès que le succès a déjà tant de fois couronnée.

Nous osons espérer avec Votre Honneur, qu'en s'occupant de cette grave matière, la Législature la considérera comme une de ces questions nationales, intéressant toute notre province, et s'élevant au-dessus des considérations ordinaires de la politique.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Honneur, que les mesures adoptées par le gouvernement pour l'administration du domaine public, ont produit d'excellents résultats, et que les rapports qui nous seront soumis nous feront connaître l'augmentation considérable des revenus qui en découlent.

C'est avec un grand plaisir que nous apprenons de Votre Honneur, que le gouvernement s'est appliqué à développer les ressources de la province au moyen des capitaux et l'esprit d'entreprise, qui nous viennent des pays étrangers ; et nous reconnaissons que cette politique a eu pour effet d'attirer chez nous de grandes combinaisons financières et industrielles, dont les opérations ne pourront manquer de modifier avantageusement l'économie agricole de la province.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Honneur, que les hommes d'affaires de la Grande-Bretagne et de la France, ont déjà répondu favorablement à ces efforts, et que le gouvernement se propose de continuer cette œuvre, en établissant des relations plus régulières avec ces pays.

Nous sommes fiers d'apprendre que le gouvernement a pris part dans ce but à l'exposition géographique de Venise, et que l'attention que la province a reçue des savants, et des spécialistes de l'Europe entière, a été aussi flatteuse qu'elle sera féconde en bons résultats.

Nous sommes heureux de voir avec Votre Honneur, que l'industrie des mines, des bois, des phosphates, des sucres, des beurres et fromages, subit en ce moment, une transformation qui a déjà produit des résultats considérables, et que le gouvernement se propose de donner un nouvel élan à ce mouvement, par d'autres mesures d'encouragement, qui tendront à assurer la prospérité générale, et à stimuler la colonisation de nos terres incultes.

Nous sommes heureux de voir que parmi ces encouragements, se trouvent d'abord l'institution d'une école des mines, sous la direction de professeurs recommandés, puis celle d'écoles spéciales, pour l'utilisation des produits de la ferme.

Nous admettons avec Votre Honneur, que l'administration de la justice nécessite des réformes. Nous donnerons notre considération au rapport de la

commission de révision et de codification des statuts qui a reçu mission de l'Assemblée Législative, durant la dernière session, de préparer un projet de réorganisation des tribunaux et de refonte des lois de procédure, ainsi qu'au projet de loi qui devra nous mettre en mesure de nous prononcer sur le mérite des améliorations que suggère ce rapport.

Nous apprenons avec satisfaction de Votre Honneur, que l'œuvre de la révision des statuts a été continuée ; que la compilation des lois en force dans la province est terminée, et nous sera soumise avec le second rapport de la Commission.

Nous prendrons sérieusement en considération les lois concernant les terres publiques, la protection des colons, la profession des arpenteurs, et les autres projets de loi en rapport avec le Département des Terres, qui seront soumis à notre considération.

Nous remercions avec Votre Honneur, la Providence de l'abondante moisson et des bienfaits qu'elle nous a accordés dans le cours de l'année, et nous espérons qu'elle nous inspirera dans nos travaux pour qu'une sage législation seconde sa sollicitude.

Laquelle adresse est lue par le greffier et adoptée.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'honorable *Orateur* de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette chambre.

L'honorable M. *Dionne*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine, dans les termes suivants :

A Sa Très Excellente Majesté la Reine,
Très-Gracieuse Souveraine.

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en Parlement, désirons très vivement renouveler en notre propre nom l'expression de notre loyauté et de notre dévouement inébranlable envers la personne et le gouvernement de Votre Majesté.

Nous avons été profondément émus de la nouvelle qu'un attentat avait été commis sur la vie très-honorée et très précieuse de Votre Majesté.

Nous saisissons la première occasion d'ajouter nos félicitations à celles qui ont déjà été adressées à Votre Majesté par nos co-sujets de toutes les parties de son empire, sur ce quelle a échappé si providentiellement à ce grand danger.

Nous sommes profondément reconnaissants à l'auteur de tous biens d'avoir détourné du peuple de Votre Majesté un affreux malheur et nous lui rendons grâce d'avoir permis que la vie de Votre Majesté puisse en core être comptée au nombre des biens les plus précieux de ses dévoués sujets.

Nous faisons des vœux pour que les bienfaits du règne de Votre Majesté continuent pendant longtemps.”

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que cette adresse soit grossoyée et signée par le Président, de le part de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à la Chambre d'Assemblée par le Greffier de cette chambre, pour l'informer que le Conseil Législatif a adopté la dite adresse et lui demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que quand cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à mardi prochain, à 3 heures P. M.

Mardi, 14 Mars 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'Honorable *Alexandre Lacoste* se présente à la barre de la chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'Honorable *Orateur*, celui-ci dit :

“ Faites entrer l'Honorable Conseiller.”

Alors le dit Honorable *Alexandre Lacoste*, accompagné des Honorables Messieurs *Dionne* et *Archambeault*, s'avance près de la table, et l'Honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA,
Province de Québec,
(L. S.)

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Alexandre Lacoste*, écuyer, avocat, et Conseil de la Reine, de la cité de Montréal,

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'État et la Défense de Notre Province de Québec, Nous avons jugé à propos de

vous appeler au Conseil Législatif de Notre Province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de *Mille-Isles*, dans Notre dite Province de *Québec*, en remplacement de l'Honorable *Jean-Baptiste Lefebvre de Villeneuve*, démissionnaire, et Nous enjoignons que vous, le dit *Alexandre Lacoste*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu: et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: Témoin, Notre fidèle et bien aimé l'Honorable *Théodore Robitaille*, Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, ce QUATRIEME jour de MARS, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUEBEC.

Après quoi, le dit Honorable *Alexandre Lacoste*, prête devant le greffier de cette Honorable Chambre en sa qualité de Commissaire *per dedimus potestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification, puis s'avançant vers l'Honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, des religieuses du Bon Pasteur, de Montréal,

Des Sœurs de la Providence de St-Vincent de Paul,

De l'asile du Bon Pasteur, de Montréal,

Du Dispensaire de Montréal ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*,

De l'hon. L. U. Massue et autres,

Du rév. J. S. Théberge et autres,

Des Sœurs de la Charité de la ville de Longueuil ;

Par l'honorable M. *Ross*, de Alex. Baptist et autres ;

Par l'honorable M. *Webb*, du conseil municipal du canton de Magog ;

Par l'honorable M. *Couture*, du rév. J. O. Soucy et autres,

Des Sœurs de la Charité de Lévis ;

Par l'honorable M. *Dionne*, de l'hon. surintendant de l'instruction publique de la province (deux pétitions),

De P. E. Granbois et autres,

De l'hospice de St-Ferdinand d'Halifax,

Des Sœurs de la Providence de St-Vincent de Paul,

Des Sœurs de la Providence de Laprairie,

Des Sœurs de la Providence de Montréal ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, de la compagnie du chemin de fer de jonction de St-André ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de certains colons des cantons de Buckland et Mailloux ;

Par l'honorable M. *Gaudet*, du rév. L. L. Lambert et autres ;

Par l'honorable M. *Proulx*, des Sœurs de l'hôpital général de St-François du Lac ;

Par l'honorable M. *Dostaler*, de certains habitants de Ste-Emmélie de l'Energie (deux pétitions),

De l'hospice de Ste-Elizabeth.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Flynn*.

Il est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Lundi, 13 mars 1882.

Ordonné, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette chambre pour la formation d'un comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions, et informant Leurs Honneurs que les honorables MM. *Chapleau*, *Flynn*, *Marchand* et MM. *Desaulniers*, *Faucher de St-Maurice*, *Mercier*, *Brousseau* et *Dumoulin*, agiront comme membres du dit comité conjoint.

(Attesté),

L. DELORMÉ,

G. A. L.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Flynn*.

Il est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Lundi, 13 mars 1882.

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil Législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres, pour aider M. l'*Orateur* dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, et pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, informant Leurs Honneurs que :

Les honorables MM. *Chapleau, Flynn, Irvine, Joly, Lynch* et *Marchand*, et MM. *Shehyn, Desaulniers, Faucher de St. Maurice, Desjardins* et *Blanchet*, agiront comme membres du dit comité conjoint.

(Attesté),

L. DELORME,

G. A. L.

Le messenger est rappelé et informé que le Conseil législatif transmettra une réponse par l'un de ses propres messagers.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative.

Il est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Vendredi, 10 mars 1882.

Résolu, Que cette chambre concoure dans l'adresse du conseil législatif, félicitant Sa Très-Gracieuse Majesté d'avoir échappé providentiellement et sans blessure à la tentative faite, le 2 mars courant, contre sa vie, en remplissant le blanc avec les mots : " et l'Assemblée législative."

Résolu, Qu'un message soit envoyé au conseil législatif l'informant que l'Assemblée législative a donné unanimement son concours à l'adresse adoptée par le conseil législatif, félicitant Sa Majesté d'avoir échappé à l'attentat qui a été commis sur sa personne.

Attesté

L. DELORME,

Greffier de l'Assemblée Législative.

L'honorable *Orateur* fait rapport à la chambre qu'il s'est rendu auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, avec l'adresse de cette chambre en réponse au discours de Son Honneur, prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la gracieuse réponse suivante :

THÉODORE ROBITAILLE.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif.

J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction la loyale adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône, et je n'ai aucun doute que vous ne donniez l'attention la plus sérieuse aux mesures qui seront soumises à votre examen.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 13 mars 1882.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que la réponse de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par cette chambre soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Jeu-di, 10 mars 1882.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant le Conseil législatif que l'Assemblée législative a adopté l'adresse suivante à laquelle elle demande son concours.

Attesté

L. DELORME,
Greffier A. L.

A Son Honneur l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Qu'il plaise à votre Honneur,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, l'Assemblée Législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, prions Votre Honneur de nous permettre d'approcher pour lui présenter notre requête respectueuse demandant qu'il plaise à Votre Honneur de transmettre à Son Excellence le très honorable Sir John Douglas Sutherland Campbell, (communément appelé le Marquis de Lorne) chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand croix de l'ordre très distingué de St-Michel et St-Georges, gouverneur général du Canada et vice-amiral du Canada, etc., notre adresse conjointe à Sa Très Gracieuse Majesté, la félicitant d'avoir échappé providentiellement et sans aucune blessure à l'attentat commis le deux mars courant, contre la vie de Sa Majesté, avec toute la promptitude possible soit par dépêche du câble ou de toute autre manière que Son Excellence le gouverneur général jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône."

L'honorable M. *Dionne* propose

Que le Conseil Législatif concoure dans la dite adresse en remplissant le blanc par les mots : " Le Conseil Législatif et."

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative informant cette Chambre que le Conseil législatif concourt dans l'adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en date du dix mars 1882, en remplissant le blanc par les mots : " Le Conseil législatif et."

L'honorable *Orateur* présente à la chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine.

Le dit message est lu comme suit :

THEODORE ROBITAILLE.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil Législatif le rapport de l'imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquelles ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et aussi le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

Hôtel du gouvernement.

Québec, 13 mars 1882.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre le rapport du conservateur de la bibliothèque de la législature; il est comme suit :

A l'Honorable Conseil Législatif de la Province de Québec,

Le conservateur de la bibliothèque de la législature de Québec a l'honneur de présenter le rapport suivant :

Depuis le commencement de la dernière session, c'est-à-dire depuis environ dix mois, la bibliothèque de la Législature s'est augmentée de 1032 ouvrages de toutes sortes, ce qui porte le nombre total de ses livres et brochures à 28,777. Ce n'est pas une augmentation bien considérable, mais il m'a fallu chercher à combler un déficit de quelques centaines de dollars, que les achats et les autres dépenses nécessaires des années précédentes avaient causé.

Une allocation annuelle de \$3,000 ne saurait suffire aux besoins d'une bibliothèque provinciale, et je ne doute pas que cette allocation ne soit portée à un chiffre plus considérable quand la situation financière le permettra.

La bibliothèque du Parlement est devenue en quelque sorte une bibliothèque publique, je ne m'en plains nullement ; au contraire. Il m'est agréable de voir se développer le goût de la lecture et des études.

Près de mille personnes, je crois, sont admises à prendre des livres.

Les volumes sont rendus fidèlement d'ordinaire et en bon état.

L'on a bien quelquefois à regretter la disparition de quelque ouvrage, important même ; mais c'est un mal inévitable.

Il faut nécessairement se fier un peu à l'honnêteté des gens.

Parmi les ouvrages reçus dans les dix mois derniers, 400 environ sont reliés : le reste se compose de brochures de toutes espèces, les unes n'ayant que deux ou trois pages, les autres une centaine.

Les rapports officiels de la Province ne figurent pas dans ce chiffre.

Quelques volumes nous ont été envoyés en don ; un grand nombre ont été reçus en échange. Parmi ces derniers se trouvent 163 publications officielles du Brésil. De plus, le Brésil nous a aussi donné 48 plans et cartes géographiques. En retour nous lui avons envoyé une superbe collection des documents de la Législature et des ouvrages littéraires canadiens dont nous pouvions disposer.

La liste des dons faits à votre bibliothèque se trouve annexée au présent rapport. (1)

Le tout respectueusement soumis,

L. PAMPHILE LEMAY,
C. de la B.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Couture, Dionne, Gaudet, Lacoste, Ross, Roy, Starnes, Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Bryson, Dostaler, Ferrier, Gaudet, Hearn, Laviolette, Proulx, Prudhomme, Rémillard, Ross, Starnes, Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *de Boucherville, Beaudry, Couture, Dionne, Ferrier, Laviolette, Prudhomme, Roy* et *Webb*.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la pro-

(1) Voir cette liste à l'Appendice des journaux de l'Assemblée Législative.

vince de Québec, et que le dit comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Dostaler, Gingras, Lacoste, Proulx, Rémillard, Ross et Savage.*

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Lacoste, Ross, Rémillard et Webb.*

L'honorable Orateur met devant la chambre les rapports municipaux pour 1881.

L'honorable M. *de LaBruère* présente un bill (B) intitulé : "Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict., ch. 30, intitulé : "Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette province."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *de LaBruère* présente un Bill (C) intitulé : "Acte pour ajouter des dispositions nouvelles à l'acte de cette province, 32 Vict., chap. 15, intitulé : "Acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 15 Mars 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ross*, de G. A. Drummond et autres ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, de la municipalité de L'Assomption,
De Ulric Deschamps et autres ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de certains habitants de la cité de Montréal,
De la " compagnie de macadam " de St-Hyacinthe,
De la cité de Montréal ;

Par l'honorable M. *Webb*, de la " Pioneer Beet root Sugar Company ;

Par l'honorable M. *Dionne*, de certains habitants de N.-D. des Sept Dou-
leurs,

De certains habitants de l'Ile-Verte,

De certains habitants de St-François-Xavier,

De certains habitants de St-Arsène,

De certains habitants de Trois-Pistoles ;

Par l'honorable M. *Wood*, de la " Compagnie du Pont de St-François ;

Par l'honorable M. *Bryson*, du village de la Côte St-Antoine ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de la "Women's Christian Association of Quebec ;"

Par l'honorable M. *Couture*, du rév. M. Fafard et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, du rév. E. Picard.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du bureau et des membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, demandant de l'aide ;

De la compagnie d'assurance appelée "The Liverpool, London and Globe Insurance Company," demandant certains pouvoirs ;

De "The Protestant Home for friendless women," demandant de l'aide ;

De G. F. Bowen et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Sherbrooke Mining and Smelting Company."

De E. C. Bowen et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Canada Lime and Phosphate Company" ;

De la Compagnie d'Assurance appelée "The Mutual Fire Insurance Company of the counties of Stanstead and Sherbrooke," demandant la continuation de sa charte et un changement de nom ;

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle des comtés de Richmond, Drummond et Yamaska, demandant la ratification de sa charte et autres pouvoirs ;

De l'Institut Canadien Français de Lévis, demandant un octroi ;

Des Sœurs de la Charité de la ville de St-Jean, demandant de l'aide ;

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de St-Jean, demandant un octroi pour leur salle d'Asile ;

Des Sœurs de la Providence de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, demandant de l'aide ;

De la corporation de la ville de Sorel, demandant des amendements à sa charte ;

Du Révérend Frs. X. Jeannotte et autres, de la paroisse de Monnoir, demandant l'incorporation de "l'Orphelinat de Marie-Ville."

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le nom de l'honorable M. *Lavolette* soit porté sur la liste du comité des contingents.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil Législatif, et de faire rapport de temps en temps à cette chambre, et que ce comité soit composé des honorables M. *de Boucherville*, *Bryson*, *Dionne*, *Dostaler*, *Rémillard*, *Starnes*, *Webb* et du moteur.

L'honorable *Orateur*, présente à la Chambre le compte détaillé soumis par le greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le compte détaillé soumis par le greffier de cette Chambre
 soit référé au comité des contingents.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette
 chambre durant la présente session et composé des Honorables Messieurs de
Boucherville, Beaudry, Couture, Dionne, Ferrier, Laviolette, Prudhomme, Roy et
Webb, soit un comité pour agir au nom de cette chambre comme membre du
 comité conjoint des deux chambres sur les impressions tel que demandé par
 l'Assemblée Législative dans son message et que cette résolution soit com-
 muniquée à l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que la résolution passée par ce conseil nommant un comité
 spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Lacoste,*
Ross, Rémillard, et Webb, pour assister l'Orateur dans l'administration de la
 bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et
 pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint
 des deux chambres de la bibliothèque, soit communiquée à l'Assemblée
 Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 16 Mars 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i> <i>Beaudry,</i> <i>Boucherville, de</i> <i>Bryson,</i> <i>Couture,</i> <i>Dionne,</i> <i>Dostaler,</i> <i>Gaudet,</i> <i>Gingras,</i> <i>Hearn,</i>	<i>Laviolette,</i> <i>Proulx,</i> <i>Prudhomme,</i> <i>Rémillard,</i> <i>Ross,</i> <i>Savage,</i> <i>Starnès,</i> <i>Webb,</i> <i>Wood.</i>
---	---

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de l'orphelinat catholique romain de
 Montréal.

Par l'honorable M. *Rémillard*, de certains habitants de St-Michel de Bellechasse ;

Par l'honorable M. *Prudhomme*, du conseil de ville de Lachine ;

Par l'honorable M. *Webb*, de J. C. Bédard ;

Par l'honorable M. *Gingras*, de la corporation de St-Sauveur,

Du rév. T. G. Rouleau ;

Par l'honorable M. *Couture*, de l'hospice de Ste-Elizabeth de Farnham,

Par l'honorable M. *Dostaler*, du couvent de la Providence de Lanoraie.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames Religieuses du Bon Pasteur, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Providence, de Montréal, demandant une allocation ;

Des Sœurs de l'Asile du Bon Pasteur de Montréal, demandant un octroi ;

Du Dispensaire de Montréal, demandant qu'on lui continue l'octroi qui lui a été accordé ;

Du Révérend M. Théberge et autres, de Varennes, s'opposant au détachement de certaines îles du comté de Verchères ;

Du Révérend M. Théberge et autres de Varennes, demandant l'incorporation du Collège de Varennes ;

Des Sœurs de la Charité de la ville de Longueuil, demandant un octroi pour leur salle d'asile ;

De Rolph Merry et autres, de Magog, demandant pour la compagnie manufacturière de Magog, l'exemption de certaines taxes ;

Du révérend L. O. Gellay et autres, de St-Ephrem, comté de Beauce, demandant une allocation pour la construction de deux ponts ;

Des Sœurs de la Charité de Notre-Dame de Lévis, demandant un octroi ;

Du surintendant de l'instruction publique, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

Du surintendant de l'instruction publique, demandant de l'aide pour le séminaire de Ste-Thérèse ;

De Paul Etienne Grandbois et autres, de Fraserville, demandant l'incorporation de la compagnie agricole et manufacturière de Témiscouata ;

De l'Hospice St-Julien de St-Ferdinand d'Halifax, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Providence de Laprairie, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, à Montréal, demandant de l'aide ;

De la compagnie de chemin de jonction de St-André, pour amendement à son acte d'incorporation ;

De Eusèbe Couture et autres, des townships de Buckland et Mailloux, demandant de l'aide pour des chemins ;

Du révérend L. L. Lambert et autres, de Ste-Anastasia, demandant l'érection d'une nouvelle municipalité ;

Des Sœurs de l'Hôpital Général de St-François du Lac, demandant de l'aide ;

Des habitants de Ste-Emmélie de l'Energie, demandant de l'aide ;

De l'Hospice de la paroisse de Ste-Elizabeth, demandant de l'aide ;

De certains habitants de Ste-Emmélie de l'Energie, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

De Alex. Baptist et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The St-Maurice Driving and Rafting Company."

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills Privés présenté son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

ce 16 mars 1882.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit, comme son premier rapport.

Votre comité a choisi l'honorable M. *Archambeault* comme son président et a réduit son quorum à sept membres.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49e règle :

Du bureau et des membres de la Société d'Histoire naturelle de Montréal ;

Des Sœurs de la Providence de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche ;

Des Sœurs de Charité de la ville de St-Jean ;

De l'Institut Canadien de Lévis ;

De The Protestant Home for women, demandant de l'aide.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donné dans chaque cas :

De la compagnie d'assurance appelée The Liverpool and London and Globe Insurance Company, demandant certains pouvoirs ;

De la compagnie d'assurance mutuelle des comtés de Richmond, Drummond et Richelieu, demandant la ratification de sa charte et d'autres pouvoirs ;

De la compagnie d'assurance appelée " The Mutual Montreal fire Insurance Company, of the counties of Stanstead and Sherbroke," demandant la continuation de sa charte et un changement de nom ;

De E. C. Bowen et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Canada Lime and Phosphate Company " ;

De G. F. Bowen et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Sherbrooke Mining and Smelting Company " ;

De la corporation de la ville de Sorel, demandant des amendements à sa charte ;

Du Révd. Frs. X. Jeannotte et autres, demandant l'incorporation de l'orphelinat de Marieville.

Le tout respectueusement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

L'honorable M. *Beaudry*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Comité des Contingents,

16 mars 1882.

Le comité des contingents auquel a été référé l'examen des comptes de la Chambre pour cette session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Beaudry*, a été nommé président de ce comité.

Votre comité recommande que le quorum du comité soit réduit à cinq de ses membres.

Le greffier de cette Chambre a soumis ses comptes ; un sous-comité composé des honorables MM. *Starnes*, *Wood* et *Laviolette* a été nommé pour les examiner et faire rapport.

Le greffier de cette Chambre est autorisé à payer à M. Desjardins trente copies du journal "Les Débats", de l'année dernière, pour être distribuées aux membres de cette Chambre.

Le greffier est autorisé à prendre à l'avenir trente copies du journal "Les Débats," de M. Desjardins, et à les payer sur livraison.

Votre comité recommande que M. Jodoin soit nommé greffier du comité des Bills privés en remplacement de M. Faucher de St. Maurice ; que M. N. Beaudry soit nommé à la place de M. Jodoin comme greffier des comités, bureaux, etc., du conseil, avec le même salaire que M. Jodoin, et que M. Frenette soit nommé sergent d'armes avec un bonus de cent piastres.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine
séance.

L'honorable M. *Beaudry* présente un Bill (D) intitulé: "Acte pour auto-
riser la compagnie d'assurance appelée "The Liverpool and London and
Globe Insurance Company", à faire des contrats, à poursuivre et à être pour-
sue, dans la province de Québec, en son nom propre et pour d'autres
fins."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que quand cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
mardi prochain, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à
mardi prochain, à 3 heures P. M.

Mardi, 21 Mars 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

Lacoste,
Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
table :

Par l'honorable M. *Proulx*, du rév. M. Trahan et autres ;

Par l'honorable M. *Prudhomme*, de J. B. Guévremont et autres,

De James Sheppard et autres ;

Par l'honorable M. *Savage*, de R. H. Montgomery et autres ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, des colons du canton d'Armagh ;

-
- Par l'honorable M. *Bryson*, de l'asile des orphelins de Québec,
 Du Finlay Asylum ;
- Par l'honorable M. *Archambeault*, du rév. N. Levesque et autres,
 De Narcisse Lépine et autres,
 De François Bourque et autres,
 De Jos. Piché et autres,
 De F. X. O'Brien et autres,
 De Fabien Dufort et autres,
 De H. Hurteau et autres,
 De Godfroy Pelletier et autres ;
- Par l'honorable M. *Dostaler*, de la compagnie de l'aqueduc de Louiseville ;
- Par l'honorable M. *Lacoste*, du rév. M. Nantel et autres,
 De G. F. Burnett et autres,
 Des sœurs de la Miséricorde de Montréal ;
- Par l'honorable M. *Starnes*, de la compagnie d'abattoirs de Montréal,
 De la " Montreal City Passenger Railway Company, "
 De la Faculté de médecine de l'University de Bishop's College ;
- Par l'honorable M. *Hearn*, de la société historique et littéraire de Québec ;
- Par l'honorable M. *Webb*, du Lord Evêque de Québec ;
- Par l'honorable M. *Beaudry*, de la compagnie canadienne d'éclairage électrique,
 De l'institution des sourdes-muettes de Montréal,
 Du rév. J. J. Desautels et autres,
 De John Fraser.
- Les pétitions suivantes sont lues et reçues :
- De George A. Drummond *et al.*, demandant un acte d'incorporation ;
 De la corporation municipale de l'Assomption, demandant certains travaux sur une partie du chemin de front de cette paroisse ;
 De Ulric Deschamps et autres, demandant que trois îles situées dans le fleuve St-Laurent soient détachées de la paroisse de Varennes et annexées à celle de Repentigny ;

De Henry Lyman et autres, demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la société appelée : "The Montreal Society for the Prevention of Cruelty to Women and Children" ;

De la corporation de Macadam de St-Hyacinthe, demandant certains amendements à sa charte ;

De la corporation de la cité de Montréal, demandant des changements à la loi d'éducation ;

De la compagnie "The Pioneer Beet Root Sugar Company," demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de la paroisse des Sept-Douleurs, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

Des habitants de St-Jean-Baptiste de l'Île-Verte, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

Des habitants de la paroisse de St-François-Xavier, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

Des habitants de la paroisse de St-Arsène, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

Des habitants de la paroisse des Trois-Pistoles, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

De la compagnie appelée "The St-Francis Bridge Company," demandant de nouveaux pouvoirs ;

De la corporation du Village de la Côte St-Antoine, demandant des amendements à l'acte 42-43 Vict., ch. 43 ;

De l'association appelé "The Womens Christian Association of Quebec," demandant de l'aide ;

Du Révérend Mr. Fafard et autres, demandant l'incorporation de l'académie des garçons de St-Joseph de Lévis ;

De l'asile des servantes catholiques de Montréal, demandant de l'aide ;

De l'hospice de Ste-Elizabeth de Farnham, demandant de l'aide ;

Du Révérend Thomas Grégoire Rouleau, demandant de l'aide pour la salle d'asile des enfants pauvres de Québec ;

De la corporation de la paroisse de St-Sauveur, demandant des amendements à la loi des licences ;

De John C. Bédard, demandant un acte pour l'autoriser à construire une estacade flottante sur le rivièrè St-François ;

Du Conseil de Ville de Lachine, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants du premier rang de la paroisse St-Michel de Bellechasse, demandant l'érection de la municipalité de la Durantaye ;

De l'Asile des orphelins catholiques de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Providence de Lanoraie, demandant de l'aide.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Le dit message est lu comme suit :

THEODORE ROBITAILLE.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif.

J'ai reçu avec plaisir l'adresse conjointe que vous m'avez votée avec l'Assemblée Législative me priant de transmettre à Son Excellence le Gou-

verneur-Général, une adresse de félicitation à sa Très-Gracieuse Majesté la Reine. Ce document sera transmis immédiatement à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 16 mars 1882.

L'honorable M. *Archambeault* propose :

Qu'il soit présenté une adresse à Son Honneur le lieutenant-Gouverneur, lui priant de faire mettre devant cette Chambre :

1. Le montant des prix des contrats passés par l'honorable Conseil Exécutif de cette province avec l'hon. Thomas McGreevy, le 24 septembre 1875, et avec Duncan McDonald & Cie., le 16 novembre 1875, concernant la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa & Occidental.

2. Montant payé en sus du prix de ces contrats à Messieurs McGreevy et McDonald et à chacun d'eux respectivement ;

3. Montant payé et ce qui reste dû pour achat de terrain à Montréal, Québec, ou aux autres endroits pour le dit chemin ;

4. Montant et valeur des approvisionnements des magasins du dit chemin ;

5. Montant dépensé par le gouvernement pour le parachèvement du chemin ;

6. Montant des recettes brutes de chaque année ;

7. Montant des recettes des six mois expirant le premier mars courant ;

8. Montant des recettes probables pour l'année courante et l'année prochaine ;

9. Copie du contrat pour construction du chemin à partir d'Hochelega pour se rendre aux Casernes ;

10. Copie des soumissions reçues pour l'achat du dit chemin, ou partie d'icelui ;

11. Montant de toutes réclamations généralement quelconques relativement au dit chemin, avec le nom de chaque réclamant et le montant réclamé par lui, en sus de ce qui a été payé, et qui a été reconnu être dû.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict. ch. 30, intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette province,"

Sur motion de l'Honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : " Acte pour ajouter des dispositions nouvelles à l'acte de cette province, 32

Vict., chap. 15, intitulé : “ Acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics,”

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : “ Acte pour autoriser la compagnie d'assurance appelée “ The Liverpool and London and Globe Insurance Company,” à faire des contrats, à poursuivre et à être poursuivie, dans la province de Québec, en son propre nom et pour d'autres fins,”

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du premier rapport du comité des Ordres permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du premier rapport du comité des contingents,

L'honorable M. *Beaudry* propose :
 Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laviolette*, secondé par l'honorable M. *Wood*, propose en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité des contingents avec instruction de s'enquérir s'il est nécessaire de remplacer M. Jodoïn comme clerc des bureaux, et de faire rapport, généralement, s'il n'y aurait pas moyen de faire de nouvelles économies dans les dépenses du conseil législatif.

Et la question étant mise sur le dit amendement, elle est
Résolue dans l'affirmative.
Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi, 22 Mars 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs.

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Heavn,

Lacoste,
Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de la cité de Montréal ;

Par l'honorable M. *Dionne*, de la paroisse de Cacouna,

De St-Epiphane,

De St-Louis des Ha! Ha!

De St-Eloi ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, du Septuor-Haydu, (deux pétitions),

De F. X. Gendron et autres,

De l'Institut Canadien de Québec ;

Par l'honorable M. *Prudhomme*, de Stephen Couperie et autres,

De la ville de St-Henri,

Du village de la Côte St-Louis ;

Par l'honorable M. *Couture*, de l'association de Québec et du Lac Supérieur pour l'exploitation des mines,

De la société d'agriculture du comté de Beauce,

De l'Union St-Joseph, de la ville de Lévis ;

Par l'honorable M. *Webb*, du Conseil du village de Richmond ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de J. G. Ross et autres ;

Par l'honorable M. *Lacoste*, de J. B. Rolland et autres.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict., ch. 30, intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette province,"

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (C) intitulé : " Acte pour ajouter des dispositions nouvelles à l'acte de cette province, 32 Vict, chap. 15, intitulé : " Acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande à siéger de nouveau demain.

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie d'assurance appelée " The Liverpool and London and Globe Insurance Company " à faire des contrats, à poursuivre et à être poursuivie, dans la province de Québec, en son propre nom et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain:

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi. 23 Mars 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Prudhomme*, de la corporation de Ste-Cunégonde,
 De la corporation de St-Gabriel ;

Par l'honorable M. *Couture*, du révérend J. T. A. Chaperon,
 De l'hôpital de Sorel ;

Par l'honorable M. *Webb*, de certains contribuables du canton de
 Melbourne et autres lieux,

De la corporation de Melbourne et Brompton-Gore ;

Par l'honorable M. *Dostaler*, de N. H. Dubois et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, du révérend M. Jasmin ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, d'Alfred Larocque et autres ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de la " Lawlor Manufacturing Company,"
 De Mary C. Lyman et autres (deux pétitions).

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend M. Dorval et autres, de la paroisse de l'Assomption,
 demandant la construction d'un embranchement à partir du village de
 l'Assomption à aller à la station de l'Épiphanie ;

De J. J. Desautels et autres, de Ste-Rose, demandant une allocation pour une académie ;

Du révérend Louis J. Huot et autres, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption à aller à la station de l'Epiphanie ;

Du révérend M. Trahan et autres, demandant qu'aucun changement ne soit fait à la loi de chasse ;

De J. B. Guévremont et autres, demandant qu'aucun changement ne soit fait aux lois de la chasse ;

De James Sheppard et autres, de la ville de Sorel, demandant que certains établissements agricoles situés dans la ville de Sorel soient exemptés de taxe ;

De Lord Dunmore et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

De Joseph Bonneau et autres, du canton d'Armagh, demandant de l'aide pour la colonisation ;

De F. Holloway, demandant de l'aide pour l'asile des orphelins de Québec ;

De l'asile Finlay, demandant de l'aide ;

De différentes personnes, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

De Edouard Lynch et autres, de l'Epiphanie, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption, à aller à la station de l'Epiphanie ;

Des sœurs directrices de l'institution provinciale des sourdes-muettes de Montréal, demandant de l'aide ;

De la compagnie canadienne d'éclairage électrique, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la société dite : "The Incorporated Church Society of the Diocese of Quebec", demandant un acte d'incorporation concernant le "fonds de dotation de l'Eglise d'Angleterre" ;

De la société littéraire et historique de Québec, demandant de l'aide ;

De la faculté médicale de l'université du Bishop college, demandant un octroi ;

De la compagnie des chars à passagers de Montréal, demandant la passation d'un acte pour lui permettre d'augmenter son capital et pour d'autres fins ;

De la compagnie d'abattoirs de Montréal, demandant la passation d'un Bill pour autoriser un emprunt ;

Des Sœurs de la Miséricorde de l'hospice de la Maternité de Montréal, demandant un octroi ;

De G. F. Burnett et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie du Gaz de St-Hyacinthe" ;

Du révérend M. Nantel *et al.*, demandant de l'aide pour la reconstruction du Collège de Ste-Thérèse ;

De la Compagnie d'Aqueduc de Louiseville, demandant un acte d'incorporation ;

Du révérend M. Tassé et autres, de St-Lin, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption à aller à la station de l'Epiphanie ;

Du révérend M. Normandin et autres, de Lachenaie, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption à aller à la station de l'Épiphanie ;

Du révérend M. Péladeau et autres, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption à aller à la station de l'Épiphanie ;

Du révérend M. Caisse et autres, de St-Sulpice, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption à aller à la station de l'Épiphanie.

De John Fraser, relative à la succession de feu Hugh Fraser, demandant une commission royale.

L'honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

23 mars 1882.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle ;

- Des Dames Religieuses du Bon Pasteur de Montréal ;
- Du révérend F. O. Soucy et autres, de St-Ephrem, comté de Beauce ;
- Des Sœurs de la Charité de Notre-Dame de Lévis ;
- De l'Hospice St-Julien de St-Ferdinand d'Halifax ;
- Des Sœurs de la Providence de Montréal ;
- Des Sœurs de la Providence de Laprairie ;
- Des Sœurs de l'Asile de la Providence à Montréal ;
- De Euzèbe Couture et autres, des townships de Buckland et Mailloux ;
- Des Sœurs de l'Hôpital Général de St-François du Lac ;
- Des habitants de Ste-Emmélie de l'Energie ;
- De l'hospice de la paroisse de Ste-Elizabeth ;
- De certains habitants de St-Emmélie de l'Energie ;
- De l'asile des servantes catholiques de Montréal ;
- De l'asile des orphelins catholiques de Montréal ;
- Du révérend M. Thomas Grégoire Rouleau, de Québec ;
- De l'hospice de Ste-Elizabeth de Farnham ;
- Des sœurs de la providence de Lanoraie ;
- Des sœurs de la providence de Montréal ;
- Des sœurs de l'asile du Bon Pasteur de Montréal ;
- Du dispensaire de Montréal ;
- Des sœurs de la charité de la ville de Longueuil ;
- De l'association appelée " The Women Christian Association of Quebec," demandant tous de l'aide ;
- Des habitants de la paroisse des Sept Douleurs ;

Des habitants de la paroisse de l'Isle Verte ;
 Des habitants de la paroisse de St-François-Xavier ;
 Des habitants de la paroisse de St-Arsène ;
 Des habitants de la paroisse des Trois-Pistoles, demandant de l'aide pour le Séminaire de Rimouski ;
 Du surintendant de l'instruction publique, demandant de l'aide pour le Séminaire de Rimouski ;
 Du même, demandant de l'aide pour le Séminaire de Ste-Thérèse ;
 De la Corporation de la cité de Montréal, demandant des changements à la loi d'éducation ;
 De la Corporation de la paroisse de St-Sauveur de Québec, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Du révérend M. Théberge et autres, de Varennes, s'opposant au détachement de certaines îles du comté de Verchères ;
 De la corporation municipale de l'Assomption, demandant certains travaux sur une partie du chemin de front de cette paroisse.

Votre comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la corporation du village de la côte St-Antoine, demandant des amendements à l'acte 42-43 Vict., ch. 43.

Du conseil de ville de Lachine, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De John C. Bédard, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à construire une estacade flottante sur la rivière St-François ;

De la Compagnie appelée "The St. Francis Bridge Company," demandant de nouveaux pouvoirs ;

De la Compagnie "The Pioneer Beet Root Sugar Company," demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la Compagnie de macadam de St-Hyacinthe, demandant des amendements à sa charte ;

De Henry Lyman et autres, demandant certains amendements à l'acte intitulé : "The Montreal society for prevention of cruelty to women and children" ;

De Ulric Deschamps et autres, demandant que trois îles situées dans le fleuve St-Laurent soient détachées de la paroisse de Varennes et annexées à celle de Repentigny ;

De Georges A. Drummond et autres, demandant un acte d'incorporation ;

De Paul Etienne Grandbois et autres, de Fraserville, demandant l'incorporation de la Compagnie Agricole et Manufacturière de Témiscouata ;

Du révérend M. Théberge et autres, de Varennes, demandant l'incorporation du collège commercial de Varennes ;

De Alex. Baptist et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The St-Maurice Driving and Rafting Company" ;

Des habitants du premier rang de la paroisse de St-Michel de Bellechass, demandant l'érection de la municipalité de la Durantaye.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Du révérend M. Fafard et autres, demandant l'incorporation de l'Académie des Garçons de St-Joseph de Lévis.

Néanmoins, votre comité recommande que vu la nature de cette requête, la 49^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue.

Le tout respectieusement soumis.

L. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *de Boucherville* présente un Bill (F) intitulé : " Acte pour incorporer le " Collège Commercial de Varennes."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *de Boucherville* propose :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de faire mettre devant cette chambre copie du contrat d'acquisition, par la compagnie du Pacifique, des chemins de fer désignés, dans le traité entre le Gouvernement et le chemin de fer du Pacifique, comme branche de St-Eustache et branche de St-Lin, lesquels chemins de St-Eustache et de St-Lin sont engagés et hypothéqués comme garantie du paiement de la somme de \$3,600,000, prix d'achat de la partie Ouest du chemin provincial.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict., ch. 30, intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette province,"

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité général pour la prise en considération du Bill (C) intitulé : " Acte pour ajouter des dispositions nouvelles à l'acte de cette province, 32 Vict., chap.

15, intitulé : " Acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau lundi.

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie d'assurance appelée "The Liverpool and London and Globe Insurance Company" à faire des contrats, à poursuivre et à être poursuivie, dans la province de Québec, en son propre nom et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 24 Mars 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présent sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Hearn*, de la corporation de la cité de Québec ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, de Victor Langelier et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

Des paroissiens de St-George de Cacouna, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

De Paul Pelletier et autres, de la paroisse de St-Louis, comté de Temiscouata, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

De l'Institut Canadien de Québec, demandant de l'aide ;

De F. X. Gendron et autres, de la paroisse de St-François, comté de Montmagny, demandant un acte d'incorporation ;

De Stephen Couprie, secrétaire général de la Société d'Agriculture de la Gironde, et autres, demandant un acte d'incorporation ;

De J. B. Rolland et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de papier Rolland ;

De la corporation de la ville de St-Henri, demandant des amendements à l'Acte 38 Vict. ch. 73 ;

De la corporation du village du Coteau St-Louis, demandant des amendements à l'acte 38 Vict. ch. 73 ;

De l'association de Québec et du Lac Supérieur pour l'exploration des mines, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la Société d'Agriculture No. 2, du comté de Beauce, demandant un amendement à l'acte concernant l'agriculture et les travaux publics ;

Du Septuor Haydn, de la cité de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

Du Septuor Haydn, de la cité de Québec, demandant de l'aide ;

De Henri Langelier et autres, de la paroisse de St-Eloi, demandant de l'aide pour le Séminaire de Rimouski ;

Des habitants de St-Epiphanie, demandant de l'aide pour le Séminaire de Rimouski ;

De James Gibb Ross et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Quebec Hotel company.

Du conseil local du village de Richmond, demandant à être incorporé comme ville.

L'honorable M. *Dionne*, du comité conjoint des impressions des deux chambres, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 24 mars 1882.

Premier rapport du comité conjoint des impressions.

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a choisi l'honorable M. *Marchand* pour son président, et qu'il recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.

F. G. MARCHAND,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Couture*, présente un Bill (G) intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie de Garçons de St-Joseph de Lévis."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi.

L'honorable M. *Dionne*, présente un Bill (H) intitulé : " Acte concernant l'Orateur du Conseil Législatif."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi.

L'honorable M. *Webb* propose :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de faire mettre devant cette chambre toutes lettres, communications, mémoires ou autres documents qui ont pu être transmis au gouvernement de cette province, relativement à la cause d'un nommé Lalonde qui a été accusé, il y a quelque temps, d'avoir vendu sans licence des liqueurs spiritueuses dans le village de Richmond, et qui a été menacé d'une poursuite pour le mettre à l'amende et le punir de ce délit.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict., ch. 30, intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette province,"

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé : " Acte pour incorporer le " Collège Commercial de Varennes,"

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la Chambre s'ajourne à **lundi**, à 3 heures P. M.

Lundi, 27 Mars 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

*Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudel,
Gingras,
Hearn,
Laviolette,*

*Proulx,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de L. H. Massue et autres,

De W. Weir et autres,

De S. G. Mgr Fabre et autres ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de A. McDougall et autres ;

Par l'honorable M. *Rémil' d*, des habitants de St-Nérée et autres endroits ;

Par l'honorable M. *Savage*, de Z. Bourdages et autres,

De Jeremiah Jones et autres,

De André LeBlanc et autres,

De David Kerr et autres,

De L. Robitaille, M. D., et autres,

De W. Smith et autres,

De Walter C. Ross et autres,

De Charles Robin et autres,

De Andrew S. Young et autres,

De LeBoutillier frères, et autres,

Du révérend C. Larrivée et autres,

De W. McPherson et autres,

Du révérend P. N. Thivierge et autres,

De Edouard LeGallais et autres,

Du révérend N. Lévesque et autres,

Des habitants de l'Anse-au-Gascon,

Du révérend P. Lindsay et autres,

Du révérend J. F. Audet et autres,

Du révérend J. N. Chrétien et autres,

De Robert Fair et autres ;

Par l'honorable M. *Couture*, de John Whyte et autres,

Du révérend J. O. Soucy et autres,

De l'hospice de St-Joseph-de-la-Délivrance, de Lévis.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie appelée : "The Lawlor Manufacturing Company," demandant un acte d'incorporation sous le nom "The Canadian Manufacturing Company" ;

Des officiers du Montreal Protestant Orphan Asylum, demandant de l'aide ;

De N. H. Dubois et autres, de Durham Sud et de St-André d'Acton, demandant de l'aide pour l'ouverture d'une route dans le canton d'Acton ;

De la corporation de Melbourne and Brompton Gore, s'opposant aux privilèges demandés par la Compagnie appelée : "The St-Francis Bridge Company" ;

De Alfred Laroque et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Wentworth ;

De la corporation du village de St-Gabriel, demandant des amendements à l'acte 38 Vict., ch. 73 ;

De la corporation de la ville de Ste-Cunégonde, demandant des amendements à l'acte 38 Vict., ch. 73 ;

Des contribuables de Melbourne et autres lieux, s'opposant aux privilèges demandés par la compagnie appelée "The St. Francis Bridge Company" ;

Du révérend J. T. A. Chaperon, curé de la paroisse de Ste-Marie de la Beauce, demandant de l'aide pour le soutien d'une école de sourds-muets ;

De l'Hôpital St-Joseph de Beauharnois, demandant de l'aide ;

De l'Hôpital de Sorel, demandant que son allocation annuelle lui soit continuée ;

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte ;
De Victor Langelier et autres, de St-Césaire, demandant à être incorporés sous le nom de l'Union St-Joseph de St-Césaire.

L'honorable M. *Dostaler*, du comité de la chambre de lecture et de la publication des débats, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit recu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Chambre No. 3,

Québec, 24 mars 1882.

Le comité de la chambre de lecture et de la publication des Débats, a l'honneur de vous présenter son premier rapport.

Votre comité a choisi l'honorable M. *Dostaler*, comme son président, et a réduit son quorum à cinq de ses membres.

Le tout humblement soumis,

P. E. DOSTALER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (C) intitulé : "Acte pour ajouter des dispositions nouvelles à l'acte de cette province, 32 Vict., chap. 15, intitulé : "Acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics."

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que permission soit donnée à l'honorable Monsieur de retirer le dit Bill.
Le dit Bill est, en conséquence, retiré.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (G) intitulé : "Acte pour incorporer l'académie de garçons de St-Joseph de Lévis,"

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du bill (B) intitulé : "Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict., ch. 30, intitulé : "Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette province,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit bill. Quelque temps après; la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit bill tel qu'amendé, soit lu pour la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 28 Mars 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Beaudry,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Lacoste,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Prudhomme*, des Sœurs de la maison d'asile de St-Ignace du Côteau-du-Lac ;

Par l'honorable M. *Lacoste*, de Gustav Heinrich Von Ruffer.

L'honorable M. *Dostaler*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 28 mars 1882.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{me} règle de cette Chambre :

Du révérend M. Dorval et autres, de la paroisse de l'Assomption, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption à aller à la station de l'Épiphanie ;

Du révérend Louis J. Huot et autres, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption et aller à la station de l'Épiphanie ;

Du révérend M. Péladeau et autres, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption et aller à la station de l'Épiphanie ;

Du révérend M. Caisse et autres, de St-Sulpice, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption à aller à la station de l'Épiphanie.

De Edouard Lynch et autres, de l'Épiphanie, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption, et aller à la station de l'Épiphanie ;

Du révérend M. Normandin et autres, de Lachenaie, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption et aller à la station de l'Épiphanie ;

Du révérend M. Tassé et autres, de St-Lin, demandant la construction d'un embranchement à partir du village de l'Assomption et aller à la station de l'Épiphanie ;

De différentes personnes, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

Des habitants de St-Épiphanie ;

De Henri Langelier et autres, de St-Eloi ;

Des paroissiens de St-George de Cacouna, demandant tous de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

Du révérend M. Trahan et autres ;

De J. B. Guévremont et autres, de Sorel, demandant qu'aucun changement ne soit fait à la loi de la chasse ;

De James Sheppard et autres, de Sorel, demandant que certains établissements agricoles situés dans la ville de Sorel, soient exemptés de taxes ;

Des contribuables de Melbourne et autres lieux, s'opposant aux privilèges demandés par la compagnie appelée "The St-Francis Bridge Company" ;

De la corporation de Melbourne et Brompton Gore, aux mêmes fins ;

De la société d'agriculture No. 2 du comté de Beauce, demandant un amendement à l'acte concernant l'agriculture et les travaux publics ;

Du révérend M. Martel et autres, demandant de l'aide pour la reconstruction du Collège de Ste-Thérèse ;

De John Fraser, demandant une commission royale relativement à la succession de feu Hugh Fraser ;

Du révérend J. J. Desautels et autres, de Ste-Rose ;

De Joseph Bonneau et autres, du canton d'Armagh ;

De F. Holloway, de Québec ;

De l'Asile Finlay, de Québec ;

Des Sœurs Directrices de l'institution provinciale des Sourdes Muettes ;

De la Société littéraire et historique de Québec ;

De la Faculté médicale de l'Université de Bishop's College ;

Des Sœurs de la miséricorde de l'hospice de la Maternité de Montréal ;

De l'Institut Canadien de Québec ;

Du Septuor Haydn, de Québec ;

Des officiers du " Montreal Protestant Orphan Asylum " ;

De N. H. Dubois et autres, de Durham Sud ;

Du révérend M. Chaperon, curé de Ste-Marie de la Beauce ;

De l'Hôpital St-Joseph, de Beauharnois ;

De l'Hôpital de Sorel, demandant tous de l'aide.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De F. X. Gendron et autres, de la paroisse de St-François, comté de Montmagny, demandant un acte d'incorporation ;

De J. B. Rolland et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie de papier Rolland " ;

De la corporation de la ville de Ste-Cunégonde ;

De la corporation du village de St-Gabriel ;

De la corporation de la ville de St-Henri ;

De la corporation du village du Coteau St-Louis, demandant toutes quatre des amendements à l'acte 38 Vict. ch. 73 ;

De l'Association de Québec et du Lac Supérieur pour l'exploitation de mines, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du Septuor Haydn, de la cité de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

De James Gibb Ross et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Quebec Hotel Company " ;

Du conseil local du village de Richmond, demandant à être incorporé comme ville ;

De la compagnie appelée " The Lawlor manufacturing company, " demandant un nouvel acte d'incorporation sous le nom de " The Canadian manufacturing company " ;

De Alfred Laroque et autres, demandant l'incorporation de la " Compagnie du chemin de fer de Wentworth " ;

De Victor Langelier et autres, de St-Césaire, demandant à être incorporés sous le nom de l'Union St-Joseph de St-Césaire ;

De Lord Dunmore et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

Du Lord Bishop de Québec, demandant un Acte d'incorporation concernant le fonds de dotation ;

De la compagnie des chars à passagers de Montréal, demandant la passation d'un acte pour lui permettre d'augmenter son capital et pour d'autres fins ;

De G. F. Burnett et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du gaz de St-Hyacinthe.

Le tout respectueusement soumis,

P. E. DOSTALER,

Président *pro tem.*

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Beaudry* présente un Bill (I) intitulé : " Acte déclarant que l'édit de 1743 de Louis XV, roi de France, et enregistré au conseil supérieur, est la loi de cette province."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *de LaBruère* présente un Bill (J) intitulé : " Acte pour autoriser la création d'une société sous le nom de " Société d'industrie laitière de la province de Québec,"

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (B) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict., ch. 30, intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette province,"

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (H) intitulé : " Acte concernant l'Orateur du Conseil Législatif,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures P. M.

Mercredi, 29 Mars 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Laviolette,

Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ross*, de F. L. Desaulniers et autres,

Du conseil de la cité de Trois-Rivières ;

Par l'honorable M. *Lacoste*, des religieux Trappistes du lac des Deux Montagnes,

De F. Wolferston Thomas et autres .

Par l'honorable M. *Bryson*, du " Ladies Protestant Home de Québec " ;

Par l'honorable M. *Webb*, de certains habitants et contribuables de Melbourne et Cleveland ;

Des contribuables du comté de Richmond,

De Chs. Lionais et autres ;

Par l'honorable M. *Savage*, du révérend P. Moreau et autres,

De Joseph Rousseau et autres,

De Joseph Doherty et autres,

De Daniel Brown et autres,

De Philip Acteson et autres,

De N. Dion et autres,

Du révérend J. Gagné et autres,

Du révérend F. A. Blouin et autres,

De N. Arseneau et autres,

Des habitants de St-Alexis de Matapédia ;

Par l'honorable M. *Couture*, de Georges Rodrigue et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

122. De l'hospice de St-Joseph de Notre-Dame de Lévis, demandant de l'aide ;

123. Du révérend J. O. Soucy et autres, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation ;

124. De J. R. Woodward *et al*, demandant à être incorporés sous le nom de " La Compagnie de chemin de fer de Leeds et des Cantons de l'Est " ;

125. De l'évêque Catholique de Montréal et autres, demandant de l'aide pour le collège commercial de Varennes ;

126. De L. H. Massue et autres, de Varennes, demandant de l'aide pour le Collège commercial de Varennes ;

127. De W. Weir et autres, de Montréal, demandant de l'aide pour le collège commercial de Varennes ;

128. Des habitants de la nouvelle Mission de St-Nérée et autres, demandant de l'aide pour l'ouverture de certaines routes ;

129. De S. C. Stevenson et autres, demandant l'incorporation du chemin de fer " The Huntingdon County Railway Company of Quebec " ;

130. De Z. Bourdages et autres, de Bonaventure, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

131. De Jeremiah Jones et autres, de Port Daniel, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

132. De André Leblanc et autres, de New-Richmond, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

133. De David Kerr et autres, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

134. De L. Robitaille et autres, de New-Carlisle, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

135. De W. Smith et autres, de New-Carlisle, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

136. De Walter C. Ross et autres, de Hopetown, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

137. De Charles Robin et autres, de Paspébiac, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

138. De Andrew S. Young et autres, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

139. De Messieurs LeBouthillier, frères et autres, de Paspébiac, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

140. Du révérend Cyp. Larivée, de Paspébiac, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

141. Du révérend P. N. Thivierge et autres, de St-Bonaventure, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

142. Du révérend P. Lindsay et autres, de Richmond, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

143. Des habitants de l'Anse-au-Gascon, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

144. Du révérend N. Lévesque et autres, du canton Port-Daniel, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

145. Du Révérend J. F. Audet et autres, des SS. Anges de Cascapédia, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

146. De W. Mcpherson et autres, du canton Port-Daniel, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

147. De Edouard Legallais et autres, du district de Gaspé, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

148. Du révérend N. Chrétien et autres, de St-Charles de Caplan, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

149. De Robert Fair et autres, de Black Cape, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

L'honorable M. *Beaubry*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF.

29 mars 1882.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a fait l'examen des comptes du greffier depuis le 4 mai dernier jusqu'au 8 mars courant.

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé de ses dépenses, appuyé sur pièces justificatives numérotées depuis le numéro 282 à 379 et depuis le No. 400 à 564, qui s'élèvent à la somme de \$24,734,64, pour le temps qui s'est écoulé entre les deux époques ci-dessus mentionnées. Le greffier a eu en mains depuis la date en premier lieu mentionnée (4 mai 1881) la somme de \$12,665.00, en sorte que votre honorable chambre redoit au greffier une somme de \$12,069.64, pour laquelle somme votre comité recommande que le greffier soit indemnisé.

Et afin de mettre le greffier en état de payer l'indemnité des membres de cette honorable Chambre pour la présente session, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de douze mille six cent soixante et cinq piastres (\$12,665.00).

Le greffier de cette Chambre est autorisé à payer à M. Desjardins trente copies du journal " Les Débats ", de l'année dernière, pour être distribuées aux membres de cette Chambre.

Le greffier est autorisé à prendre à l'avenir trente copies du journal " Les Débats, " de M. Desjardins, et à les payer sur livraison.

Votre comité recommande que M. Jodoin soit nommé greffier du comité des Bills privés en remplacement de M. Faucher de St. Maurice ; que M. Napoléon Beaudry soit nommé à la place de M. Jodoin comme greffier des comités, bureaux, etc., du conseil, avec un salaire de \$700.00 par année à compter du 1er mars courant, et que M. Frenette soit nommé sergent d'armes avec un bonus de cent piastres.

Votre comité recommande aussi que, au cas où il deviendrait nécessaire de mettre à la retraite, pour cause de vieillesse ou infirmités, quelques-uns des vieux officiers qui ont, dans l'origine, contribué à l'organisation des bureaux, ce conseil leur accorde un bonus annuel égal à la différence de leur pension et de leur salaire actuel.

Votre comité recommande de plus que MM. Légaré et Lloyd, deux des officiers de cette chambre, soient mis à leur retraite.

Votre comité recommande aussi que M. Jodoin soit nommé assistant-greffier de ce Conseil, tout en continuant à agir comme greffier des Bills Privés.

Votre comité recommande aussi la nomination d'un second page.

Votre comité recommande que l'Orateur soit autorisé à nommer une personne pour remplacer l'assistant greffier aux séances du Conseil quand il y aura besoin.

Enfin votre comité recommande que MM. Chaloner et Adam soient nommés clerks sessionnels.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 32) intitulé : " Acte pour incorporer " *The Sherbrooke Mining and Smelting Company* " (La compagnie pour l'extraction et le traitement des métaux, de Sherbrooke), auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill (No. 33) intitulé : " Acte pour incorporer " *La Compagnie des chaux et phosphates du Canada*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé :
 “ Acte déclarant que l'édit de 1743 de Louis XV, roi de France, et enregistré
 au conseil supérieur, est la loi de cette province,”

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
 Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 30 Mars 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *Couture*, de Thomas Fitzgerald et autres,

Du révérend F. L. Pelletier et autres,

Des Sœurs de la Charité de la cité de Québec ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de E. A. Généreux et autres ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de la société numismatique et d'antiquités
 de Montréal,

De Michael Lowell et autres,

De John Quinn et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

150. Des Sœurs de la Maison d'Asile de St-Ignace du Coteau du Lac, demandant de l'aide ;

151. De Gustav Heinrich von Ruffer et autres, s'opposant au bill de la compagnie appelée : "The Pioneer Beetroot Sugar Company".

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'au samedi, 15 avril prochain ; que le délai pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'au samedi 22 avril prochain ; et que le délai pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé, soit prolongé jusqu'au samedi 29 avril prochain.

L'honorable M. *Rémillard* propose :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de faire mettre devant cette Chambre :

a. Le coût des impressions pour le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, depuis que le gouvernement exploite ce chemin ;

b. Le nom de la personne ou des personnes à qui le contrat pour les impressions a été donné ;

c. Les soumissions qui ont été demandées, s'il en a été demandé.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

L'honorable M. *Beaudry* propose :

Qu'un comité composé des honorables MM. *Webb*, *Archambeault*, *Lacoste*, *Rémillard* et *Starnes*, soit nommé afin de s'enquérir du mérite de la requête de John Fraser.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 32), intitulé : "Acte pour incorporer "The Sherbrooke Mining and Smelting Company," (La compagnie pour l'extraction et le traitement des métaux, de Sherbrooke),

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 33) intitulé: "Acte pour incorporer "La compagnie des chaux et phosphates du Canada,"

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du second rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Beaudry* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre pour la somme de douze mille six cent soixante-cinq piastres (12,665.00), afin de mettre cet officier en état de payer l'indemnité des membres de cette chambre pour cette session.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Qu'un extrait du rapport du comité des contingents adopté ce jour par le Conseil législatif, concernant la mise à la retraite de Messieurs Pierre Légaré, assistant-greffier, et Thomas Lloyd, second assistant-greffier et greffier des journaux anglais, soit transmis à l'honorable trésorier de la province de Québec.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 31 Mars 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Beaudry,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,
Lavolette,

Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de l' " University lying-in hospital," de Montréal ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de la compagnie du chemin de fer de la rive sud et du tunnel,

Du comte de Wazières et autres,

De A. de Martigny et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de A. de Martigny et autres ;

Par l'honorable M. *Ross*, de C. H. McIntosh et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

152. De Daniel Brown et autres ;

153. De Philip Acteran et autres, du canton de Port Daniel ;

154. De N. Dion et autres, de St-Charles de Caplan ;

155. Du révérend F. A. Blouin, de Carleton ;

156. De Joseph Deherty et autres ;

157. De N. Arseneau et autres, de Carleton ;

158. Des habitants de St-Alexis de Matapédia ;

159. Du révérend M. de Gaspé et autres ;

160. Des habitants de Shoolbred ;

161. Du révérend M. Polydore Moreau et autres, de St-Jean Evange-
liste, tous en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

162. De la corporation des Trois-Rivières, demandant des amendements
à sa charte ;

163. De C. J. Remington et autres, demandant l'incorporation du chemin de fer de Trois-Rivières et du Nord-Ouest ;

164. De George Rodrigue et autres, de St-Côme de Kénébec, demandant des amendements à l'acte général des mines de Québec de 1880 ;

165. Du comité des Dames du " Protestant Home of Quebec, " demandant de l'aide ;

166. Des habitants de Melbourne et Cleveland, s'opposant aux privilèges demandés par la " St-Francis Bridge Company " ;

167. De Chs. Lionais et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Sherbrooke Mining and Smelting Company " ;

168. Des contribuables du comté de Richmond, s'opposant aux privilèges demandés par " The St-Francis Bridge Company ; "

169. De F. Wolfertan Thomas et autres, de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de " The Montreal General Trust Company ; "

170. Des Religieux Trappistes du Lac des Deux-Montagnes, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La Trappe de Notre-Dame des Deux-Montagnes. "

L'honorable M. *Dostaler*, du comité des ordres permanents et Bills Privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

ce 31 mars 1882.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49e règle de cette Chambre :

- De Z. Bourdages et autres, de Bonaventure ;
- De Jeremiah Jones et autres, de Port Daniel ;
- De André Leblanc et autres, de New Richmond ;
- De David Kerr et autres, de St-Charles de Caplan ;
- De L. Robitaille et autres, de New Carlisle ;
- De W. Smith et autres, de New Carlisle ;
- De Walter C. Ross et autres, de Capétown ;
- De Charles Robin et autres, de Paspébiac ;
- De Andrew S. Young et autres, de Shigawake ;
- De Messieurs LeBouthillier et autres, de Paspébiac ;
- Du révérend Cyp. Larrivée et autres, du même lieu ;
- Du révérend P. Lindsay et autres, de New Richmond ;
- Des habitants de l'Anse au Gascon ;
- Du révérend N. Lévesque et autres, du canton de Port Daniel ;
- Du révérend L. F. Audet et autres, des SS. Angés de Cascapédiac ;

De W. McPherson et autres, de Port Daniel ;
 De Edouard Legallais et autres, de Gaspé ;
 Du révérend M. Chrétien et autres, de St-Charles de Caplan ;
 De Robert Fair et autres, de Black Cape, toutes en faveur du chemin
 de fer de la Baie-des-Chaleurs ;
 De l'Hospice de St-Joseph de Notre-Dame de Lévis, demandant de
 l'aide ;
 Du révérend J. O. Soucy et autres ;
 Des habitants de la nouvelle mission de St-Nérée, demandant de l'aide
 pour l'ouverture de certaines routes ;
 De l'évêque catholique de Montréal ;
 De L. H. Massue et autres, de Varennes ;
 De W. Weir et autres, de Montréal, demandant de l'aide pour le Collège
 Commercial de Varennes ;
 Des Sœurs de la maison d'asile de St-Ignace du Côteau-du-Lac, deman-
 dant de l'aide ;
 De Gustav Heinrich Von Ruffer et autres, s'opposant au Bill de la
 compagnie appelée "The Pioneer Beet root Sugar Company."

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a
 trouvé que les avis requis avaient été donné dans chaque cas :

De la compagnie canadienne d'éclairage électrique, demandant des amen-
 dements à son acte d'incorporation ;
 De la compagnie de chemin de jonction de St-André, pour amendement
 à son acte d'incorporation ;
 De S. E. Stevenson et autres, demandant l'incorporation du chemin de
 fer "The Huntingdon County Railway Company of Quebec ;"
 De la Compagnie d'abattoirs de Montréal, demandant la passation d'un
 bill pour autoriser un emprunt ;
 De Stephen Couperic et autres, demandant un acte d'incorporation ;
 De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte ;
 De la Compagnie d'Aqueduc de Louiseville, demandant un acte d'incor-
 poration.

Le tout respectueusement soumis,

P. E. DOSTALER,

Président *pro tem*.

Sur motion de l'honorable M. Dostaler, il est
 Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Dostaler, du comité des Ordres permanents et Bills Privés,
 auquel a été référé le Bill (D) intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie
 d'assurance appelée "The Liverpool and London and Globe Insurance Com-
 pany," à faire des contrats, à poursuivre et à être poursuivie, dans la pro-
 vince de Québec, en son propre nom et pour d'autres fins," fait rapport que
 le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans
 amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill' auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre le rapport de la société des menuisiers de Québec.

Sur motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné, Que, quand cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi, le 11 avril prochain, à 3 heures P. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé : " Acte concernant l'orateur du Conseil Législatif,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé : " Acte pour autoriser la création d'une société sous le nom de " Société d'industrie laitière de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué au onze avril prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : " Acte pour incorporer l'académie de garçons de St-Joseph de Lévis,"

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à mardi, le 11 avril prochain, à 3 heures P. M.

Mardi, 11 Avril 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Laviolette,

Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Rémillard*, de C. Pitl et autres;

Par l'honorable M. *Couture*, de J. E. de St. Georges et autres;

Par l'honorable M. *Dionne*, du rév. J. M. Moreau et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

171. Du Rév. F. L. Pelletier et autres, de la paroisse de St-Germain du Lac Etchemin, demandant de l'aide pour un chemin ;

172. Des Sœurs de la Charité de la cité de Québec, demandant de l'aide ;

173. Des contribuables du township d'Aylmer, comté d'Ottawa, demandant de l'aide ;

174. De Michel Lovell et autres, demandant de l'aide pour l'ouverture de chemin ;

175. De la société numismatique et d'antiquités de Montréal, demandant de l'aide ;

176. De Thomas Fitzgerald et autres, des cinquième et sixième rangs du canton de Frampton, demandant de l'aide pour des chemins ;

177. De E. A. Généreux *et al.*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du chemin de fer, de quais et d'élévateur de Richelieu et Longueuil ;

178. De C. U. McIntosh et autres, demandant un acte d'incorporation pour la compagnie du chemin de fer de colonisation d'Ottawa ;

179. De A. de Martigny et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de la corporation d'exploitation et de transport des minerais de Québec.

180. De Monsieur le Comte de Wazières et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Crédit mobilier Canadien";

181. De la compagnie du chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel, demandant des amendements à sa charte;

182. Des Dames Directrices de "l'University Lying-in Hospital" de Montréal, demandant de l'aide;

183. De A. de Martigny et autres, demandant un acte d'incorporation.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (E) intitulé : "Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Wentworth."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 10) intitulé : "Acte pour valider certains actes notariés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill (No. 20) intitulé : "Acte pour amender le chapitre soixante et onze des statuts refondus du Canada et l'acte provincial, 32 Vict., chap. 43," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill No. (54) intitulé : "Acte concernant la légalisation et la garde des registres de sépulture tenus par la congrégation de Notre-Dame de Montréal, à Villa-Maria," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois jeudi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill No. (59) intitulé : "Acte pour permettre à "La compagnie de sucre de betterave "Pioneer" d'augmenter son capital et d'emprunter sur dében-
tures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 61) intitulé ; "Acte pour incorporer "The Quebec Hotel Company," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé :
" Acte concernant l'Orateur du Conseil Législatif,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé :
" Acte pour autoriser la création d'une société sous le nom de
" Société d'industrie laitière de la province de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé :
" Acte déclarant que l'édit de 1743 de Louis XV, roi de France, et enregistré
au conseil supérieur, est la loi de cette province," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à
demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 12 Avril 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Laviolette,

Lacoste,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Couture*, du révérend F. L. Pelletier et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de l'Institut National des Beaux Arts ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de l'Institut Catholique des Sourds-Muets du Mile End, Montréal,

De la Société des Artisans Canadiens-Français de Montréal,

De l'école de médecine et de chirurgie de Montréal,

De l'hospice St-Charles de Montréal,

Du dispensaire ophthalmique de Montréal,

De la cité de Montréal,

De l'évêque catholique de Montréal ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la compagnie des chemins de péage de l'Île Jésus.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 12 avril 1882.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

• Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{me} règle de cette Chambre :

- De Daniel Brown et autres ;
- De Philip Actereau et autres, du canton Port Daniel ;
- De N. Dion et autres, de St-Charles de Caplan ;
- Du révérend F. A. Blouin et autres, de Carleton ;
- De Joseph Doherty et autres ;
- De N. Arseneau et autres, de Carleton ;
- Des habitants de St-Alexis de Matapédia ;
- Du révérend M. Gaspé *et al* ;
- Des habitants de Shoolbred ;
- Du révérend M. Polydore Moreau et autres, de St-Jean Evangéliste, demandant toutes de l'aide en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;
- Du comité des Dames du " Protestant Home of Quebec " ;
- Du révérend F. L. Pelletier et autres, de la paroisse de St-Germain du Lac Etchemin ;
- Des Sœurs de la Charité de la cité de Québec ;
- Des contribuables du township d'Aylmer, comté d'Ottawa ;
- De Michael Lovell et autres, de St-Malachie ;
- De la Société Numismatique et d'Antiquités de Montréal ;
- De Thomas Fitzgerald et autres, du canton de Frampton ;
- Des Dames directrices de la " University lying-in hospital, " de Montréal, demandant de l'aide ;
- De George Rodrigue et autres, de St-Côme de Kennébec, demandant des amendements à l'acte général des mines de Québec de 1880 ;
- Des contribuables du comté de Richmond, et des habitants de Melbourne et Cleveland, s'opposant aux privilèges demandés par " The St-Francis Bridge Company. "

• Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De J. R. Woodward et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " La Compagnie de chemin de fer de Leeds et des cantons de l'Est ; "

Du révérend L. Z. Lambert et autres, de Ste-Anastasic, demandant l'érection d'une nouvelle municipalité ;

De F. Wolferston Thomas et autres, de Montréal, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Montreal General Trust Company ; "

Des Religieux Trappistes du Lac des Deux-Montagnes, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La Trappe de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes ; "

De C. H. McIntosh et autres, demandant un acte d'incorporation pour la compagnie de chemin de fer de Colonisation d'Ottawa ;

De la corporation des Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte ;

De C. J. Remington et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer des Trois-Rivières et du Nord-Ouest."

De Chs. Lionais et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Sherbrooke Mining and Smelting Company ; "

De A. de Martigny et autres, demandant un acte d'incorporation pour la Grande Loterie Nationale de Québec ; "

De la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel, demandant des amendements à sa charte ;

De Monsieur le Comte de Wazières et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " Crédit Mobilier Canadien " ;

De A. de Martigny et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " La Compagnie d'exploitation et de transport des minerais de Québec " ;

De E. A. Généreux et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie de chemin de fer, de quais et d'élévateurs de Richelieu et de Longueuil. "

Le tout respectueusement soumis.

L. ARCHAMBEAULT.

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (F) intitulé : " Acte pour incorporer le " Collège Commercial de Varennes," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (G) intitulé : "Acte pour incorporer l'Académie de garçons de St-Joseph de Lévis," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 32) intitulé : "Acte pour incorporer " *The Sherbrooke Mining and Smelting Company* " (La compagnie pour l'extraction et le traitement des métaux, de Sherbrooke), fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rendre à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No 33) intitulé : "Acte pour incorporer " *La compagnie des chaux et phosphates du Canada* ", fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, il est

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (H) intitulé : "Acte concernant l'Orateur du Conseil Législatif,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé : "Acte pour autoriser la création d'une société sous le nom de " *Société d'industrie laitière de la province de Québec* ,"

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
 chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé :
 " Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de
 Wentworth, "

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 59)
 intitulé : " Acte pour permettre à " La compagnie de sucre de betterave
 " *Pioneer*, " d'augmenter son capital et d'emprunter sur débenture, "

Sur motion de l'honorable M. *Wood*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 61)
 intitulé : " Acte pour incorporer *The Quebec Hotel Company*, "

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le Bill (No. 54) intitulé : " Acte concernant la légalisation
 et la garde des registres de sépulture tenus par la Congrégation de Notre-
 Dame de Montréal, à Villa-Maria, " soit mis sur l'ordre du jour pour subir
 sa seconde lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à
 demain, à trois heures P. M.

Jcudi, 13 Avril 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Lacoste,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Webb*, des habitants de Chesham,

Des compagnies appelées "New Rockland Slate company" et "Melbourne Slate company,"

Des contribuables de Richmond,

De E. T. Brooks et autres,

De W. H. Jeffery et autres,

De R. McDougall et autres ;

Par l'honorable M. *Lacoste*, de L. A. Roberge et autres ;

Par l'honorable M. *Savage*, de John Fauvel et autres,

De P. C. Bélanger et autres,

Du rév. J. C. Duret et autres,

Du rév. O. Morault et autres,

Du rév. Jos. St. Laurent et autres,

Du rév. F. X. Delâge et autres,

Du rév. M. J. Paradis et autres,

Du rév. N. Gagnon et autres,

Du rév. J. O. Normandin et autres,

Du rév. J. V. de Moortel et autres,

Du rév. J. A. Pérusse et autres,

Du rév. F. X. Bossé et autres,

Du rév. J. Paradis et autres,

Des habitants de Grande Rivière,

Des habitants de Newport,

Du rév. A. Lacasse et autres,

De Ed. Flynn et autres,

Du rév. C. E. Trudel et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

184. Du révérend Jos. Magloire Moreau, prêtre, curé, et autres, de la paroisse de St-Modeste, comté de Témiscouata, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

185. De A. Pitl et autres, de la cité de Québec, demandant des amendements à la loi des licences ;

186. De J. E. de St-George et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Crédit mobilier et agricole de Québec."

L'honorable M. *Dostaler*, du comité de la chambre de lecture et de la publication des débats, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Chambre de comité No. 3,

Québec, 12 avril 1882.

Second rapport du comité de la chambre de lecture et des débats.

Votre comité recommande que monsieur Alphonse Desjardins soit employé pendant les sessions pour la préparation des Débats du Conseil Législatif, tel que pendant l'année dernière, et que cette nomination soit considérée comme permanente jusqu'à ce qu'une résolution la rescindant soit adoptée ; que le salaire de M. Desjardins soit de quatre piastres par jour pendant la session et que cet arrangement prenne effet depuis le premier jour de cette session.

P. E. DOSTALER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Rémillard* propose :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de faire mettre devant cette Chambre :

Toutes correspondances entre le Gouvernement et la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, au sujet de la vente du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et tous papiers ou documents, constatant les offres et soumissions de la dite compagnie pour l'achat du dit chemin.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'honorable M. *Rémillard* propose :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le priant de faire mettre devant cette Chambre :

La date du contrat d'acquisition, par le Gouvernement, de M. Lionais ou autre, d'un terrain attenant à la propriété de la prison de Montréal, le montant du prix d'achat et la superficie du dit terrain.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'honorable M. *Webb* propose :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le lieutenant-Gouverneur le priant de faire mettre devant cette Chambre :

1. Le montant des amendes imposées et perçues par aucun juge de paix pour le district de St-François résidant dans le comté de Richmond.
2. Les noms de tels juges de paix imposant ou percevant ainsi les dites amendes ou pénalités.
3. Le montant transmis par tels juges de paix au gouvernement de la province de Québec, pendant les dix dernières années.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé :
 " Acte concernant l'Orateur du Conseil Législatif,"

L'honorable M. *Dionne*, propose

Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

La question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

LaBruère, de
Beaudry,
Couture,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,

Prudhomme,
Roy,
Savage,
Starnes,
 et *Webb*.—11.

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,

Laviolette,
Proulx,
Rémillard,
Ross,
 et *Wood*.—10.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative, et il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la
 Chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 14 Avril 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présent sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Lacoste,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnès,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dionne*, du rév. M. Gravel et autres,

De Monsignor C. Guay et autres,

Du rév. E. Langevin et autres,

Du rév. Th. Bérubé et autres,

Du rév. C. G. Fournier et autres,

Du rév. P. Audet et autres,

Du rév. A. Duval et autres,

Du rév. J. Rioux et autres,

Du rév. L. Rouleau et autres.

Du rév. A. Chouinard et autres,

Du rév. L. Desjardins et autres,

De P. L. Gauvreau et autres,

Du rév. J. B. Blanchet et autres,

Du rév. M. Théberge et autres,

Du rév. J. O. Drapeau et autres ;

Par l'honorable M. *Webb*, de certains contribuables du comté de Richmond ;

Par l'honorable M. *Savage*, de J. Robinson et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de Strachan Bethune et autres ;

Par l'honorable M. *Lavolette*, du " Fish and Game Protection Club,"

De Edmond Lamothe et autres,

De Romeo H. Stephens et autres,

De Z. Chapleau et autres :

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

187. De la Société des Artisans Canadiens français de la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

188. Du rév. F. L. Pelletier et autres, de la paroisse de St-Germain du Lac Etchemin, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin dans le canton de Cranbourne ;

189. De l'école de Médecine et de Chirurgie de Montréal, demandant une allocation ;

190. Du dispensaire Ophthalmique de l'Asile Nazareth de Montréal, demandant une allocation ;

191. Du directeur de l'Hospice-St-Charles de Montréal, demandant une allocation ;

192. De la cité de Montréal, s'opposant au Bill proposé par les municipalités des environs de Montréal, demandant la permission de se servir des égouts de la cité de Montréal ;

193. De W. B. Nantel et autres, de Montréal, demandant la confirmation de certains actes faits par l'Evêque Catholique Romain de Montréal, dans la Province du Bas-Canada ;

194. De la compagnie des Chemins de Péage de l'Isle Jésus, demandant des amendements à sa charte ;

195. De l'Ecole des Sourds Muets de Montréal, demandant de l'aide.

196. De l'Institut National des Beaux Arts et des Sciences, demandant une allocation.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 14 avril 1882.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

De A. Pitl et autres, de Québec, demandant des amendements à la loi de licences ;

Du révérend Jos. Magloire Moreau et autres, de la paroisse de St-Modeste, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis avaient été donnés :

De J. E. de St-George et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Crédit Mobilier et Agricole de Québec.

Le tout humblement soumis.

LS. ARCHAMBEAULT.

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 59) intitulé : " Acte pour permettre à " La compagnie de sucre de betterave " *Pioneer* " d'augmenter son capital et d'emprunter sur débetures," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 61) intitulé : " Acte pour incorporer " *The Quebec Hotel Company*," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé : " Acte pour incorporer " *La compagnie de papier Rolland*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 67) intitulé : " Acte pour amender l'acte 41 Vict., chap. 52, incorporant " La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No 35) intitulé : " Acte pour incorporer " The West End Free Dispensary," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 64) intitulé : " Acte pour confirmer le privilège de cinquante ans accordé à la " Compagnie de l'aqueduc de Louiseville " par le conseil municipal de la ville de Louiseville," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 51) intitulé : " Acte pour incorporer " Le Septuor Haydn," de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (J) intitulé : " Acte pour autoriser la création d'une société sous le nom de " Société d'industrie laitière de la province de Québec,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois main-
 tenant.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
 cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le
 concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre la réponse à une adresse
 en date du 21 mars dernier, priant Son Honneur le lieutenant-gouverneur
 de faire mettre devant cette chambre :

1. Le montant des prix des contrats passés par l'honorable Conseil
 Exécutif de cette Province avec l'hon. Thomas McGreevy, le 24 septembre
 1875, et avec Duncan McDonald & Cie., le 16 novembre 1875, concernant la
 construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa & Occidental ;
2. Montant payé en sus du prix de ces contrats à Messieurs McGreevy
 et McDonald, à chacun d'eux respectivement ;
3. Montant payé et ce qui reste dû pour achat de terrain à Montréal,
 Québec, ou autres endroits pour le dit chemin ;
4. Montant et valeur des approvisionnements des magasins du dit
 chemin ;
5. Montant dépensé par le gouvernement pour le parachèvement du
 chemin ;
6. Montant des recettes brutes de chaque année ;
7. Montant des recettes jusqu'au premier mars courant ;
8. Montant des recettes probables pour l'année courante et l'année pro-
 chaine ;
9. Copie du contrat pour construction du chemin à partir d'Hochelaga
 pour se rendre aux Casernes ;
10. Copie des soumissions reçues pour l'achat du dit chemin, ou partie
 d'icelui ;
11. Montant de toutes réclamations généralement quelconques relative-
 ment au dit chemin, avec le nom de chaque réclamant et le montant réclamé
 par lui, en sus de ce qui a été payé, et qui a été reconnu être dû.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (E) intitulé :
 "Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de
 Wentworth,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé :
 "Acte déclarant que l'édit de 1743 de Louis XV, roi de France, et enre-
 gistré au conseil supérieur, est la loi de cette province,"

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (II) intitulé : " Acte concernant l'Orateur du Conseil Législatif."

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dionne* propose :
 Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Et la question étant soulevée si le dit Bill peut être lu une troisième fois aujourd'hui, et les débats s'en étant suivis.

A six heures, l'*Orateur* quitte le fauteuil.

A sept heures et demie, la Chambre reprend sa séance et l'honorable *Orateur* décide que le dit Bill peut être lu une troisième fois aujourd'hui.

Et appel étant fait à la Chambre, par l'honorable M. *de Boucherville*, de la décision de l'*Orateur*, la question est mise sur le dit appel, et la Chambre s'étant divisée, les noms sont demandés et pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Ross, et</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood.—10.</i>

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>LaBruère, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Starnes, et</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb.—11.</i>
<i>Lacoste,</i>	

Ainsi, elle est résolue dans la négative,
 Et la décision de l'orateur est maintenue.

Et la question de concours étant mise sur la motion de l'honorable M. *Dionne*, demandant la troisième lecture du dit Bill,

Elle est résolue dans l'affirmative, sur la même division, et il est, en conséquence,

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 10) intitulé : " Acte pour valider certains actes notariés, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la chambre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération des amendements au Bill (No. 33) intitulé : " Acte pour incorporer " La compagnie des chaux et phosphates du Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills privés, avec instructions au dit comité d'amender le dit Bill en effaçant, dans la dixième ligne de la cinquième clause, les mots " n'excédant pas six pour cent, " et dans les treizième, quatorzième et quinzième lignes de la même clause, les mots " et le produit de leur vente devra être appliqué à l'extension et au développement des affaires de la dite compagnie. "

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 54) intitulé : " Acte concernant la légalisation et la garde des registres de sépulture tenue par la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, à Villa-Maria, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 20) intitulé : " Acte pour amender le chapitre

soixante et onze des statuts refondus du Canada et l'acte provincial, 32 Vict., chap. 43." soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 17 Avril 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Laviolette,

Lacoste,
Proulx,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Archambeault*, du révérend O. Drapeau et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de l'hôpital des femmes de Montréal,

De Daniel Boyd et autres ;

Par l'honorable M. *Webb*, des commissaires d'écoles de Cleveland.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

197. Des habitants de la paroisse de Pabos, en faveur du séminaire de Rimouski ;

198. Des habitants de la paroisse du Bassin de Gaspé, en faveur du séminaire de Rimouski ;

199. Des habitants de la paroisse de St-Patrick de Douglasstown, en faveur du Séminaire de Rimouski ;

-
200. Des habitants de St-Michel de Percé, en faveur du séminaire de Rimouski ;
 201. Des habitants de la paroisse de la Grande Rivière, en faveur du séminaire de Rimouski ;
 202. Des habitants de la paroisse Mont-Louis, en faveur du séminaire de Rimouski ;
 203. Des habitants de St. Norbert du Cap Chatte, en faveur du séminaire de Rimouski ;
 204. Des habitants de la paroisse de St-Dominique de New Port, en faveur du séminaire de Rimouski.
 205. Des habitants de Pabos, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.
 206. Des habitants de la paroisse de St-Martin de la Rivière au Renard, en faveur du séminaire de Rimouski.
 207. Des habitants de la paroisse de St-Alban du Cap Rosier, en faveur du séminaire de Rimouski ;
 208. Des habitants de New Port, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;
 209. Des habitants de la Grande Rivière en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;
 210. Des habitants du Cap d'Espoir, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;
 211. Du rév. C. E. Trudel *et al.*, de Saint-Pierre de Malbaie, comté de Gaspé, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;
 212. Du rév. J. L. Rioux *et al.*, de la paroisse de Ste-Cécile, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;
 213. De Georges Prevel *et al.*, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;
 214. Des habitants de St-Michel de Percé, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;
 215. De B. Walton *et al.*, s'opposant au privilège demandé par la " St-Francis Bridge Company " ;
 216. De C. A. Bangs *et al.*, demandant certains changements au bill demandant l'incorporation du village de Richmond, comme ville ;
 217. De W. H. Jeffrey *et al.*, de Melbourne, concernant les estacades flottantes de la rivière St-François ;
 218. De L. A. Roberge *et al.*, de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;
 219. Des habitants du canton de Chesham, relativement au paiement des terres de la couronne.
 220. De E. T. Brooks *et al.*, de Sherbrooke, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Sherbrooke Turf Club " ;
 221. De Norbert McDougall *et al.*, du village de Drummondville, demandant un acte d'incorporation ;
 222. De Romeo Stephens et autres, demandant des amendements à la loi de chasse ;
 223. De Gustave R. Fabre *et al.*, demandant des changements à la loi de chasse ;
 224. De Edmond Lamothe *et al.*, demandant des changements à la loi de chasse ;

225. De J. C. Wilson et autres, demandant des amendements à la loi de chasse ;

226. De Strachan Bethune *et al.*, demandant la passation d'un acte pour donner plus de liberté dans certaines transactions ;

227. Du révérend M. Gravel *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

228. De Monsignor C. Guay *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

229. Du révérend M. Langevin *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

230. Du révérend M. Bérubé *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

231. Du révérend M. Fournier *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

232. Du révérend W. Rioux *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

233. Du révérend M. Audet *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

234. Du révérend M. A. Duval *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

235. Du révérend M. Rouleau *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

236. Du révérend M. Chouinard *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

237. Du révérend M. Desjardins *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski.

238. De P. L. Gauvreau *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

239. Du rév. Mr. Blanchet *et al.*, demandant de l'aide en faveur du séminaire de Rimouski ;

240. Du rév. M. Théberge *et al.*, demandant de l'aide en faveur du séminaire de Rimouski ;

241. Du rév. M. Drapeau *et al.*, demandant de l'aide en faveur du séminaire de Rimouski ;

242. De J. Robinson *et al.*, de Matapédia, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

243. Des habitants et contribuables du comté de Richmond, s'opposant au privilège demandé par la " St-Francis Bridge Company."

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le procès-verbal de vendredi soit corrigé en ajoutant après " que le dit rapport soit adopté," page 6, ligne 25, " objection étant faite à l'adoption du rapport ce jour, l'Orateur décide qu'il est dans l'ordre de passer outre, malgré l'objection.

Ligne 32, ajouter après aujourd'hui, malgré l'objection.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 67) intitulé : " Acte pour amender l'acte 41 Vict., chap. 52, incorporant " La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. Lacoste,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 64) intitulé : " Acte pour confirmer le privilège de cinquante ans accordé à la " Compagnie de l'aqueduc de Louiseville " par le conseil municipal de la ville de Louiseville,"

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 51) intitulé : " Acte pour incorporer " Le Septuor Haydn, " de Québec, "

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 10) intitulé : " Acte pour valider certains actes notariés,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill (No. 37) intitulé : " Acte pour incorporer " l'Orphelinat de Marieville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin

de fer de la Baie-des-Chaleurs, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 57) intitulé : “ Acte pour incorporer l'Hospice St-Joseph de la délivrance, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 106) intitulé : “ Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental s'étendant de Montréal à Saint-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 18 Avril 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Laviolette,

Lacoste,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Hearn*, de l'institut littéraire de St-Patrice.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills Privés, présente son septième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

ce 18 avril 1882.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^e règle :

Du rév. F. L. Pelletier et autres, de la paroisse de St-Germain du Lac Etchemin, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin dans le canton de Cranbourne;

De l'école de Médecine et de Chirurgie de Montréal, demandant une allocation;

Du dispensaire Ophthalmique de l'Asile Nazareth de Montréal, demandant une allocation;

Du directeur de l'Hospice St-Charles de Montréal, demandant une allocation;

De la cité de Montréal, s'opposant au Bill proposé par les municipalités des environs de Montréal, demandant la permission de se servir des égouts de la cité de Montréal ;

De l'École des Sourds Muets de Montréal, demandant de l'aide.

De l'Institut National des Beaux Arts et des Sciences, demandant une allocation ;

Des habitants de la paroisse de Pabos, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des habitants de la paroisse du Bassin de Gaspé, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des habitants de la paroisse de St-Patrick de Douglasstown, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des habitants de St-Michel de Percé, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des habitants de la paroisse de la Grande Rivière, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des habitants de la paroisse du Mont-Louis, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des habitants de St-Norbèrt du Cap Chatte, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des habitants de la paroisse de St-Dominique de New Port, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des habitants de Pabos, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

Des habitants de la paroisse de St-Martin de la Rivière-au-Renard, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des habitants de la paroisse de St-Alban du Cap Rosier, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des habitants de New Port, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

Des habitants de la Grande Rivière, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

Des habitants du Cap d'Espoir, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

Du rév. C. E. Trudel *et al.*, de Saint-Pierre de Malbaie, comté de Gaspé, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

Du rév. J. L. Rioux *et al.*, de la paroisse de Ste-Cécile, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

De Georges Prevel *et al.*, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

Des habitants de St-Michel de Percé, en faveur du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs ;

De B. Walton *et al.*, s'opposant au privilège demandé par la "St-Francis Bridge Company" ;

De W. H. Jeffrey *et al.*, de Melbourne, concernant les estacades flottantes de la rivière St-François ;

Des habitants du canton de Chesham, relativement au paiement des terres de la couronne ;

De Romeo H. Stephens et autres, demandant des amendements à la loi de chasse ;

De Gustave R. Fabre *et al.*, demandant des changements à la loi de chasse ;
De Edmond Lamothe *et al.*, demandant des changements à la loi de
chasse ;

De J. C. Wilson et autres, demandant des amendements à la loi de chasse ;
De Strachan Bethune *et al.*, demandant la passation d'un acte pour don-
ner plus de liberté dans certaines transactions ;

Du révérend M. Gravel *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

De Monsignor C. Guay *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Du révérend M. Langevin *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Du révérend M. Bérubé, *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Du révérend M. Fournier *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Du révérend W. Rioux *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Du révérend M. Audet *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Du révérend M. A. Duval *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Du révérend M. Rouleau *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Du révérend M. Chouinard *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Du révérend M. Desjardins *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

De P. L. Gauvreau *et al.*, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Du révérend M. Blanchet *et al.*, demandant de l'aide en faveur du sémi-
naire de Rimouski ;

Du révérend M. Thérberge *et al.*, demandant de l'aide en faveur du sémi-
naire de Rimouski ;

Du révérend M. Drapeau *et al.*, demandant de l'aide en faveur du sémi-
naire de Rimouski ;

De J. Robinson *et al.*, de Matapédia, en faveur du chemin de fer de la
Baie-des-Chaleurs ;

Des habitants et contribuables du comté de Richmond, s'opposant au
privilege demandé par la "St-Francis Bridge Company".

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a
trouvé que les avis requis avaient été donnés suivant les exigences de la
49^e règle de cette chambre :

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De la société des artisans canadiens Français de la cité de Montréal,
demandant des amendements à sa charte ;

De W. B. Nantel et autres, de Montréal, demandant la confirmation de
certains actes faits par l'Evêque Catholique Romain de Montréal, dans la
Province du Bas-Canada ;

De la compagnie des chemins de péage de l'Isle-Jésus, demandant des
amendements à sa charte ;

De L. A. Roberge *et al.*, de Montréal, demandant un acte d'incorpora-
tion ;

De E. T. Brooks *et al.*, de Sherbrooke, demandant un acte d'incorpora-
tion sous le nom de "Sherbrooke Turf Club" ;

De Norbert McDougall *et al.*, du village de Drummondville, demandant
un acte d'incorporation ;

Le tout respectueusement soumis.

L. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 54) intitulé : " Acte concernant la légalisation et la garde des registres de sépulture tenus par la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, à Villa-Maria," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bil (No 20) intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante et onze des statuts refondus du Canada et l'acte provincial, 32 Vict., chap. 43," fait rapport qu'il le rapporte à cette chambre sans en avoir examiné le mérite parce qu'il considère que ce Bill est d'intérêt public.

Ordonné. Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 33) intitulé : " Acte pour incorporer " La compagnie des chaux et phosphates du Canada," sur renvoi spécial par ordre de la chambre, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre la réponse à une adresse en date du 13 de ce mois priant Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire mettre devant cette Chambre :

La date du contrat d'acquisition, par le gouvernement, de M. Lionais ou autre, d'un terrain*attenant à la propriété de la prison de Montréal, le montant du prix d'achat et la superficie du dit terrain.

Aussi la réponse à une adresse en date du 23 juin 1881, priant Son Honneur le lieutenant-gouverneur, de faire mettre devant cette chambre :

1. Les résolutions adoptées par le conseil de ville de la cité de Montréal, le 15 novembre 1880, concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ;

2. Le rapport du comité du Conseil Exécutif, en date du 26 novembre 1880, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 30 novembre 1880 ;

3. La résolution adoptée par le conseil de ville de Montréal, le 19 janvier 1881, concernant le prolongement du chemin de fer de Q., M., O. et O., aux casernes de la porte de Québec, à Montréal ;

4. Toute correspondance ou autres informations concernant les embranchements de Joliette et de Berthier ;

5. Les ordres en conseil et les soumissions entre les mains du gouvernement pour le prolongement du chemin de fer de Q., M., O. et O., de la gare d'Hochelaga aux casernes de la porte de Québec, à Montréal.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 62) intitulé : " Acte pour incorporer la " Compagnie de Papier Rolland. "

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 35) intitulé : " Acte pour incorporer " The West End Free Dispensary. "

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 37) intitulé : " Acte pour incorporer l'Orphelinat de Marieville, "

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, "

Sur motion de l'honorable M. *Savage*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 57)
intitulé : " Acte pour incorporer l'Hospice St-Joseph de la Délivrance,"

Sur motion de l'honorable M. *Couture*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 106)
intitulé : " Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du che-
min de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, s'étendant de Montréal
à St-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
un Bill (No. 24) intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant " l'Associa-
tion de Québec et du Lac Supérieur, pour l'exploitation des mines, " auquel
elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Rcy*, la chambre s'ajourne à **demain**,
à 3 heures P. M.

Mercredi, 19 Avril 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présent, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Lacoste,</i>	

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

244. Du Révérend Oct. Drapeau et autres, de Ste-Anne de Ristigouche, en faveur du séminaire de Rimouski ;

245. Des commissaires d'écoles du village de Richmond, s'opposant à certaines clauses du Bill demandant l'incorporation du village de Richmond en ville ;

246. Du comité de l'hôpital des femmes de Montréal (Women's hospital), demandant une augmentation dans l'octroi qui lui est fait ;

247. De Daniel Boyd et autres, du village de Huntingdon, en faveur du chemin de fer du comté de Huntingdon.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 22) intitulé : " Acte pour détacher de la paroisse de Varennes, comté de Verchères, trois îles situées dans le fleuve St-Laurent, et les annexer à la paroisse de Repentigny, comté de L'Assomption, pour les fins électorales municipales, scolaires et autres fins quelconques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 60) intitulé : " Acte pour changer le nom de " La compagnie manufacturière de Lawlor " en celui de " La compagnie manufacturière Belmont," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 58) intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie des abattoirs de Montréal à emprunter de l'argent et à émettre des débetures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 3) intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 Vict., chap. 19, concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le bill soit lu pour la seconde fois vendredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill No. 66 intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Trois-Rivières et du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 89) intitulé : " Acte pour amender et suppléer à l'acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées, 40 Vict., chap. 15," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois vendredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 95) intitulé : " Acte pour incorporer " La Trappe de Notre-Dame-du-Lac-des-Deux-Montagnes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 59) intitulé : " Acte pour permettre à " La compagnie de sucre de betterave " Pioneer " d'augmenter son capital et d'emprunter sur débetures," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 33) intitulé : " Acte pour incorporer " La compagnie des chaux et phosphates du Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit bill tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité Générale pour la prise en considération du Bill (No 20) intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante et onze des statuts refondus du Canada et l'acte provincial, 32 Vict., chap. 43, "

La Cham^re s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 106) intitulé : " Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, s'étendant de Montréal à St-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa, "

L'honorable M. *Dionne* propose :

Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Et un débat s'en étant suivi,

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

A sept heures et demie, la chambre reprend sa séance, et le débat s'étant continué,

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le débat soit ajourné à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeu*di*, 20 A*vril* 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Lacoste,</i>	

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Hearn*, de l'Institut Littéraire de St-Patrick de Québec,

Du Morrin College de Québec ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, du "Ladies' Benevolent Society and House of Refuge".

La pétition suivante est lue et reçue :

248. De l'Institut Littéraire de St-Patrick de Québec. demandant une allocation.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

Bureau des Bills Privés,

20 avril 1882.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49e règle de cette Chambre :

Du Rév. Oct. Drapeau et autres, de Ste Anne de Ristigouche, en faveur du séminaire de Rimouski ;

Des commissaires d'école du village de Richmond, s'opposant à certaines clauses du Bill demandant l'incorporation du village Richmond en ville ;

Du comité de l'hôpital des femmes de Montréal (Women's Hospital), demandant une augmentation dans l'octroi qui lui est fait ;

De David Boyd et autres, du village de Huntingdon, en faveur du chemin de fer du comté de Huntingdon.

Le tout humblement soumis.

L. ARCHAMBEAULT.

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 64) intitulé : " Acte pour confirmer le privilège de cinquante ans accordé à la " Compagnie de l'aqueduc de Louiseville, " par le conseil municipal de la ville de Louiseville, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur icelui la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu pour la troisième fois demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 25) intitulé : " Acte pour incorporer

"The West End Free Dispensary," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 51) intitulé : "Acte pour incorporer "Le Septuor Haydn," de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 37) intitulé : "Acte pour incorporer l'Orphelinat de Marieville," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills

Privés, auquel a été référé le Bill (No. 57) intitulé ; " Acte pour incorporer l'hospice St-Joseph de la Délivrance," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre la réponse à une adresse en date du 13 de ce mois, priant Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire mettre devant cette chambre :

La date du contrat d'aquisition, par le gouvernement, de Monsieur Lionais ou autres, d'un terrain attenant à la propriété de la prison de Montréal, le montant du prix d'achat et la superficie du dit terrain.

L'ordre du jour étant appelé pour la continuation du débat sur la deuxième lecture du Bill (No. 106) intitulé : " Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, s'étendant de Montréal à St-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa,"

Le débat est repris.

A six heures, l'*Orateur* quitte le fauteuil.

A sept heures et demie, la chambre reprend sa séance et le débat s'étant continué,

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le débat soit ajourné à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures P. M.

Vendredi, 21 Avril 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de l'institut national des Beaux-Arts.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (E) intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Wentworth," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No 62) intitulé : " Acte pour incorporer la " Compagnie de Papier Rolland," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante et onze des statuts refondus du Canada et l'acte provincial, 32, Vict., chap. 43, " informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 39) intitulé : " Acte pour incorporer " La compagnie pour l'éclairage au gaz de Saint-Hyacinthe, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 33) intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie des chaux et phosphates du Canada, " informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 79) intitulé : "Acte pour incorporer l'Union St-Joseph de Saint-Césaire," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé : "Acte pour ériger le premier rang de la paroisse de St-Michel-de-Bellechasse en municipalité séparée," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 64) intitulé : "Acte pour confirmer le privilège de cinquante ans accordé à la compagnie de l'aqueduc de Louiseville par le conseil municipal de la ville de Louiseville,"

Sur motion de l'honorable M. Dostaler, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la continuation du débat sur la deuxième lecture du Bill (No. 106) intitulé : "Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, s'étendant de Montréal à St-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa,"

Le débat est repris.

À six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

À sept heures et demie, la chambre reprend sa séance et le débat s'étant continué,

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le débat soit ajourné à lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. Dionne, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 24 Avril 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Lavolette,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Hearn*, de Jas. Addie et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la " Montreal Ladies' Benevolent Society and House of Refuge," demandant de l'aide ;

De l'institut national des beaux arts, demandant une allocation ;

Du collège Morrin, demandant des amendements à sa charte.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 67) intitulé : " Acte pour amender l'acte 41 Victoria., chap. 52, incorporant " La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 37) intitulé : " Acte pour incorporer " L'Orphelinat de Marieville," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 51) intitulé : " Acte pour incorporer " Le Septuor Haydn," de Québec, informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (J) intitulé : " Acte pour autoriser la création d'une société sous le nom de " Société d'Industrie laitière de la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans aucun amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 80) intitulé : " Acte pour incorporer la ville de Richmond," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 122) intitulé : " Acte pour incorporer " The Sherbrooke Turf Club," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 115) intitulé : " Acte pour incorporer " La compagnie du chemin de fer de colonisation de l'Outaouais," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 47) intitulé : " Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 97, concernant la profession médicale et la chirurgie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 38), intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de Macadam de Saint-Hyacinthe," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la continuation du débat sur la deuxième lecture du Bill (No. 106) intitulé : " Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, s'étendant de Montréal à St-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa,

Le débat est repris.

A six heures, l'*Orateur* quitte le fauteuil.

A sept heures et demie la chambre reprend sa séance et le débat s'étant continué,

L'honorable M. *déBoucherville*, secondé par l'honorable M. *Archambeault*, propose, en amendement :

Que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit référé à un comité composé des honorables MM. *Webb*, *Rémiliard*, *Lacoste* et des moteurs, avec instruction de s'enquérir et de faire rapport aussi promptement que possible si la vente de la partie Ouest du chemin de fer, Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, alléguée par le Bill maintenant soumis à cette honorable Chambre, avoir été faite à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, à réellement été faite à la dite compagnie en conformité de la section 25 de la 44 Victoria, chapitre 1er, qui se lit comme suit : " La compagnie, en vertu de l'autorisation d'une assemblée générale spéciale de ses actionnaires et comme prolongement du chemin de fer, qu'elle est par le présent autorisée à construire, pourra acheter ou acquérir, par bail ou autrement, et posséder et exploiter le chemin de fer de la compagnie du Canada Central, ou se fusionner avec elle, et elle pourra acheter ou acquérir par bail ou autrement et posséder et exploiter une ligne ou des lignes de chemin de fer entre la cité d'Ottawa et un point quelconque des eaux navigables du littoral de l'Atlantique ou tout autre point intermédiaire, ou elle pourra acquérir des droits de circulation sur tout chemin de fer actuellement construit entre Ottawa et tout tel point ou point intermédiaire,—et la compagnie pourra acheter ou acquérir tout tel chemin de fer sujet à telles hypothèques, charges ou redevances alors existantes qui seront stipulées et convenues ; et elle possèdera à l'égard de toutes lignes de chemins de fer ainsi achetées ou acquises et devenant la propriété de la compagnie, les mêmes pouvoirs au sujet de l'émission d'obligations sur ces lignes ou aucune d'entre elles, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas vingt mille piastres par mille, et au sujet de la garantie de ces obligations, que ceux qui sont conférés à la compagnie par la vingt-huitième section du présent, au

sujet des obligations qu'elle peut émettre sur le chemin de fer Canadien du Pacifique ; mais cette émission d'obligations ne préjudiciera en rien aux droits d'aucun détenteur d'hypothèque ou autre redevance déjà existante sur aucune ligne de chemin de fer ainsi achetée ou acquise ; et le montant des obligations dont l'émission est par le présent autorisée sur cette ligne de chemin de fer sera réduit du montant des hypothèques ou redevances dont elle sera ainsi grevée," laquelle autorisation d'une assemblée générale spéciale des actionnaires ne se trouve ni dans le contrat entre le gouvernement et la compagnie du Pacifique Canadien, ni dans aucun autre document mis devant cette Chambre.

Et un débat s'étant élevé, l'heure de minuit s'est passée, et la chambre a continué de siéger.

Et la question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,

Laviolette,
Panet,
Proulx,
Rémillard, et
Ross.—11.

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

LaBruère, de
Beaudry,
Couture,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,

Prudhomme,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb, et
Wood.—12.

Ainsi, elle est résolue dans la négative,

Et la question étant mise sur la motion principale, et elle est résolue dans l'affirmative sur la même division, et il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour la prochaine séance.

Alors sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à cette après-midi à 3 heures.

Mardi, 25 Avril 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gaudel,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Lacoste,</i>	

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ross*, de P. *Lacerte*, fils, et autres,

Du rév. A. D. *Gélinas* et autres,

De E. *Lacerte* et autres,

De *Hector Biron* et autres ;

Par l'honorable M. *Couture*, du rév. L. N. *Morissette* et autres.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer, de la Baie-des-Chaleurs, informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de papier *Rolland*," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 64) intitulé : " Acte pour confirmer le privilège de cinquante ans accordé à la compagnie de l'aqueduc de *Louiseville* par le conseil municipal de la ville de *Louiseville*," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 70) intitulé : " Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité

des Trois-Rivières, (38 Vict., chap. 76),” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 114) intitulé : “ Acte pour constituer en corporation “ La Compagnie Minière de l'Île d'Orléans,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 111) intitulé : “ Acte pour incorporer “ La compagnie du chemin de fer de Leeds et des Cantons de l'Est,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 41) intitulé : “ Acte pour incorporer “ La Société Française des Phosphates du Canada”, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : “ Acte autorisant Jean Cyrille Bédard à construire et à maintenir des estacades en travers de la rivière Saint-François, près de “ Mahers Mill,” dans le canton de Melbourne, dans le comté de Richmond, et pour autres fins,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 24) intitulé : “ Acte pour amender l'acte incorporant “ l'Association de Québec et du Lac Supérieur, pour l'exploitation des mines,”

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé :
 “ Acte déclarant que l'édit de 1743 de Louis XV, roi de France, et enregistré
 au conseil supérieur, est la loi de cette province ,”

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 22)
 intitulé : “ Acte pour détacher de la paroisse de Varennes, comté de Ver-
 chères, trois îles situées dans le fleuve St-Laurent, et les annexer à la paroisse
 de Repentigny, comté de L'Assomption, pour les fins électorales, municipi-
 pales, scolaires et autres fins quelconques.”

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*,
 Le dit bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 60)
 intitulé : “ Acte pour changer le nom de “ La compagnie manufacturière
 Lawlor, en celui de “ La compagnie manufacturière Belmont,”

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
 Le dit bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents
 et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58)
 intitulé : “ Acte pour autoriser la compagnie des abattoirs de Montréal, à
 emprunter de l'argent et à émettre des débentures,”

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 66)
 intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Trois-
 Rivières et du Nord-Ouest,”

Sur motion de l'honorable M. *Ross*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 95) intitulé : " Acte pour incorporer " La Trappe de Notre-Dame-du-Lac-des-Deux-Montagnes,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 3) intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 Vict., ch. 19, concernant le défrichement des terres et la protection des forêts, contre les incendies,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est.
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 89) intitulé : " Acte pour amender et suppléer à l'acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées, 40 Vict., chap. 15,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 57) intitulé : " Acte pour incorporer l'Hospice St-Joseph de la Délivrance,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Savage*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois,

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39) intitulé : "Acte pour incorporer " La compagnie pour l'éclairage au gaz de Saint-Hyacinthe,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 79) intitulé : " Acte pour incorporer " l'Union St-Joseph de Saint-Césaire,"

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du bill (No. 106) intitulé : " Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental s'étendant de Montréal à St-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit suspendu.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 40) intitulé : " Acte pour ériger le premier rang de la paroisse de St-Michel-de-Bellechasse en municipalité séparée,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*,

Le dit bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 30) intitulé : " Acte pour incorporer la ville de Richmond,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 122)
 intitulé : " Acte pour incorporer " The Sherbrooke Turf Club, "

Sur motion de l'honorable Mr. *Webb*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 115)
 intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de coloni-
 sation de l'Outaouais, "

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 47)
 intitulé : " Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 37, concernant la
 profession médicale et la chirurgie, " il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 69)
 intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer du comté
 de Huntingdon, Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 38)
 intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de macadam de Saint-
 Hyacinthe, "

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé de nouveau pour que la chambre se forme
 en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 106) intitulé :

“ Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental s'étendant de Montréal à St-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa,”

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau à la reprise de la séance ce soir.

Ordonné en conséquence.

A six heures, l'*Orateur* quitte le fauteuil.

A sept heures et demie, la chambre reprend sa séance puis s'ajourne à loisir et se remet en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Ross*, secondé par M. *Dostaler*, propose :

“ Que le rapport ne soit pas maintenant reçu ; mais que le bill soit référé de nouveau à un comité de toute la Chambre avec instruction d'ajouter à la huitième clause de l'appendice (A), les mots suivants :

“ Que les mêmes pouvoirs de parcours soient accordés à la partie du chemin entre Québec et Montréal, sur l'embranchement de Mile End à la station Dorval, sur le Grand Tronc, que ceux accordés sur le chemin entre la Jonction de St-Martin à Montréal.”

Et la question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Archambault,
Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Gaudet,

Lavolette,
Troulx,
Rémillard et
Ross.—9.

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

LaBruère, de
Beaudry,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,
Prudhomme,

Roy,
Savage,
Starnes,
Webb et
Wood.—11.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

L'honorable M. *Dostaler* propose, secondé par l'honorable M. *Laviolette* :
 Que le rapport ne soit pas maintenant reçu mais que le Bill soit référé de nouveau à un comité de toute la chambre, avec instruction d'y insérer la clause suivante : "Les conducteurs et agents de station seront tenus de savoir les deux langues anglaise et française."

Et la question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Dostaler,
Gaudet,

Laviolette,
Proulx,
Rémillard,
 et *Ross.*—8.

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

LaBruère, de
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,

Prudhomme,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
 et *Wood.*—12.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

L'honorable M. *de Boucherville* propose :

Que le rapport ne soit pas maintenant reçu mais que le Bill soit référé de nouveau à un comité de toute la chambre, avec instruction d'y insérer la clause suivante :

Aucune personne connue pour appartenir à une société secrète et non autorisée par la loi ne sera employée sur le dit chemin de fer.

Et la question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Dostaler,
Gaudet,

Laviolette,
Proulx,
Rémillard, et
Ross.—8

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>LaBruère, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Lacoste,</i>	<i>Wood.—12.</i>

Ainsi elle est résolue dans la négative.

L'honorable M. *Rémillard*, propose, secondé par l'honorable M. *Archambeault* :

Que le rapport du comité ne soit pas reçu maintenant, mais que le bill soit référé de nouveau au comité de toute la Chambre, avec instruction d'y ajouter une clause pourvoyant à ce que dans le cas où quelque-une des conditions du contrat qui forment l'appendice A ne serait pas accomplie, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil aura le pouvoir, après avis, d'annuler le contrat.

Et la question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard, et</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Ross.—9.</i>
<i>Gaudet,</i>	

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>LaBruère, de</i>	<i>Roy,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Lacoste,</i>	<i>Wood.—11.</i>
<i>Prudhomme,</i>	

Ainsi, elle est résolue dans la négative, et il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dionne* propose :

Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Archambeault*; secondé par l'honorable M. *Rémillard*, propose, en amendement :

Que ce Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit résolu :

Que ce Bill disposant de propriétés qui se trouvent situées dans la Province d'Ontario, cette Législature n'a pas droit de législater sur le sujet.

Et la question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Gaudet,

Lavolette,
Proulx,
Rémillard, et
Ross.—9

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

La Bruère, de
Beaudry,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,
Prudhomme,

Roy,
Savage,
Starnes,
Webb, et
Wood.—11

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative sur la même division, et il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 26 Avril 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de l'Asile des Sourd-Muets.

La pétition suivante est lue et reçue :

252. De Jos. Addie et autres, arpenteurs, s'opposant au Bill concernant les arpenteurs.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le procès-verbal de lundi dernier soit amendé en insérant avant la motion d'ajournement les mots suivants :

Objection étant faite par l'honorable M. *de Boucherville*, à la motion de l'honorable M. *Dionne*, demandant que le Bill soit référé à un comité général de toute la Chambre, parce qu'il aurait fallu un jour franc d'avis, et l'honorable *Orateur* ayant été requis de donner sa décision sur l'objection, il la donne dans les termes suivants :

Lorsqu'un projet de loi est adopté en seconde lecture, la proposition faite par le promoteur de le référer au comité de toute la chambre à la séance suivante est une conséquence de la seconde lecture et n'entre pas dans la catégorie des motions spéciales, requérant un jour franc d'avis, d'après la clause 28 des règlements de ce Conseil.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 70) intitulé : " Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, (38 Vict., chap. 76, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 114)
 intitulé : " Acte pour constituer en corporation *La Compagnie minière de l'île
 a'Orléans*, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 111)
 intitulé : " Acte pour incorporer *La compagnie du chemin de fer de Leeds
 et des Cantons de l'Est*,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 41)
 intitulé : " Acte pour incorporer " *La Société Française des Phosphates du
 Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 25) inti-
 tulé : " Acte autorisant Jean Cyrille Bédard à construire et à maintenir des
 estacades en travers de la rivière St-François, près de " *Mahers Mill*," dans
 le canton de Melbourne, dans le comté de Richmond et pour autres fins, "

Sur motion de l'honorable M. *Webb*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité
 Général pour la prise en considération du Bill (No. 3) intitulé : " Acte pour

amender l'acte 34 Vict., ch. 19, concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gaudet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dinne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 89) intitulé : " Acte pour amender et suppléer à l'acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées, 40 Vict., chap. 15, "

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Couture*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 47) intitulé : " Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 37, concernant la profession médicale et la chirurgie, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (F) intitulé : "Acte pour incorporer le " Collège Commercial de Varennes," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (G) intitulé : "Acte pour incorporer " L'Académie de garçons de St-Joseph de Lévis," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill (D) intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie d'assurance appelée : "The Liverpool and London and Globe Insurance Company" à faire des contrats, à poursuivre et à être poursuivie, dans la province de Québec, en son propre nom et pour d'autres fins," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill avec certains amendements.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé : "Acte pour amender de nouveau les dispositions de divers actes concernant l'incorporation de la ville de Lachine," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 27 Avril 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Proulx,
Ross,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dionne*, de certains habitants de Ste-Angèle de Mérici,

De certains habitants de Notre-Dame de l'Assomption de McNider,

Des sœurs de la charité de Rimouski ;

Par l'honorable M. *Roy*, d'Antoine Cabana et autres ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de Joseph Smith ;

Par l'honorable M. *Dostaler*, du rév. Ed. Moreau et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

253. Des contribuables de Yamachiche, contre la vente du chemin de fer de Q. M. O. & O. ;

254. Des contribuables de la paroisse de la Pointe-du-Lac, comté de St-Maurice, contre la vente du chemin de fer de Q. M. O. & O. ;

255. Des électeurs du comté de St-Maurice, contre la vente du chemin de fer de Q. M. O. & O. ;

256. Des contribuables de la paroisse de St-Elie, contre la vente du chemin de fer de Q. M. O. & O. ;

257. Du révérend M. L. N. Morissette, curé de St-Côme et autres, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation.

L'honorable M. *Laviolette* demande :

Si la résignation de M. Sénécal, comme surintendant du chemin de fer Q. M. O. & O., a été acceptée par le gouvernement, et dans le cas où elle aurait été acceptée, quel est maintenant le surintendant du dit chemin de fer ?

A quoi l'honorable M. *Dionne* fait la réponse suivante :

M. Sénécal a envoyé sa lettre de résignation avant la signature du projet de vente, le 4 mars dernier ; et il a été informé, par lettre officielle du commissaire des chemins de fer, que sa résignation ne pouvait être acceptée pour le présent, et qu'on le priait de continuer ses services comme surintendant jusqu'à ce que les chambres aient statué sur la question de la vente du chemin de fer.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois,

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 115) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation de l'Outaouais," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 95) intitulé : " Acte pour incorporer *La Trappe de Notre-Dame-du-Lac-des-Deux-Montagnes*," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 66) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Trois-Rivières et du Nord-Ouest," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 22) intitulé : " Acte pour détacher de la paroisse de Varennes, comté de Verchères, trois îles situées dans le fleuve Saint-Laurent, et les annexer à la paroisse de Repentigny, comté de L'Assomption, pour les fins électorales, municipales, scolaires et autres fins quelconques," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 79) intitulé : "Acte pour incorporer l'Union St-Joseph de St-Césaire," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *La Bruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 24) intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant "l'Association de Québec et du Lac Supérieur, pour l'exploitation des mines," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 39) intitulé : "Acte pour incorporer "La compagnie pour l'éclairage au gaz de Saint-Hyacinthe," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé : "Acte déclarant que l'édit de 1743 de Louis XV, roi de France, et enregistré au conseil supérieur, est loi de cette province," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué généralement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 47) intitulé : "Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 37, concernant la profession médicale et la chirurgie," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 28) intitulé : "Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la ville de Lachine,"

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 4) intitulé : "Acte pour protéger les colons," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 112) intitulé : "Acte pour incorporer "The Sherbrooke Iron Manufacturing Company," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 13) intitulé : "Acte concernant les arpenteurs de la province

de Québec et les arpentages," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 28 Avril 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs :

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

Lavolette,
Proulx,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Dostaler*, de l'hospice de la ville de Joliette.

La pétition suivante est lue et reçue :

258. Des directeurs de l'institution des sourds-muets de la province de Québec, demandant de l'aide.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son neuvième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

ce 28 avril 1882.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^e règle de cette Chambre :

- De l'Institut littéraire de St-Patrick de Québec ;
- De l'Institut national des Beaux arts ;
- De la "Montreal Ladies Benevolent Society and House of Refuge," demandant de l'aide ;
- De Jos. Addie et autres, arpenteurs, s'opposant au Bill concernant les arpenteurs ;
- Des contribuables de Yamachiche ;
- Des contribuables de la paroisse de la Pointe-du-Lac ;
- Des électeurs du comté de St-Maurice ;
- Des contribuables de la paroisse de St-Elie, contre la vente du chemin de fer de Q. M. O. & O. ;
- Du révérend M. L. N. Morrissette, curé de St-Côme et autres, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation ;
- Du Collège Morrin, demandant des amendements à sa charte ;

Votre comité après avoir examiné la pétition du Collège Morrin, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés, mais vu que les pétitionnaires sont les seuls intéressés et qu'il y a urgence à la passation de cette mesure, votre comité recommande la suspension de la 49^{ème} règle de cette honorable chambre.

Le tout respectueusement soumis.

L. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills auquel a été référé le Bill (No. 60) intitulé : "Acte pour changer le nom de "La compagnie manufacturière Lawlor, en celui de "La compagnie manufacturière Belmont," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 38) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de Macadam de Saint-Hyacinthe," fait rapport que le dit Bill

a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 122) intitulé : "Acte pour incorporer *The Sherbrooke Turf Club*," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné. Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *de Boucherville* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de ne pas permettre la vente de la partie Est du chemin Q., M., O. & O., sans que des soumissions pour l'achat de cette partie du chemin aient été demandées sur les principaux journaux du pays.

L'honorable M. *Dionne* ayant objecté à ce que la motion fût faite aujourd'hui,

L'*Orateur* décide, qu'avis n'ayant été donné qu'hier, la dite motion ne peut être faite aujourd'hui, parce que la 28^e règle de cette Chambre exige un jour franc, c'est-à-dire un jour intermédiaire, entre le jour de l'avis et celui où la motion est faite.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 47) intitulé : "Acte pour amender l'acte 42-43 Vict. chap. 37, concernant la profession médicale et la chirurgie,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 4) intitulé : " Acte pour protéger les colons,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 112) intitulé : " Acte pour incorporer *The Sherbrooke Iron Manufacturing Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 65) intitulé : " Acte d'incorporation de la compagnie agricole et manufacturière de Témiscouata," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 1er Mai 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture, :
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

Lacoste,
Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A quatre heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

“ Gentilhomme huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil Législatif.

Laquelle étant venu avec son *Orateur*,

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie lit séparément les titres des bills à être passés comme suit :

Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental s'étendant de Montréal à St-Jérôme, d'Aylmer et la cité d'Ottawa.

Acte pour confirmer le privilège de cinquante ans accordé à la “ Compagnie de l'aqueduc de Louiseville,” par le conseil municipal de la ville de Louiseville.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

Acte pour incorporer la “ Compagnie de Papier Rolland.”

Acte pour incorporer “ The West End Free Dispensary.”

Acte pour autoriser la création d'une société sous le nom de “ Société d'industrie laitière de la province de Québec.”

Acte pour permettre à “ La compagnie de sucre de betterave “ Pioneer ” d'augmenter son capital et d'emprunter sur débetures.

Acte pour incorporer “ Le Septuor Haydu,” de Québec.

Acte concernant la légalisation et la garde des registres de sépulture tenus par la congrégation de Notre-Dame de Montréal, à Villa-Maria.

Acte pour amender l'acte 41 Vict., chap. 52, incorporant "La compagnie de sucre de betterave" de la province de Québec.

Acte pour incorporer "The Quebec Hotel Company."

Acte pour incorporer l'Orphelinat de Marieville.

Acte pour valider certains actes notariés.

Acte pour amender le chapitre soixante et onze des statuts refondus du Canada et l'acte provincial, 32 Vict., chap. 43.

Acte pour incorporer la compagnie des chaux et phosphates du Canada.

Acte pour incorporer "The Sherbrooke Mining and Smelting Company," (la compagnie pour l'extraction et le traitement des métaux de Sherbrooke.)

Acte pour incorporer l'académie de garçons St-Joseph de Lévis.

Acte pour changer le nom de "La compagnie manufacturière Lawlor," en celui de "La compagnie manufacturière de Belmont."

Acte pour incorporer "The Sherbrooke Turf Club."

Acte pour incorporer "La Trappe de Notre-Dame-du-Lac-des-Deux-Montagnes."

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Trois-Rivières et du Nord-Ouest.

Acte pour incorporer l'Union St-Joseph de St-Césaire.

Acte pour amender l'acte incorporant l'Association de Québec et du Lac Supérieur pour l'exploitation des mines.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'éclairage au gaz de Saint-Hyacinthe.

Acte pour détacher de la paroisse de Varennes, comté de Verchères, trois îles situées dans le fleuve Saint-Laurent, et les annexer à la paroisse de Repentigny, comté de L'Assomption, pour les fins électorales, municipales, scolaires et autres fins quelconques.

Acte pour amender et suppléer à l'acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées, 40 Vict., chap. 15.

Acte pour amender l'acte 34 Vict., ch. 19, concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies.

Acte pour incorporer le Collège Commercial de Varennes.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills par le Greffier de cette Chambre comme suit :

" Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills."

L'assemblée Législative s'en est allée et il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de se retirer.

La Chambre reprend sa séance, et

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

259. De la Supérieure de l'hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

260. De Joseph Smith, demandant la formation d'un comité pour s'en-

quérir de ses droits relativement aux limites T. & U. sur la Rivière du Moine ;

261. Des citoyens du comté de Berthier, s'opposant aux changements demandés aux lois de chasse ;

262. Des Sœurs de la Charité de Rimouski, demandant de l'aide ;

263. Des habitants de la paroisse de Ste-Angèle, comté de Rimouski, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

264. Des habitants de la paroisse de N.-D. de L'Assomption de McNider, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

265. De Antoine Cabana et autres, de Ste-Rosalie, s'opposant au Bill No. 38, pour incorporer la compagnie de Macadam de St-Hyacinthe.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 40) intitulé : "Acte pour ériger le premier rang de la paroisse de St-Michel de Bellechasse en municipalité séparée," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et que le comité a trouvé que le préambule du Bill n'a pas été prouvé.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 58) intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie des abattoirs de Montréal à emprunter de l'argent et à émettre des débetures," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois :

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 41) intitulé : "Acte pour incorporer "La Société Française des Phosphates du Canada," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 114) intitulé : "Acte pour constituer

en corporation la compagnie minière de l'Île d'Orléans," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 13) intitulé : "Acte concernant les arpenteurs de la province de Québec et les arpentages,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 47) intitulé : "Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 37, concernant la profession médicale et la chirurgie,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité

Général pour la prise en considération du Bill (No. 4) intitulé : " Acte pour protéger les colons, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Gaudet*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 65) intitulé : " Acte d'incorporation de la " Compagnie Agricole et Manufacturière de Témiscouata, "

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 38) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de Macadam de Saint-Hyacinthe, " informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 115) intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de colonisation de l'Outaouais, " informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (H) intitulé : " Acte concernant l'*Orateur* du Conseil législatif informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 87) intitulé : "Acte pour amender l'article 494 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 134) intitulé : "Acte concernant le pourcentage par les officiers publics sur leurs honoraires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 94) intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de jonction de Saint-André à se fusionner et à émettre des obligations hypothécaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 8) intitulé : "Acte concernant les fonds de Bâtisse et de Jurés," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 98) intitulé : "Acte pour autoriser la société ecclésiastique du diocèse de Québec à consolider certains fonds de dotation," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 74) intitulé : "Acte pour amender certaines dispositions au Code Municipal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 26) intitulé : " Acte pour amender l'acte 42-43 Victoria, chap. 43, et pour accorder de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte St-Antoine," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mardi, 2 Mai 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills-Privés, auquel a été référé le Bill (No. 111) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Leeds et des Cantons de l'Est," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Webb* du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF.

Comité des Contingents,

Québec, 2 mai 1882.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que la résolution passée par le comité des contingents, le 18 juillet 1879, soit rescindée et annulée, et qu'il soit résolu que l'*Orateur* de ce conseil ait à l'avenir tous les pouvoirs et privilèges qu'il avait avant cette résolution.

Votre comité est d'opinion et suggère que le bonus annuel mentionné dans son rapport en date du 29 mars dernier et approuvé par le Conseil Législatif à sa séance du 30 mars 1882, comme devant être accordé à ceux de ses vieux officiers qui, pour cause de vieillesse ou infirmités seraient mis à la retraite, soit considéré comme donné à titre d'aliments et comme tel insaisissable.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le Bill (No. 40) intitulé: " Acte pour ériger le premier rang de la paroisse de St-Michel de Belléchasse en municipalité séparée,"

L'honorable M. *Rémillard* propose :

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Lacoste* propose en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas reçu maintenant, mais que ce Bill soit renvoyé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés pour reconsidération, avec instruction de faire rapport sur icelui.

Et la question de concours étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans la négative.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 13) intitulé : "Acte concernant les arpenteurs de la province de Québec et les arpentages,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 87) intitulé : "Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*,

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 134) intitulé : "Acte concernant le pourcentage payable par les officiers publics sur leurs honoraires,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 94) intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de jonction de Saint-André à se fusionner et à émettre des obligations hypothécaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 8) intitulé : "Acte concernant les Fonds de Bâtisse et de Jurés,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*,

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 98) intitulé : " Acte pour autoriser la société ecclésiastique du diocèse de Québec à consolider certains fonds de dotation, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*,
Le dit bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 74) intitulé ; " Acte pour amender certaines dispositions du code municipal, "

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 26) intitulé : " Acte pour amender l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et pour accorder de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte Saint-Antoine, "

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 6) intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette Province, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 14) intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection des compagnies d'assurance dans la province, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec

un Bill (No. 34) intitulé: "Acte pour incorporer "la compagnie de flottaison et de mise en radeaux des bois du Saint-Maurice," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*,

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 78) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie générale de dépôts de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 80) intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne de l'éclairage électrique", auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 90) intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte 41 Vict., chapitre 5, amendant l'acte 32 Vict., ch. 15, concernant l'agriculture et les travaux publics," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No 15) intitulé: "Acte concernant les compagnies d'assurance Mutuelle contre le feu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à cette après-midi à 3 heures.

Mercredi, 3 Mai 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Döstaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 25) intitulé : " Acte autorisant Jean Cyrille Bédard à construire et à maintenir des estacades en travers de la rivière St-François, près de " Mahers Mill," dans le canton de Melbourne, dans le comté de Richmond et pour autres fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Legislative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No 28) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la ville de Lachine," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne* propose que les noms suivants soient ajoutés au Comité des Ordres permanents et Bills Privés pour en faire partie : les honorables MM. *Dionne*, *Roy*, *Savage* et *Couture*.

L'honorable M. *de Boucherville* propose en amendement,

Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants : "il soit résolu que le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés nommé au commencement de la session sur la proposition de l'honorable M. *Dionne*, et composé de quinze membres sur vingt-quatre, est assez nombreux, et qu'aucune plainte n'ayant été faite contre son efficacité, il a la confiance de cette honorable Chambre.

La question de concours étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Ross, et</i>
<i>Gaudel,</i>	<i>Wood.—11.</i>
<i>Gingras,</i>	

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>La Bruère, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Starnes, et</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb.—11</i>
<i>Lacoste,</i>	

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

LaBruère, de
Beaudry,
Couture,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,

Prudhomme,
Roy, J. L. L.
Savage,
Starnes, et
Webb.—11.

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,

Laviolette,
Proulx,
Rémillard,
Ross, et
Wood.—11.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 13) intitulé : " Acte concernant les arpenteurs de la province de Québec et les arpentages,"

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du troisième rapport du comité des contingents,

L'honorable M. *Dionne* propose :

Que le dit rapport soit amendé en y ajoutant ce qui suit :

Le nombre et le salaire des officiers permanents du Conseil ne pourront toutefois être augmentés qu'avec l'approbation du comité des contingents.

Et la question de concours étant mise sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative; et il est

Ordonné, Que le dit rapport, tel qu'amendé, soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 87) intitulé : " Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la chambre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 134) intitulé : " Acte concernant le pourcentage payable par les officiers publics sur leurs honoraires," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 8) intitulé : " Acte concernant les Fonds de Bâtisse et de Jurés,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 74) intitulé : " Acte pour amender certaines dispositions du code municipal," il est

Ordonné. Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 6) intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois de la chsse en cette Province,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*. il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 4) intitulé : "Acte pour pourvoir à l'inspection des compagnies d'assurance dans la province,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 34) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de flottaison et de mise en radeaux des bois du Saint-Maurice,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 78) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie générale de dépôts de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 80) intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne de l'éclairage électrique,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 90) intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte 41 Vict., chapitre 5, amendant l'acte 32 Vict., chapitre 15, concernant l'agriculture et les travaux publics,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 15)
intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le
feu,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la
chambre pour lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec
un Bill (E) intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du
chemin de fer de Wentworth," informant cette chambre que l'Assemblée
Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande
le concours de cette chambre.

Les dits amendements sont lus par le greffier la première fois, et il est
Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois vendredi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à
demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 4 mai 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ross,</i>
<i>Couture.</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Laviolette,</i>	

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son dixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

ce 4 mai 1882.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son dixième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^e règle de cette Chambre :

Des directeurs de l'Institution des Sourds-Muets de la province de Québec ;

De la Supérieure de l'hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

De Joseph Smith, demandant la formation d'un comité pour s'enquérir de ses droits relativement aux limites T. et U. sur la rivière du Moisie ;

Des citoyens du comté de Berthier, s'opposant aux changements demandés aux lois de la chasse ;

Des Sœurs de la Charité de Rimouski, demandant de l'aide ;

Des habitants de la paroisse de Ste-Angèle, comté de Rimouski, demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

Des habitants de la paroisse de N.-D. de l'Assomption (McNider), demandant de l'aide pour le séminaire de Rimouski ;

De Antoine Cabana et autres, de Ste-Rosalie, s'opposant au Bill (No. 38) pour incorporer la compagnie de macadam de St-Hyacinthe.

Le tout respectueusement soumis.

L. ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 112) intitulé: "Acte pour incorporer *The Sherbrooke Iron Manufacturing Company*," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 134) intitulé: "Acte concernant le pourcentage payable par les officiers publics sur leurs honoraires,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est.
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 74) intitulé: "Acte pour amender certaines dispositions du code municipal,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Couture*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 14) intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection des compagnies d'assurance dans la province,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 90) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte 41 Vict., chapitre 5. amendant l'acte 32 Vict., ch. 15, concernant l'agriculture et les travaux publics,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gaudet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 4) intitulé : " Acte pour protéger les colons," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill,

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 47) intitulé : " Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 37, concernant la profession médicale et la chirurgie," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 57) intitulé : " Acte pour incorporer l'Hospice St-Joséph de la Délivrance," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 110.) intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 50) intitulé : " Acte pour abolir la qualification foncière des députés à l'Assemblée Législative de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 21) intitulé : " Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à " La compagnie des chemins de péage de l'Isle-Jésus," et l'autoriser à augmenter son capital," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 135) intitulé : " Acte pour amender l'acte 24 Victoria, chapitre 109, incorporant le collège Morrin, de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 123) intitulé : " Acte incorporant " La compagnie pour l'exploitation et le transport des minerais de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 117) intitulé : " Acte concernant l'administration des biens de " l'évêque catholique romain de Montréal, dans la province du Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 116) intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la société des artisans canadiens-français de la cité de Montréal, (40 Vict., chap. 63," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 5 Mai 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Lavolette,
Proulx,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 94) intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de jonction de Saint-André à se fusionner et à émettre des obligations hypothécaires," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 65) intitulé : " Acte d'incorporation de la " Compagnie Agricole et Manufacturière de Témiscouata, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé : " Acte pour incorporer " la compagnie de flottaison et de mise en radeaux des bois du St-Maurice, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 80) intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne de l'éclairage électrique, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 74) intitulé : " Acte pour amender certaines dispositions du code municipal, "

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. de *Boucherville*, il est

Ordonné, Que les cent piastres déposées au bureau des Bills Privés pour le Bill (F) intitulé : " Acte pour incorporer le " Collège Commercial de Varennes," soient remises à qui de droit.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 90) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte 41 Vict., chapitre 5, amendant l'acte 32 Vict., ch. 15 concernant l'agriculture et les travaux publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 6) intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette Province,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture des amendements de l'Assemblée Législative au Bill (E) intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Wentworth, "

Les dits amendements sont alors lus par le greffier la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité

général pour la prise en considération du Bill (No 134) intitulé : “ Acte concernant le pourcentage payable par les officiers publics sur leurs honoraires,”

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 50) intitulé : “ Acte pour abolir la qualification foncière des députés à l'Assemblée Législative de Québec,” il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 21) intitulé : “ Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à “ La compagnie des chemins de péage de l'Isle Jésus,” et l'autoriser à augmenter son capital,”

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 135) intitulé : “ Acte pour amender l'acte 24 Victoria, chap. 109, incorporant le Collège Morrin, de Québec,”

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 123) intitulé : “ Acte incorporant “ La compagnie pour l'exploitation et le transport des minerais de Québec,”

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 117)
intitulé: "Acte concernant l'administration des biens de "l'évêque catho-
lique romain de Montréal, dans la province du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*,
Le dit bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 116)
intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant "La société des artisans
canadiens-français de la cité de Montréal." (40 Vict., chap. 63.)

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*,
Le dit bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la chambre s'ajourne à
lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 8 Mai 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Laviolette,

Proulx,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 21) intitulé: "Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à "La compagnie des chemins de péage de l'Isle Jésus," et l'autoriser à augmenter son capital," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 135) intitulé: "Acte pour amender l'acte 24 Victoria, chapitre 109, incorporant le collège *Morrin*, de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 122) intitulé : "Acte incorporant "La compagnie pour l'exploitation et le transport des minerais de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier une fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 116) intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant "La société des artisans canadiens-français de la cité de Montréal." (40 Vict., chap. 63), fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 117) intitulé : "Acte concernant l'administration des biens de "l'Evêque catholique romain de Montréal, dans la province du Bas-Canada," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 70) intitulé : "Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, (38 Vict, chap. 76," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 98) intitulé : " Acte pour autoriser la société ecclésiastique du diocèse de Québec à consolider certain fonds de dotation," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 87) intitulé : " Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 15) intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 110) intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 78) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie générale de dépôts de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 80) intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne de l'éclairage électrique," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 139) intitulé : " Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, connu sous le nom de " section-est," et s'étendant depuis la jonction Saint Martin jusqu'à la cité de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 121) intitulé : " Acte incorporant la Grande Loterie Nationale de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 120) intitulé : " Acte pour amender la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 118) intitulé : " Acte pour incorporer " La compagnie de chemin de fer des quais et élévateurs du Richelieu et de Longueuil," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé : " Acte pour autoriser Jean-Baptiste Roy et autres, de la paroisse de Saint-François, district de Montmagny, à ériger un pont sur la rivière du Sud, en la dite paroisse et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 56) intitulé : Acte pour amender les divers actes relatifs à la Corporation de la ville de Sorel," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 27) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal, et pour lui conférer de nouveaux pouvoirs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 9) intitulé : " Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leur capital-actions et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 9 Mai 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Beaudry,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 70) intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières. (38 Vict., chap. 76.)"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Ross*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 30) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Richmond," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 50) intitulé: "Acte pour abolir la qualification foncière des députés à l'Assemblée Législative de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture des amendements au Bill (No. 123) intitulé : " Acte incorporant la compagnie pour l'exploitation et le transport des minerais de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 87) intitulé : " Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada. "

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné. Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 110) intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 80) intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne de l'éclairage électrique,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 139) intitulé : " Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, connu sous le nom de " section-est," et s'étendant depuis la jonction Saint-Martin jusqu'à la cité de Québec, "

L'honorable M. *Dionne* propose :
 Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Et un débat s'en étant suivi,
 A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.
 A sept heures et demie, la Chambre reprend la séance.
 Après débats:

L'honorable M. *de Boucherville* propose, en amendement :

Que le Bill ne soit pas lu maintenant pour la seconde fois, mais qu'il soit résolu que "vu que la clause 36 de l'acte 39 Vict, chap. 2, se lisant comme suit:" sur les revenus du dit chemin, après le paiement des dépenses courantes, d'entretien et d'exploitation, les premières réclamations à payer seront les intérêts des bons ou débetures émises par les dits commissaires, en vertu du présent acte, et les sommes destinées au fonds d'amortissement créé en vertu de la section 34; et les secondes réclamations seront les intérêts payables aux corporations municipales, comme ci-dessous; et la balance sera la propriété de la couronne et fera partie du fonds consolidé," et que les revenus du chemin de fer dépassent la somme de \$180,000 nécessaire pour rencontrer l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt fait par les commissaires en vertu de la clause 25 et sont suffisants pour payer l'intérêt des débetures municipales de Québec, Trois-Rivières et St-Sauveur qui n'ont pas renoncé à leurs droits, il serait juste que le gouvernement remît à ces municipalités les débetures qu'il a en mains, ces débetures n'étant d'aucun profit pour le gouvernement.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

Et la question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Boucherville, de</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Rénillard, et</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Ross.—9</i>
<i>Gingras,</i>	

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>La Bruère, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Lacoste,</i>	<i>Wood.—12.</i>

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative sur la même division, et il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

L'honorable M. *Dionne* propose :

Que cette chambre se forme en comité maintenant sur le dit Bill, vu qu'il y a urgence, les subsides et autres Bills importants ne devant être soumis à l'Assemblée Législative qu'après la passation de cette mesure.

L'heure de minuit se passe et la chambre continue de siéger.

Et la question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

LaBruère, de
Beaudry,
Couture,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,

Prudhomme,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb et
Wood.—12.

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Boucherville, de
Dostaler,
Gaudet,
Gingras.

Laviolette,
Proulx,
Rémillard, et
Ross.—8.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne* secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à cette après-midi à 3 heures.

Mercredi, 10 mai 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Prudhomme</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Lacoste,</i>	<i>Wood.</i>

L'honorable M. *Ross*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 26) intitulé : " Acte pour amender l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et pour accorder de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte Saint-Antoine," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier.

L'honorable M. *Beaudry*, propose :

Que le rapport soit amendé en ajoutant les mots suivants :

" La section 5 est amendée en ajoutant après les mots " biens fonds," dans la troisième ligne, les mots suivants : " imposables en vertu du code municipal."

" La section 8 est amendée en ajoutant après le mot " terrain " dans la dernière ligne, les mots suivants : " imposables en vertu du code municipal."

Ordonné, Que la dite motion soit mise sur l'ordre du jour pour prise en considération demain.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre le rapport du comité conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

A L'HONORABLE CONSEIL LÉGISLATIF.

Le comité conjoint de la bibliothèque a l'honneur de présenter le rapport suivant :

Il a fait l'audition des comptes de la bibliothèque, les a trouvés bien tenus et tout-à-fait corrects.

Votre comité demande que l'allocation annuelle soit portée à 4,000 dollars. La législature, dit le conservateur de la bibliothèque, désire avoir des ouvrages de fond, semblables à ceux qui se trouvent dans la bibliothèque du parlement fédéral, et elle est portée à supposer de la négligence quelque part, si ces ouvrages ne se trouvent pas en aussi grande quantité, ici que là. On oublie, dit-il encore, que le parlement fédéral possédait une bibliothèque, d'au moins 60,000 volumes en 1867, et que depuis, il n'a pas donné moins de 10,000 dollars chaque année, pour l'achat de nouveaux livres, tandis que la législature de Québec, qui n'avait pas un volume en 1867, n'a donné en moyenne que 4,000 dollars par année.

Votre comité demande encore que la somme de 500 dollars au moins, soit employée chaque année, à l'achat d'ouvrages historiques Canadiens.

Le comité général a accordé au conservateur de la bibliothèque, par une résolution passée le 18 mars 1869, le privilège d'affranchir les lettres, papiers, livres, etc., de son département; il demande que ce privilège ne lui soit pas enlevé.

Avec le consentement des honorables Orateurs, le conservateur de la bibliothèque fait transporter, après un temps raisonnable, de la salle de lecture, à la bibliothèque, les journaux et les revues qu'il croit utile de conserver. Cependant certains journaux disparaissent, avant qu'il en prenne possession.

Votre comité recommande que les droits de la bibliothèque sur ces journaux, soient confirmés par la Législature, afin que personne n'en ignore.

Le tout humblement soumis.

L. O. TAILLON.

Ordonné, Que le dit rapport soit mis sur l'ordre du jour pour prise en considération demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 121) intitulé: "Acte incorporant la Grande Loterie Nationale de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 120) intitulé: "Acte pour amender la charte du "Crédit Foncier Franco-Canadien,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 68) intitulé: "Acte pour autoriser Jean-Baptiste Roy et autres, de la paroisse de Saint-François, district de Montmagny, à ériger un pont sur la rivière du Sud, en la dite paroisse et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*.

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 56)
 intitulé : " Acte pour amender les divers actes relatifs à la corporation de la
 ville de Sorel,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 27)
 intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin
 de fer à passagers de la cité de Montréal, et pour lui conférer de nouveaux
 pouvoirs,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 9)
 intitulé : " Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts
 spéciaux, d'augmenter leur capital-actions et pour d'autres fins."

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport
 du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 30) intitulé : " Acte pour incor-
 porer la ville de Richmond,"

Les amendements au dit Bill sont lus par le greffier la seconde fois, et la
 question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu pour la troisième fois
 maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
 cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amende-
 ments auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 50)
 intitulé : " Acte pour abolir la qualification foncière des députés à l'Assem-
 blée Législative de Québec."

L'Honorable M. *Starnes*, secondé par l'Honorable M. *Webb*, propose,
Que le dit Bill soit lu une seconde fois.
Et un débat s'étant élevé,

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le débat soit ajourné à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture des amendements au Bill (No. 123) intitulé : "Acte incorporant "La compagnie pour l'exploitation et le transport des minerais de Québec,"

Les dits amendements sont lus par le greffier la deuxième fois, et la question de concours étant mise sur iceux. la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 87) intitulé : "Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Cadada," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 105) intitulé : "Acte pour définir la position et l'étendue de certains rangs du canton de Tring," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 117) intitulé : "Acte concernant l'administration des biens de "l'évêque catholique romain de Montréal, dans la province du Bas-Canada," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : "Acte autorisant Jean Cyrille Bédard à construire et à maintenir des estacades en travers de la rivière St-François, près de "Mahers Mill," dans le canton de Melbourne, dans le comté de Richmond, et pour autres fins," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 5) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la vente et l'administration des terres publiques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 16) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois scolaires de cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 49) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant le Notariat," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 53) intitulé : " Acte pour amender de nouveau le code municipal de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 108) intitulé : " Acte concernant les sociétés et établissements de fabrication de beurre ou de fromage ou des deux combinés en cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 113) intitulé : " Acte pour incorporer " La compagnie du pont de Drummondville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour la seconde lecture demain.

Les Honorables MM. *de Boucherville, Gingras, Dostaler, Rémillard, Proulx, Ross, Laviolette et Gaudet*, enregistrent leur protêt dans les termes suivants, contre la passation du Bill (No. 139) passé à la séance précédente, intitulé : "Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, connu sous le nom de "section-est," et s'étendant depuis la jonction Saint-Martin jusqu'à la cité de Québec," et signent le dit protêt sur le livre du greffier.

PROTET.

Protestent :—

Parce que la suspension des règles, sans avis de motion, tel que pratiquée dans la séance du 9 mai 1882 pour la passation du Bill 139 et sous prétexte d'urgence, est contraire aux usages parlementaires, et met la minorité complètement à la merci de la majorité ;

Parce que la vente du chemin de fer à une compagnie dont le principal actionnaire est M. L. A. Sénécal, administrateur du chemin de fer pour le gouvernement, est contraire à la clause 1484 du Code civil qui se lit comme suit : Clause 1484, ne peuvent se rendre acquéreurs, ni par eux-mêmes ni par parties interposées, les personnes suivantes, savoir :

Les tuteurs, etc.

Les mandataires, etc.

Les administrateurs ou syndics des biens qui leur sont confiés, soit que ces biens appartiennent à des corps publics ou à des particuliers, etc.

Québec, 10 mai 1882.

C. B. DE BOUCHERVILLE,
 J. ÉLIE GINGRAS,
 P. E. DOSTALER.
 ED. REMILLARD,
 J. B. G. PROULX,
 JOHN J. ROSS,
 J. G. LAVIOLETTE,
 J. GAUDET.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Judi, 11 Mai 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Beauiry,
Boucherville, de
Couture,
D'orne,
Dastaler,
Gadé,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,
Laviolette,

Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, des habitants de Ste-Lucie de Duncaster.

L'ordre du jour étant appelé pour la continuation du débat sur la 2e lecture du Bill (No. 50) intitulé : "Acte pour abolir la qualification foncière des députés à l'Assemblée Législative de Québec,"

Le débat est repris.

Et la question étant mise, elle est

Résolue dans l'affirmative, sur division, et il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération de l'amendement de l'honorable M. *Beaudry* au rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 26) intitulé : "Acte pour amender l'Acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et pour accorder de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte Saint-Antoine,"

L'honorable M. *Beauiry* propose :

Que la chambre se forme en comité général maintenant pour ajouter le dit amendement au rapport du comité des Bills privés, savoir, les mots suivants :

"La section 5 est amendée en ajoutant après les mots "biens fonds," dans la troisième ligne, les mots suivants: "imposables en vertu du code municipal."

“ La section 8 est amendée en ajoutant après le mot “ terrain ” dans la dernière ligne, les mots suivants : “ imposables en vertu du code municipal.”

Et la question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>LaBruère, de</i>	<i>Hearn,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Lacoste,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Roy, et</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Savage,—14.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Dionne,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Prudhomme,</i>	<i>Wood.—6.</i>

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La chambre, en conséquence, s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit amendement a été ajouté au rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Les amendements contenus dans le rapport du comité des Ordres Permanents et Bills privés, et celui fait par le comité général sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité conjoint de la bibliothèque, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 121) intitulé : " Acte incorporant la Grande Loterie Nationale de Québec,"

L'honorable M. *Beaudry*, propose :
 Que le dit ordre du jour soit continué à trois mois.

L'honorable M. *Lacoste* propose en amendement :
 Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Et la question étant mise sur le dit amendement, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>LaBruère, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes et</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Wood.—15.</i>
<i>Lacoste,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs.

<i>Beaudry,</i>	<i>Froulx et</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Webb.—5.</i>
<i>Laviolette,</i>	

Ainsi, elle est résolue dans la négative, et il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 120) intitulé : " Acte pour amender la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 9) intitulé : " Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leur capital-actions et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
général pour la prise en considération du Bill (No. 87) intitulé : "Acte pour
amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 105)
intitulé : "Acte pour définir la position et l'étendue de certains rangs du
canton de Tring,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 5)
intitulé : "Acte pour amender les actes concernant la vente et l'adminis-
tration des terres publiques,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 16)
intitulé : "Acte pour amender de nouveau les lois scolaires de cette pro-
vince,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 49)
intitulé : "Acte pour amender les actes concernant le Notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
 de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 53) inti-
 tulé : " Acte pour amender de nouveau le code municipal de la Province
 de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
 de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 108)
 intitulé : " Acte concernant les sociétés et établissements de fabrication de
 beurre ou de fromage ou des deux combinés en cette province,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
 de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 113)
 intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont de Drummondville,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le Bill (No. 118) intitulé : " Acte pour incorporer " La
 compagnie de chemin de fer des quais et élévateurs du Richelieu et de
 Longueuil," soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec
 un Bill (No. 65) intitulé : " Acte d'incorporation de la " Compagnie Agri-
 cole et Manufacturière de Témiscouata," informant cette Chambre que
 l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 70) intitulé : " Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, (38 Vict., chap. 76," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 80) intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne de l'éclairage électrique," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 12 mai 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, du curé et des notables de la paroisse de St-Joseph de Montréal.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 68) intitulé : " Acte pour autoriser Jean-Baptiste Roy et autres, de la paroisse de Saint-François, district de Montmagny, à ériger un pont sur la rivière du Sud, en la dite paroisse et pour d'autres fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois lundi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 110) intitulé : "Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur la réception du dit rapport,

L'honorable M. *Beaudry*, propose en amendement :

Que le rapport du comité ne soit pas maintenant reçu, mais que le Bill soit renvoyé de nouveau en comité général, avec instruction de l'amender en retranchant tous les mots après "estampe" à la fin du troisième paragraphe de la section sept et en les remplaçant par les suivants :

"Pourvu, cependant, que toute viande de boucherie apportée dans la dite cité pour être vendue, et venant d'en dehors des limites de la dite cité, soit, avant d'être offerte en vente, inspectée par les autorités de la cité et estampée par l'inspecteur nommé à cet effet tel que pourvu par cette section, et cette viande pourra être alors offerte en vente et vendue; et si toute telle viande est déclarée par l'inspecteur, être impropre à la nourriture, elle sera confisquée et détruite, et les autorités de la cité pourvoieront aux moyens de faire telle inspection, et pourront exiger un petit honoraire pour les frais de telle inspection; tout règlement contraire aux dispositions de cette clause, est par le présent acte, déclaré nul et de nul effet."

La question de concours étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,

Hearn,
Lacoste,
Lavolette,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Wood.—14.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question principale étant mise, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier la deuxième fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre, pour qu'elle soit insérée dans le procès-verbal, son opinion par écrit sur une objection soulevée par l'honorable M. *de Boucherville*, à la séance du 9 du courant, sur la proposition de l'honorable M. *Dionne* :

" Que cette Chambre se forme en comité maintenant sur le Bill (No. 139) intitulé : " Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, connu sous le nom de " section est," et s'étendant depuis la jonction St-Martin jusqu'à la cité de Québec," vu qu'il y a urgence, les subsides et autres Bills importants ne devant être soumis à l'Assemblée législative qu'après la passation de cette mesure."

Elle est comme suit :

" L'honorable M. *de Boucherville* s'oppose à la proposition, parce que la suspension des règles sans avis de motion, sous prétexte d'urgence, est contraire aux usages parlementaires, et en appelle à la décision de l'*Orateur*.

" L'*Orateur* laisse à la Chambre à décider s'il y a urgence ou non."

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 50) intitulé : " Acte pour abolir la qualification foncière des députés à l'Assemblée Législative de Québec,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 121) intitulé : " Acte incorporant la Grande Loterie Nationale de Québec,"

L'honorable M. *Lacoste* propose,
Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Et un débat s'étant élevé,

A six heures, l'*Orateur* quitte le fauteuil.
A sept heures et demie, la Chambre reprend sa séance.
Le débat s'étant continué,

L'honorable M. *Lacoste* propose,
Que le débat soit ajourné à mardi.

La question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>LaBruère, de</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy et</i>
<i>Lacoste,</i>	<i>Savage.—6.</i>

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs,

<i>Beaudry,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Webb et</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Wood.—10.</i>

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est alors
Ordonné, Qu'il soit permis à l'honorable conseiller de retirer le dit Bill.
Le dit Bill est, en conséquence, retiré.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 120) intitulé : " Acte pour amender la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 123) intitulé : " Acte incorporant " la compagnie pour l'exploitation et le transport des minerais de Québec, " informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 103) intitulé : " Acte pour amender l'acte 24 Vict., chap. 32, concernant les compagnies d'assurance mutuelle, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 109) intitulé: "Acte pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame des Anges de Montauban, dans le comté de Portneuf, et la paroisse de St-Cajétan d'Armagh, dans le comté de Bellechasse," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture, lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 124) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 125) intitulé: "Acte pour amender et étendre les lois concernant l'éducation en cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 9) intitulé: "Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leur capital-actions et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 87) intitulé: "Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 105) intitulé: "Acte pour définir la position et l'étendue de certains rangs du canton de Tring,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 5) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la vente et l'administration des terres publiques, "

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 16) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois scolaires de cette province, "

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 49) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant le Notariat, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 53) intitulé : " Acte pour amender de nouveau le code municipal de la Province de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Ross*, *Archambeault*, *Dostaler*, *Proulx*, *Bryson*, et du moteur.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 15 Mai 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

266. Des citoyens de Ste-Lucie de Duncaster, dans le comté de Montcalm, s'opposant au Bill concernant la coupe des bois, etc. ;
267. De l'asile Nazareth, demandant de l'aide.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 113) intitulé : " Acte pour incorporer " La compagnie du pont de Drummondville, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 56) intitulé : " Acte pour amender les divers actes relatifs à la corporation de la ville de Sorel, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois main-
 tenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
 cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amende-
 ments auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Laviolette* propose :

Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative la priant de ren-
 voyer au Conseil Législatif le Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour incorporer
 la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec," afin de
 permettre au Conseil de reconsidérer les amendements qu'il a fait à ce Bill.

Et la question de concours étant mise sur la motion, elle est résolue
 dans l'affirmative.

L'honorable M. *Rémillard* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-
 Gouverneur, le priant de faire mettre devant cette chambre toute correspon-
 dance ayant rapport à la démission de A. Pilon, écr., comme inspecteur
 d'écoles.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue
 dans l'affirmative.

Ordonné, Que ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres
 de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouver-
 neur avec la dite adresse.

L'honorable M. *Archambeault* propose :

Qu'il lui soit permis de signer le protêt fait à la séance du 10 mai courant,
 contre la passation du Bill (No. 139) passé à la séance précédente, intitulé :
 " Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer
 de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, connu sous le nom de " section-
 est," et s'étendant depuis la jonction Saint-Martin jusqu'à la cité de Québec,"
 attendu que son absence seule de la Chambre ce jour-là, l'a empêché de
 signer le dit protêt.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue
 dans l'affirmative, et l'honorable M. *Archambeault* signe le protêt sur le livre
 du greffier.

L'honorable M. *Dionne* met devant la Chambre le rapport général du com-
 missaire de l'agriculture et des travaux publics de la province de Québec
 pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1881.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 68)
 intitulé : " Acte pour autoriser Jean-Baptiste Roy et autres, de la paroisse
 de Saint-François, district de Montmagny, à ériger un pont sur la rivière
 du Sud, en la dite paroisse et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 108) intitulé : "Acte concernant les sociétés et établissements de fabrication de beurre ou de fromage ou des deux combinés en cette province,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 118) intitulé : "Acte pour incorporer "La compagnie de chemin de fer des quais et élévateurs du Richelieu et de Longueuil,"

Sur motion de l'Honorable M. *Lacoste*, il est

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 120) intitulé : "Acte pour amender la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien."

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 100) intitulé : "Acte pour amender l'acte 24 Vict., chap. 32, concernant les compagnies d'assurance mutuelle," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 109) intitulé : " Acte pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame des Anges de Montauban, dans le comté de Portneuf, et la paroisse de St. Cajétan d'Armagh, dans le comté de Bellechasse, "

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 124) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel, "

Sur motion de l'honorable M. Rémillard,
Le dit bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 125) intitulé : " Acte pour amender et étendre les lois concernant l'éducation en cette province, "

Sur motion de l'Honorable M. Dostaler,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dostaler, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité général pour la prise en considération du Bill (No. 9) intitulé : " Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leur capital-actions et pour d'autres fins, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Proulx de la part du Comité fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau après-demain.
Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 87) intitulé : " Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson* de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 5) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la vente et l'administration des terres publiques,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Hearn*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 16) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois scolaires de cette province," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 49) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant le Notariat, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Savage*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 29) intitulé : " Acte pour étendre les privilèges et pouvoirs de la compagnie du pont de Saint-François," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 128) intitulé : " Acte affectant le prix de la vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental au paiement de la dette consolidé de la Province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 142) intitulé : " Acte pour faciliter l'intervention de la couronne dans les causes civiles où la constitutionnalité des lois fédérales ou provinciales est mise en question," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 141) intitulé : " Acte pour définir la position de certaines lignes, dans le canton de Chester Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 129) intitulé : " Acte concernant le Conseil Exécutif," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 16 Mai 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre la réponse à une adresse en date du 24 mars dernier, priant Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire mettre devant cette chambre toutes lettres, communications, mémoires ou autres documents qui ont pu être transmis au gouvernement de cette province, relativement à la cause d'un nommé Lalonde qui a été accusé, il y a quelque temps, d'avoir vendu sans licence des liqueurs spiritueuses dans le village de Richmond, et qui a été menacé d'une poursuite pour le mettre à l'amende et le punir de ce délit.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 50) intitulé : " Acte pour abolir la qualification foncière des députés à l'Assemblée Législative de Québec,"

L'honorable M. *Starnes* propose :

Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

La question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Couture,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,
Prudhomme,
Rémillard,

Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
et *Wood.*—11.

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>La Bruère, de</i>	<i>Gingras,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dostaler,</i>	et <i>Ross.</i> —8.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative et il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 87) intitulé : " Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 120) intitulé : " Acte pour amender la charte du " Crédit Foncier Franco-Canadien,"

L'honorable M. *Starnes* propose :

Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative sur division, et il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 100) intitulé : " Acte pour amender l'acte 24 Vict., chap. 32, concernant les compagnies d'assurance mutuelle, "

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour Comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 29) intitulé : " Acte pour étendre les privilèges et pouvoirs de la compagnie du pont de Saint-François, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*,
 Le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 128) intitulé : " Acte affectant le prix de la vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental au paiement de la dette consolidée de la Province, "

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 142) intitulé : " Acte pour faciliter l'intervention de la couronne dans les causes civiles ou la constitutionnalité des lois fédérales ou provinciales est mise en question, "

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 141) intitulé : " Acte pour définir la position de certaines lignes, dans le canton de Chester Ouest, "

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour Comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 129) intitulé : " Acte concernant le Conseil Exécutif, "

L'honorable M. *Dionne* propose :
Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Et un débat s'en étant suivi,
À six heures l'Orateur quitte son fauteuil.

À sept heures et demie, la chambre reprend sa séance, et la question étant mise sur la dite motion,

Elle est résolue dans l'affirmative, et il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 30) intitulé : " Acte pour incorporer la ville de Richmond, " informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

La chambre s'ajourne à loisir.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance,

Et sur motion de l'honorable M. *Starnes*, elle s'ajourne à demain, à trois heures p. m.

Mercredi, 17 Mai 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 27) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal, et pour lui conférer de nouveaux pouvoirs, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et que le comité a trouvé que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération vendredi.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 125) intitulé : " Acte pour amender et étendre les lois concernant l'éducation en cette province, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois,

Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privé, auquel a été référé le Bill (No. 109) intitulé : "Acte pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame des Anges de Montauban, dans le comté de Portneuf, et la paroisse de St-Cajétan d'Armagh, dans le comté de Bellechasse," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable Orateur présente à la Chambre un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Le message est lu comme suit :

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 17 mai 1882.

Le Lieutenant-Gouverneur transmet au Conseil Législatif, copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies, à Son Excellence le Gouverneur Général, contenant un accusé de réception de l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Majesté la Reine; et aussi copie de la lettre par laquelle Son Excellence lui communique cette dépêche, pour le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative.

THÉODORE ROBITAILLE.

Ottawa, 11 mai 1882.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du Gouverneur-Général, copie d'une dépêche reçue par son Excellence, du Secrétaire d'Etat pour les colonies, et contenant l'expression de la satisfaction avec laquelle Sa Majesté a reçu les félicitations et les souhaits que renfermait l'adresse du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, à l'occasion du récent attentat à la vie de la Reine.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

I. DE WINTON, Lt.-Col. R. A.,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

Son Honneur

le Lieutenant-Gouverneur

de Québec.

Le Comte de Kimberly
au Marquis de Lorne.

DOWNING STREET,

17 AVRIL 1882.

MILORD.

J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 69, du 23 mars et de vous prier de vouloir bien informer le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la Province de Québec que j'ai mis devant la Reine leur adresse à l'occasion du récent attentat contre sa vie, et que Sa Majesté a reçu avec beaucoup de plaisir leurs félicitations et leurs bons souhaits.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) F. KIMBERLEY

Gouverneur Général.

Le Très-Honorable

MARQUIS DE LORNE. K. T. G. C. M. G.

etc., etc., etc.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 9) intitulé : " Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leur capital-actions et pour d'autres fins, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Couture*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau vendredi.

Ordonné, En conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 16) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois scolaires de cette province, " il est

Ordonné, que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 100) intitulé : " Acte pour amender l'acte 24 Vict., chap. 32, concernant les compagnies d'assurance mutuelle, "

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler* de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 128) intitulé: "Acte affectant le prix de la vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental au paiement de la dette consolidée de la Province,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood* de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 142) intitulé: "Acte pour faciliter l'intervention de la couronne dans les causes civiles où la constitutionnalité des lois fédérales ou provinciales est mise en question,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Savage*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 141) intitulé : " Acte pour définir la position de certaines lignes, dans le canton de Chester Ouest,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Webb*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 129) intitulé : " Acte concernant le Conseil Exécutif."

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 56) intitulé : " Acte pour amender les divers actes relatifs à la corporation de la ville de Sorel," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à vendredi, à 3 heures P. M.

Vendredi, 19 mai 1882.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prudhomme</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Lacoste,</i>	<i>Wood.</i>

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel.

L'honorable M. *Rémillard*, du comité spécial, auquel a été référé le Bill (No. 53) intitulé : " Acte pour amender de nouveau le code municipal de la province de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

L'honorable M. *De Boucherville* propose :

Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que le Bill soit référé au même comité spécial avec instruction d'insérer l'amendement suivant à l'article 599 : Après le mot " représentations," dans la seconde ligne, ajouter les mots " et amusements."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Mercier* et autres.

Les messagers se retirent.

Le message est alors lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 16 Mai 1882.

Résolu : Qu'une conférence avec le Conseil Législatif est désirable afin de lui communiquer les raisons qui ont induit cette chambre à ne pas concourir dans les amendements faits par leurs Honneurs au Bill intitulé : "Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal."

Ordonné : Que les Honorables Messieurs *Mercier, Lynch, Garneau, Robertson, Marchand, Beaubien*, et Messieurs *Martel, Poulin, Lecavatie*, se rendent au Conseil Législatif, et demandent la conférence.

(Attesté)

L. DELORME.

Greffier A. L.

Les messagers sont rappelés et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par l'un de ses messagers.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No 120) intitulé : "Acte pour amender la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 29) intitulé : "Acte pour étendre les privilèges et pouvoirs de la compagnie du pont de Saint-François," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois ; et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre la réponse à une adresse en date du 13 avril dernier à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de faire mettre devant cette Chambre :

Le montant des amendes imposées et perçues par aucun juge de paix pour le district de St-François, résidant dans le comté de Richmond.

Les noms de tels juges de paix imposant ou percevant ainsi les dites amendes ou pénalités.

Le montant transmis par tels juges de paix au gouvernement de la province de Québec, pendant les dix dernières années.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le Bill (No. 27) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal, et pour lui conférer de nouveaux pouvoirs," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 9) intitulé : " Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leur capital-actions et pour d'autres fins," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 16) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois scolaires de cette province,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois ; et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité composé des honorables MM. *Ross, Archambeault, Webb, Prouté, Rémillard et Dostaler*, pour prendre en considération le message de l'Assemblée législative au sujet du Bill (No. 110) intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal," et que ce comité fasse rapport à la Chambre lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 63) intitulé : " Acte incorporant le " Crédit Mobilier Canadien," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 87) intitulé : " Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 129) intitulé : " Acte concernant le Conseil Exécutif," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 125) intitulé : " Acte pour amender et étendre les lois concernant l'éducation en cette province," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill (No. 100) intitulé : " Acte pour amender l'acte 24 Vict., chap. 32, concernant les compagnies d'assurance mutuelle," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec," redemandé par le Conseil Législatif par résolution en date du 15 mai courant.

Le dit message est lu par le greffier comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 16 mai 1882

Résolu : Que le Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon " soit renvoyé à l'honorable Conseil Législatif, mais que pour ne pas créer de précédent dangereux, cette Chambre, tout en accédant à la demande des honorables membres du Conseil Législatif telle qu'exprimée dans leur message, transmis à cette Chambre, désire constater : 1o. Que ce message ne contient aucune raison pour laquelle cette Chambre devrait renvoyer ce Bill aux honorables membres du Conseil ; 2o. Qu'il apparait par l'examen des journaux du Conseil Législatif que ce Bill a été lu une troisième fois et passé avec certains amendements, mais qu'il n'apparaît pas par cet examen qu'il y ait eu aucune erreur ou omission ni dans le Bill ni dans les amendements que les honorables membres du Conseil Législatif ont introduit dans ce Bill ; 3o. Que cette Chambre n'a pas eu encore occasion de se prononcer sur le mérite des dits amendements ; 4o. Que cette Chambre n'a pas d'objection à s'occuper de la considération des dits amendements ; 5o. Qu'en vertu des anciennes libertés et privilèges de cette Chambre, c'est seulement la Chambre qui est en possession d'un projet de loi qui peut demander l'intervention de l'autre Chambre dans le cours régulier de ses délibérations.

Que le Greffier porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

L. DELORME.

Greffier. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit message soit pris en considération lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 22 Mai 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Gaudet*, des colons du township de Bulstrode.

L'honorable M. *Beaudry*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Comité des Contingents,

Québec, 22 mai 1882.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité recommande que le salaire de M. Jodoin, l'assistant-greffier de cette chambre et celui de M. Legendre, traducteur français, soient de mille piastres par année à compter du 1er mars dernier.

Votre comité recommande que le président du comité des contingents, l'Orateur et le Greffier de cette Chambre s'entendent avec l'Orateur de la Chambre d'Assemblée pour l'achat de la papeterie, etc., à l'usage de ce Conseil et de ses employés.

Votre comité recommande qu'une adresse soit présentée à qui de droit,

demandant une somme de \$7,500 pour payer l'indemnité aux membres et autres dépenses du Conseil Législatif.

Le tout respectueusement soumis.

J. L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 124) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité spécial nommé pour prendre en considération le message de l'Assemblée Législative demandant une conférence au sujet du Bill (No. 110) intitulé : " Acte amendant les actes relatifs à la cité de Montréal," présente son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

12 mai 1882.

Le comité spécial nommé pour prendre en considération le message de l'Assemblée Législative demandant une conférence au sujet du Bill (No. 110) intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal," fait rapport qu'il est d'opinion que la conférence doit être accordée.

Le tout humblement soumis,

L. ARCHAMBEAULT.
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Starnes* propose :

Que les honorables MM. *Archambeault*, *Beaudry*, *Proulx*, *Rémillard* et *Dostaler*, soient conférenciers de la part de cette Chambre pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative au sujet du Bill (No. 110) intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal," à 4 heures aujourd'hui, dans la Chambre No. 3 du Conseil Législatif ; et qu'un message soit envoyé par le Greffier de cette Chambre à l'Assemblée Législative pour l'informer de cette résolution.

La question de concours étant mise sur la dite motion,
Elle est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Rémillard*, du comité spécial auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 53) intitulé : "Acte pour amender de nouveau le code municipal de la province de Québec," présente son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 22 mai 1882.

Le comité spécial auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 53) intitulé : "Acte pour amender de nouveau le code municipal de la province de Québec," a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné de nouveau le dit Bill et qu'il le rapporte avec l'amendement suivant, tel qu'ordonné par la chambre :

Après la clause 16, ajouter la clause suivante : "16a. Après le mot "représentations," dans l'article 599, ligne 2, ajouter les mots "réunions publiques pour amusements."

Le tout humblement soumis.

ED. RÉMILLARD.

Le dit amendement est lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 29) intitulé : "Acte pour étendre les privilèges et pouvoirs de la compagnie du pont de St-François," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 16) intitulé : "Acte pour amender de nouveau les lois scolaires de cette province," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 120) intitulé : "Acte pour amender la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 76) intitulé : " Acte pour ériger la paroisse de Ste-Anastasié-de-Nelson en une municipalité séparée," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que les 41ième et 58ième règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville* il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 147) intitulé : " Acte concernant le subside accordé à la compagnie de sucre de betteraves de la province de Québec, et le *bonus* à être payé sur ce subside, pour la culture de la betterave," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que la 41ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No 148) intitulé : " Acte pour détacher les cantons de Wolfe, Salaberry et Grandison, situés dans le comté d'Argenteuil, et les annexer au comté de Terrebonne pour les fins électorales, judiciaires, d'enregistrement et toutes autres fins quelconques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que la 41ième règle de cette chambre soit suspendue, et ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 119) intitulé : " Acte pour incorporer " Le Crédit Mobilier et Agricole de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que les 41^{ème} et 58^{ème} règles de cette Chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que quand cette Chambre s'ajournera demain, elle soit ajournée à 7½ heures P. M., et que les deux séances soient considérées comme deux séances distinctes.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le Bill (No. 27) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal, et pour lui conférer de nouveaux pouvoirs,"

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 9) intitulé : " Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leur capital-actions et pour d'autres fins," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 63) intitulé : " Acte incorporant le " Crédit mobilier canadien,"

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que la 58^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du message de l'Assemblée Législative au sujet du Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec,"

L'honorable M. *Lavolette*, propose :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre d'Assemblée informant cette honorable Chambre que le Conseil Législatif n'insiste pas sur les amendements au Bill No. 69 passé à sa troisième lecture en cette Chambre le 27 avril 1882.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lacoste* ayant soulevé la question d'ordre,

L'honorable *Orateur* déclare qu'il donnera sa décision à la prochaine séance.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité nommé pour rencontrer les conférenciers de l'Assemblée Législative au sujet du Bill (No. 110) intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal," fait rapport que le comité a rencontré les conférenciers de l'Assemblée Législative aujourd'hui, à 4 heures, dans la salle No. 3, du Conseil Législatif, lesquels lui ont communiqué les raisons par écrit qu'il soumet à la Chambre.

Elles sont comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 16 mai 1882.

L'honorable M. *Mercier*, du comité spécial nommé pour préparer les raisons à offrir au Conseil Législatif à une conférence, pour lesquelles cette chambre n'a pas concouru dans les amendements faits par leurs Honneurs, au Bill No. 110, intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal, " fait rapport que ce comité offre les raisons suivantes :

1. Parce que ce Bill est un Bill privé affectant spécialement les citoyens de Montréal, et qu'à une assemblée publique, tenue et convoquée au désir de la loi, le sept mai courant, la clause 7 du dit acte telle qu'adoptée par l'Assemblée Législative a été approuvée par les citoyens de Montréal, tel qu'il appert au procès-verbal ci-annexé ; et que cette opinion devrait être respectée par la législature, à moins de très fortes raisons au contraire.

2. Parce que la protection due à la santé publique n'exigeait autre chose, dans l'opinion du comité de santé, adoptée par le conseil de ville en 1879, que la prohibition des abattoirs privés des limites de la cité, appert au dit rapport ci-annexé.

3. Parcequ'il est juste d'expliquer les pouvoirs du conseil de la dite cité et de l'empêcher de s'arroger les pouvoirs de créer un monopole en faveur des abattoirs publics et au détriment des citoyens en général.

4. Parce que la section 7 du dit acte telle qu'adoptée par cette Chambre, maintient cette prohibition, y ajoute celle de l'inspection préalable des viandes et adopte les trois conditions réclamées par la compagnie des abattoirs avant le commencement de leurs travaux et accordées par le rapport du comité des finances et des marchés, fait le 26 avril 1880 et adopté le 10 mai de la même année, tel qu'il appert à copie d'icelui ci-annexée, savoir, 1. Prohibition des abattoirs privés des limites de la cité ; 2. Inspection des animaux vivants abattus aux abattoirs ; 3. Inspection des viandes d'animaux qui n'ont pas été abattus aux dits abattoirs.

5. Parce que les amendements faits par Leurs Honneurs, tout en maintenant des prohibitions injustes contre les bouchers et les commerçants, n'auront pour effet de protéger les cultivateurs, que si le conseil de ville veut bien faire inspecter leurs viandes, ce qu'il est libre de faire ou de ne pas faire.

6. Parcequ'à défaut de telle inspection, cette viande des cultivateurs ne pourra être vendue par eux, sans les exposer à la punition prévue par le règlement No. 129, c'est-à-dire quarante piastres d'amende, et à défaut de paiement immédiat, à un emprisonnement de deux mois.

7. Parceque de semblables prohibitions sont des restrictions illégales et injustes contre la liberté du commerce, que cette législature n'a pas le droit de faire, et pour la mise en force desquelles, conséquemment, elle ne peut transmettre de pouvoir aux corporations municipales.

CONSEIL.

22 septembre 1879.—Pétition de MM. Hogan et Beaufort, offrant de construire un abattoir public et un marché aux bestiaux sous certaines conditions. Renvoyée aux comité des marchés et des finances.

3 novembre 1879.—Soumis un rapport du comité de santé, concernant le transfert des abattoirs en dehors des limites. A la séance prochaine.

2 février 1880.—L'ordre du jour pour prendre en considération le rapport du comité de santé concernant l'érection d'abattoirs étant lu,

Sur motion de l'échevin Allard, secondé par l'échevin Mooney, il est *Résolu*, que le dit rapport soit adopté.

Rapport.—Le bureau de santé à l'honneur de faire rapport, qu'à une assemblée tenue le 24 octobre 1879, il fut résolu unanimement, que ce bureau ayant souvent condamné la pratique d'abattre les animaux dans limites de la cité, comme étant souverainement contraire à la santé publique, a vu avec plaisir s'accroître la conviction que cette pratique ne pouvait être tolérée plus longtemps et demande en conséquence instamment au conseil de

mettre fin à l'abattage des animaux dans les limites de la cité, sous le plus court délai possible.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé)	LOUIS ALLARD,
"	J. H. MOONEY,
"	E. GÉNÉREUX,
"	J. FAIRBAIRN.

Montréal, 3 novembre 1879.

26 avril 1880.—Rapport du comité des finances et des marchés, présenté, sur la question des abattoirs publics. A la séance prochaine.

10 mai 1880. — L'ordre du jour pour prendre en considération les rapports du comité des finances et des marchés, étant appelé, le rapport suivant est lu :

Le comité conjoint des finances et des marchés a l'honneur de faire rapport qu'il a tenu plusieurs séances et a eu des pourparlers avec MM. Hogan, Beaufort, Thomas Peel et autres parties intéressées dans l'établissement des abattoirs, et comme résultat de ces travaux, votre comité en est venu à la conclusion qu'il est grandement désirable, dans l'intérêt de la cité et de la santé de ses habitants, que des abattoirs publics et convenables soient construits et placés en dehors des limites de la cité ; que les abattoirs que MM. Hogan et Beaufort proposent d'ériger à Hochelaga, sur le terrain mentionné dans leur requête, sont, dans l'opinion de votre comité, convenables, sous tous les rapports, à l'objet pour lequel ils sont destinés.

Votre comité recommande en conséquence que la demande de MM. Hogan & Beaufort telle que modifiée par une lettre du 19 avril courant soit favorablement accueillie.

Votre comité recommande de plus qu'il soit passé un règlement, 1o pour défendre l'abattage d'animaux de toutes sortes dans les limites de la cité le et après le premier jour de mai 1881, ou aussitôt, après cette date, que des abattoirs publics, sur un pied assez considérable pour suffire à tous les besoins de la cité, seront établis en dehors des limites de la ville, et en bon état de fonctionnement et prêts à effectuer d'abattage des animaux ; 2o, qu'il ne soit pas permis d'établir des abattoirs publics en dehors des limites de la cité à une distance moindre de trois milles, excepté s'ils sont pourvus d'un bon système de drainage, ne communiquant point avec les égouts de la ville comme dans le cas de MM. Hogan & Beaufort, et s'ils sont pourvus d'un bon approvisionnement d'eau et l'établissement d'équarrissage nécessaire, etc, pour fondre les suifs et autres matières de rebut, et le tout en conformité des statuts et règlements que le Conseil de ville et le comité d'hygiène pourront passer, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par la 34ème sous-section de la section 123 de la charte de la cité ; 3o, qu'il ne soit pas permis à

aucune compagnie ni à aucuns particuliers d'abattre aucun animal, dans les abattoirs publics, à moins que cet animal n'ait été d'abord inspecté par l'inspecteur à cette fin par la corporation, et n'ait été déclaré par cet inspecteur être un état convenable pour faire de la viande bonne et saine ; 4o, qu'il ne soit permis de vendre pour être consommée dans la cité aucune viande abattue en dehors des abattoirs publics, sous le contrôle de la corporation, à moins qu'elle n'ait d'abord été inspectée par le dit inspecteur et qu'on n'ait obtenu de lui un certificat constatant que cette viande est saine.

Respectueusement soumis,

H. A. NELSON,	E. K. GREENE,
J. GRENIER,	M. LAURENT,
H. GAUTHIER,	LOUIS ALLARD,
R. HOLLAND,	EMERY LAVIGNE,
J. H. MOONEY,	E. A. GENEREUX.
P. KENNEDY,	

Montréal, 21 avril 1880.

L'échevin Nelson propose, secondé par l'échevin Grenier :
Que le rapport précédent soit reçu et approuvé.

L'échevin Holland propose en amendement, secondé par l'échevin Robert :
Que ce rapport soit amendé en y ajoutant ce qui suit :

“ Avec l'entente qu'il s'appliquera à l'établissement des abattoirs et à leurs dépendances exclusivement, et qu'il n'affectera pas nos marchés aux bestiaux, à moins qu'il ne soit autrement prescrit par un vote de ce conseil, ” et que ce rapport soit ainsi amendé.

L'échevin Fairbairn propose de plus en amendement, secondé par l'échevin Mooney :

“ Qu'en tant qu'il appert, qu'à raison de certaine inadvertance, de la part du comité spécial des abattoirs, ce comité n'a eu ni communication, ni correspondance avec les autorités de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, ainsi qu'il en a reçu instruction de ce conseil, par une résolution passée le 12 du mois dernier, qu'il soit résolu :

Que le rapport maintenant soumis au conseil soit renvoyé de nouveau en comité avec instruction d'en retrancher les 2e et 3e paragraphes, c'est-à-dire, depuis la quinzième ligne jusqu'à la vingt-neuvième inclusivement.”

A une assemblée publique des citoyens de Montréal, tenue au marché St-Jacques, le 7 mai 1882, après convocation officielle du maire, et présidée par lui, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée :

Proposé par O. Barcelo, A. Boudrias, ex-échevin, Frs. Contant, Frs. Martineau, Jos. Plamondon, ex-échevin, Emery Lavigne,

Secondé par Léon Perreault, Moïse Lavigne, ex-échevin, Jos. Brunette, O. M. Massicotte, L. Gauthier, M. Narbonne,

Attendu que le Conseil de ville de Montréal s'est arrogé le droit d'adopter le 21 novembre dernier, un règlement concernant la clause suivante :

Sect. 9. Aussitôt après que les conditions ci-dessus mentionnées pour la prohibition des abattoirs ou boucheries privés, en dedans de la cité de Montréal, auront été remplies, il ne sera point permis de vendre pour être consommée dans la dite cité, de la viande fraîche d'aucun animal de la description mentionnée au cahier des charges ci-annexé, qui aurait été tué ailleurs que dans les abattoirs publics ; pourvu que rien de contenu dans cette section ne soit interprété comme s'appliquant aux cochons parés, apportés durant l'hiver, de pays étrangers pour être vendus dans la dite cité, et comme défendant aux cultivateurs d'apporter aux marchés dans la dite cité et d'y vendre en entier ou par morceaux, comme ci-devant, de la viande d'aucune espèce d'animaux élevés et tués par eux-mêmes ;

Attendu que par cette disposition arbitraire, un monopole dangereux est créé en faveur des abattoirs et des produits étrangers, au détriment des citoyens de Montréal, des bouchers, des cultivateurs et des commerçants en général ;

Attendu qu'en vertu de cette disposition, toute la viande fraîche, nécessaire à la consommation des citoyens de Montréal, doit provenir des abattoirs publics, à l'exception des cochons parés venant des pays étrangers et de la viande provenant d'animaux élevés et tués par le cultivateur qui l'offre en vente ;

Attendu que l'application de ce règlement serait ruineuse pour le commerce de Montréal, et qu'elle a déjà fait hausser le prix des viandes fraîches au détriment des classes pauvres ;

Attendu que ces règlements prohibitifs ne doivent être permis dans aucune cité dans un but de monopole, mais qu'en autant qu'ils sont nécessaires à la santé publique ;

Attendu que telles dispositions ne sont en force dans aucune ville civilisée du monde ;

Attendu qu'un bon système d'inspection des viandes, tel qu'en vigueur dans les principales cités du monde suffit pour protéger la santé publique ;

Attendu que la section 7, du Bill No. 110, actuellement soumis à la Législature de Québec, et intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal," tel qu'adopté par l'Assemblée Législative, est de nature à protéger la santé publique d'une manière efficace, tout en détruisant le monopole créé par le règlement susdit ;

Attendu que cette section sept, telle qu'adoptée, protège les cultivateurs, les bouchers, les commerçants et les citoyens en général ;

Attendu que les compagnies des abattoirs ont droit à la protection de la cité de Montréal, telle qu'elle leur a été promise par le rapport du comité des finances et des marchés, adopté le 26 avril 1880; et que c'est uniquement sur la foi de ce rapport que ces entreprises publiques ont été faites;

Attendu que ce rapport ne promet à ces compagnies que trois choses: 1o. prohibition des abattoirs privés dans limites de la ville; 2o. inspection des animaux vivants qui seront abattus aux abattoirs; 3o. inspection de toute viande ne provenant pas des abattoirs;

Attendu que la clause sept du dit acte, telle qu'adoptée maintient ces conventions;

Attendu que la résolution passée par le conseil de ville de Montréal, le premier mai courant, et communiqué à l'Assemblée Législative de cette province ne représente par les vues des citoyens de Montréal;

Qu'il soit résolu :

Que Son Honneur le Maire soit prié de défendre cette clause sept devant le Conseil Législatif, d'en presser l'adoption et de ne pas consentir à ce qu'elle soit retirée.

Qu'il soit résolu de plus :

Que les membres de l'honorable Conseil Législatif de cette province soient informés, qu'ils feraient un acte de justice à l'égard des citoyens de Montréal, des cultivateurs et des commerçants des campagnes voisines de Montréal, en adoptant cette clause telle qu'elle leur est actuellement soumise.

Attesté,

L. DELORME,

Greffier A. L.

Conférence relativement au Bill No. 110.

Le comité spécial de l'Assemblée Législative chargé de rencontrer le comité spécial de l'honorable Conseil Législatif, au sujet du Bill ci-dessus, a l'honneur d'offrir les raisons additionnelles suivantes :

1o. Que le soussigné est informé que la compagnie des abattoirs de l'Est est insolvable et qu'une partie considérable des machineries nécessaires vient d'être enlevé, de sorte que les bouchers et commerçants de la partie Est de Montréal et des environs se trouvent obligés d'après le règlement No. 129, d'aller faire leur ouvrage aux abattoirs de l'ouest.

2o. Parceque les amendements faits par l'honorable Conseil Législatif, laissant subsister ce règlement dans toute sa force pour les bouchers et commerçants, amèneraient de graves complications, dans les circonstances, lesquelles ne disparaîtraient complètement que par l'adoption de la section 7 telle qu'adoptée par l'Assemblée Législative.

Le tout respectueusement soumis.

Québec, 22 mai 1882.

HONORÉ MERCIER,

Président.

Et un débat s'en étant suivi,

A six heures, l'*Orateur* quitte le fauteuil.
A sept heures et demie, la Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 101) intitulé : " Acte pour faire cesser les doutes sur le comté auquel appartient " l'Isle aux Lièvres, " située dans le fleuve St Laurent, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 143) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes qui incorporent la cité de Québec, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Le débat ayant été repris sur le rapport des conférenciers au sujet du Bill No. 110,

L'honorable M. *Archambeault* propose :

Qu'il soit résolu, que cette chambre insiste sur les amendements qu'elle a faits au Bill (No. 110) intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal " et qu'un message soit envoyé par le greffier de cette Chambre à l'Assemblée Législative, pour l'informer de cette résolution.

L'honorable M. *Beaudry* propose en amendement :

Que cette Chambre n'insiste pas sur les amendements qu'elle a faits au Bill (No. 110) intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal. " et qu'un message soit envoyé par le greffier de cette Chambre à l'Assemblée Législative pour l'informer de cette résolution.

La question étant mise sur le dit amendement, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

• Les honorables Messieurs

*LaBruère, de
Beaudry,*

*Prudhomme, et
Savage,—4*

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Roy, et</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Wood.—13.</i>
<i>Lacoste,</i>	

Ainsi, elle est résolue dans la négative, et

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative sur la même division.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 23 Mai 1882.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Lacoste,</i>	

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 76) intitulé : " Acte pour ériger la paroisse de Sainte-Anastasie de Nelson, en une municipalité séparée," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 119) intitulé : " Acte pour incorporer le Crédit Mobilier et Agricole de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 63) intitulé : " Acte incorporant le "Crédit mobilier canadien," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative.

Le dit message est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Lundi, 22 mai 1882.

Résolu, " Que le dit amendement ne soit pas lu maintenant, mais que cette Chambre ne concoure pas maintenant dans l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill No. 53 intitulé : " Acte pour amender de nouveau le Code Municipal de la Province de Québec," et qu'il soit résolu qu'un message de cette Assemblée Législative soit envoyé au Conseil Législatif pour l'informer que cette Chambre ne concourt pas dans le dit amendement, en autant qu'il pourrait donner lieu à une interprétation qui tendrait à

supprimer des réunions sociales, nationales, et dans un but de charité autant que les amusements permis par les autorités civiles et religieuses, et pour prier les honorables membres du Conseil Législatif de ne pas insister sur le dit amendement.

Ordonné, Que le Greffier porte ce message au Conseil Législatif.

(Attesté),

L. DELORME.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative, l'informant que le Conseil législatif n'insiste pas sur son amendement au dit Bill.

L'honorable *Orateur* donne sa décision sur la question d'ordre soulevée à la séance d'hier par l'honorable M. *Lacoste*, sur la motion de l'honorable M. *Laviolette* relativement au Bill (No 69) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec" et déclare la dite motion hors d'ordre.

L'honorable M. *Laviolette* propose :

Qu'appel soit interjeté de la décision de l'honorable *Orateur*.

L'honorable M. *de Boucherville* propose, en amendement :

Que tous les mots après "que" soient effacés et que les suivants soient substitués : "la décision de l'honorable *Orateur* soit soumise à l'approbation de cette honorable chambre."

Lequel amendement est déclaré hors d'ordre, par l'honorable *Orateur*.

La question étant mise sur la motion principale, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, il sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Couture,
Dostaler,
Gingras,

Laviolette,
Proulx,
Rémillard, et
Ross.—9.

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

LaBruère, de
Beaudry,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,

Prudhomme,
Savage,
Starnes, et
Wood.—9.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du quatrième rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Beaudry* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre pour la somme de sept mille cinq cents piastres (7,500.00), afin de mettre cet officier en état de payer l'indemnité des membres et autres dépenses de cette chambre.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le Bill (No. 27) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal, et pour lui conférer de nouveaux pouvoirs. "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le Bill (No. 124) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel. "

L'honorable M. *Rémillard* propose, en amendement :

Que le dit rapport soit amendé en retranchant les mots suivants : " La clause cinq est retranchée ainsi que la clause sept. "

La question de concours étant mise sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

LaBruère, de
Beaudry,
Couture,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,

Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes, et
Wood.—11

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,
Beucherville, de
Dostaler,
Gingras,*

*Lavolette,
Proulx, et
Ross,—7.*

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative, et
Le dit rapport est adopté tel qu'amendé.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 147) intitulé: " Acte concernant le subside accordé à la compagnie de sucre de betteraves de la province de Québec, et le *bonus* à être payé sur ce subside, pour la culture de la betterave, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 148) intitulé: " Acte pour détacher les cantons de Wolfe, Salaberry et Grandison, situés dans le comté d'Argenteuil, et les annexer au comté de Terrebonne pour les fins électorales, judiciaires, d'enregistrement et toutes autres fins quelconques, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Savage*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 143) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes qui incorporent la cité de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 101) intitulé : " Acte pour faire cesser les doutes sur le comté auquel appartient " l'Isle aux Lièvres," située dans le fleuve Saint-Laurent,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du message de l'Assemblée Législative au sujet du Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative demandant son concours aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que quand cette chambre s'ajournera elle soit ajournée à jeudi, à 11 heures A. M., et qu'il y ait ce jour là deux séances distinctes, la seconde à 2 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à jeudi, à 11 heures A. M.

Jeudi, 25 Mai 1882.

Séance de 11 hrs. A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 9) intitulé : " Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leurs capital-actions et pour d'autres fins,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler* de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; les dits amendements sont alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 50) intitulé : " Acte pour abolir la qualification foncière des

députés à l'Assemblée Législative de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 133) intitulé : " Acte pour amender l'acte 24 Vict., ch. 26, et autres actes concernant la cour de recorder de la cité de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un comité général de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,
La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance,

L'honorable M. *Couture*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 153) intitulé : " Acte pour amender l'article 556 du code de procédure civile," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, la Chambre s'ajourne à cette après-midi, à 3 heures P. M.

Jeudi, 25 Mai 1882.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,

Lacoste,
Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanants et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 118) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer, des quais et élévateurs du Richelieu et de Longueuil, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu maintenant pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 153) intitulé : " Acte pour amender l'article 556, du code de procédure civile, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 124) intitulé : Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 150) intitulé : " Acte autorisant l'émission de débentures provinciales," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour Comité général de toute la chambre demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 151) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'interprétation 31 Victoria, chapitre 7," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 145) intitulé : " Acte pour compléter les dispositions concernant l'érection civile des paroisses de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

La Chambre alors s'ajourne à loisir.
 Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que quand cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain à 11 heures A., M., et qu'il y ait une autre séance distincte à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la Chambre s'ajourne à demain à 11 heures A. M.

Vendredi, 26 mai 1882.

Séance de 11 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Lacoste,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prudhomme</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Wood.</i>

La pétition suivante est lue et reçue :

Des colons du township de Bulstrode, demandant de l'aide pour les chemins de colonisation.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No 101) intitulé : " Acte pour faire cesser les doutes sur le comté auquel appartient "l'Isle aux Lièvres" située dans

le fleuve Saint-Laurent," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le considère comme Bill public et fait rapport en conséquence.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un comité général de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Webb*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 145) intitulé : " Acte pour compléter les dispositions concernant l'érection civile des paroisses de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le considère comme Bill public et fait rapport en conséquence.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité général pour la prise en considération du Bill (No. 150) intitulé : " Acte autorisant l'émission de débentures provinciales,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 151) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'interprétation (31 Vict., ch. 7, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général, sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Prudhomme*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 143) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes qui incorporent la cité de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 118) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des quais et élévateurs du Richelieu et de Longueuil," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill (No. 154) intitulé : " Acte concernant la taxe des écoles de la cité de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec

un Bill (No. 69) intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec.”

Le dit message est lu comme-suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 25 Mai 1882.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Conseil Législatif, lui faisant connaître :

Qu'il appert dans le procès-verbal de la séance du 16 mai 1882, de l'Assemblée Législative, page 339, qu'il a été reçu un message du Conseil Législatif, priant l'Assemblée Législative de lui renvoyer le Bill (No. 69) intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec,” afin de leur permettre de reconsidérer les amendements qu'il a faits à ce Bill ;

Qu'il appert dans le procès-verbal de la séance du 17 mai 1882, que cette Chambre a consenti à renvoyer le dit Bill au Conseil Législatif, pour lui permettre de reconsidérer ces amendements.

Que ce Bill est maintenant encore devant cette Chambre dans la même forme que la première fois et qu'il n'appert pas quelle reconsidération le Conseil Législatif a donné aux amendements qu'il a faits à ce Bill, ou s'il a même reconsidéré ces amendements.

Que le Bill soit renvoyé au Conseil Législatif avec prière de vouloir bien donner effet à son message du 16 mai dernier, et de faire connaître à cette Chambre s'il a reconsidéré ces amendements, avant que cette Chambre ne prenne action sur les dits amendements.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

L. DELORME.

Greffier, A. L.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à cette après-midi, à 3 heures.

Vendredi, 26 Mai 1882.

Séance de 3 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,

Lacoste,
Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 145) intitulé : " Acte pour compléter les dispositions concernant l'érection civile des paroisses de Montréal."

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gingras*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que quand cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à 7½ heures ce soir, et que cette séance soit considérée comme une séance distincte.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le Bill (No. 143) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes qui incorporent la cité de Québec,"

L'honorable M. *Archanbeault* propose :
Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Hearn* propose en amendement :

Que le rapport soit renvoyé au comité avec instruction d'examiner et faire rapport pour savoir si le Bill tel que rapporté ne contient pas quelque clause ou quelques clauses qui ne seraient pas couvertes par l'avis publié dans la *Gazette Officielle* relativement à ce Bill et par la pétition à cette honorable chambre demandant la permission de le présenter.

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle est résolue dans la négative sur division.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Rémillard* propose :

Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Hearn* propose en amendement :

Que le Bill soit amendé en effaçant tous les mots après le mot "obligations," dans la ligne 7 de la clause 3, et en leur substituant les mots suivants : "mais les débetures émises pour le rachat de la dette de la corporation ne seront émises qu'après le rachat de celles qu'elles sont destinées à racheter et seulement pour le montant des débetures qui auront été rachetées."

La question de concours étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

La Bruère, de
Boucherville, de
Couture,

Hearn,
Lacoste,
et *Webb*.—6.

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Archanbeault,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,

Laviolette,
Proulx,
Rémillard,
Ross,
Starnes,
et *Wood*.—13.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

L'honorable M. *Lacoste* propose alors, en amendement :

Que les mots " de même que le fonds d'amortissement de la dette actuelle de la dite corporation, ainsi que pour l'amortissement de la dette actuelle de la dite corporation," dans le second paragraphe de la 6ème clause, soient rayés.

La question de concours étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans la négative, sur division.

L'honorable Mr. *Hearn* propose, en amendement :

Que le dit Bill soit amendé en insérant immédiatement après les mots " maisons " et " immobilières " dans les 10e et 11e lignes de la sous-section 19e de la section 36e de la 29 Vict., chap. 57, le mot " occupées ".

La question de concours étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans la négative sur division.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 7½ heures.

Vendredi, 26 Mai 1882.

Séance de 7½ heures P. M.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Lacoste,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Wood.</i>

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 154) intitulé : "Acte concernant la taxe des écoles de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,
La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que quand cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 10 heures A. M., et qu'il y ait une seconde séance à 2 heures P. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 9) intitulé : "Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leur capital-actions et pour d'autres

fins, ” informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 99) intitulé : “ Acte pour amender l'acte général des mines de Québec de 1880, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec Bill (No. 159) intitulé “ Acte pour encourager la culture des arbres forestiers, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 157) intitulé : “ Acte pour imposer certaines taxes directes sur certaines corporations commerciales, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue et ce qui
concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
un Bill (No. 149) intitulé: "Acte concernant la construction du palais de
justice de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce
qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill tel passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
un Bill (No. 156), intitulé: "Acte pour faire disparaître certaines incapacités
provenant d'infractions à l'acte électoral de Québec," auquel elle demande
le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui
concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 152) intitulé : " Acte octroyant à Sa Majesté, les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin, 1882, et le 30 juin, 1883, et pour d'autres fins de service public," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que les 41ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif l'a passé sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé : " Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, (41 Vict. chap. 3), auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que la 41ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la sconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 158) intitulé: " Acte accordant de l'aide pour la construction de certains chemins de fer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier.

L'honorable M. *Lacoste*, propose :

Que le rapport ne soit pas reçu, mais que le Bill soit référé de nouveau à un comité général pour que, après le mot " fait " dans l'amendement proposé en comité, les mots suivants soient ajoutés : " à moins que ce ne soit pour y établir de suite des colons de bonne foi."

La question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Labrière, de
Couture,
Dionne,
Lacoste,

Prudhomme,
Savage et
Starnes.—7.

NON-CONTENTS ;

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Hearn,

Laviolette,
Proulx,
Rémillard,
Ross et
Webb.—11.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

L'heure de minuit s'est passée et la chambre a continué à siéger.

La question étant mise sur la réception du dit rapport, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; les dits amendements sont alors lus par le Greffier une seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la Chambre s'ajourne à ce matin, à 10 heures.

Samedi, 27 Mai 1882.

Séance de 10 heures A. M.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Beaudry,
Couture,
Dionne,
Hearn,
Lacoste.

Lavolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 143) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes qui incorporent la cité de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Chapleau* et autres.

Les messagers se retirent.

Le message est alors lu somme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Samedi, 27 mai 1882.

Résolu, Qu'une conférence avec le Conseil Législatif est désirable afin de lui communiquer les raisons qui ont induit cette chambre à ne pas concourir dans les amendements faits par leurs Honneurs au Bill (No. 158) intitulé : " Acte accordant de l'aide pour certains chemins de fer. "

Ordonné, Que les honorables MM. *Chapleau, Loranger, Wurtele, Beaubien, Garneau* et MM. *St. Hilaire, Gagnon* et *Shehyn* se rendent au Conseil Législatif et demandent la dite conférence.

Attesté,

L. DELORME,
Greffier A. L.

Les messagers sont rappelés et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par l'un de ses messagers.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que les honorables MM. *Beaudry*, *Dionne*, *Hearn*, *Lacoste* et *Starnes*, soient conférenciers de la part de cette Chambre, pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative au sujet du Bill (No. 158) intitulé : " Acte accordant de l'aide pour la construction de certains chemins de fer," aujourd'hui, à 11¼ heures A. M., dans la chambre No. 3 du Conseil Législatif; et qu'un message soit envoyé par le greffier de cette chambre à l'Assemblée Législative pour l'informer de cette résolution.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lacoste*, du comité nommé pour rencontrer les conférenciers de l'Assemblée législative au sujet du Bill (No. 158) intitulé : " Acte accordant de l'aide pour la construction de certains chemins de fer," fait rapport que le comité a rencontré les conférenciers de l'Assemblée législative aujourd'hui, à 11¼ heures A. M., dans la salle No. 3 du Conseil législatif, lesquels lui ont communiqué les raisons par écrit qu'il soumet à la chambre.

Elles sont comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Samedi, 27 mai 1882.

Raisons pour lesquelles cette chambre ne concourt pas dans les amendements faits par le Conseil législatif au Bill No. 158.

1. Parceque les droits et privilèges des possesseurs de licence de coupe de bois sont déjà suffisamment protégés par les dispositions du Bill.

2. Parceque ces amendements ôtent toute valeur aux subsides que la législature veut donner aux compagnies de chemin de fer en les privant de terrains sur leur parcours.

3. Parceque ces amendements tendent à priver le gouvernement du droit de disposer, en faveur des compagnies de chemin de fer que la législature veut aider, de terres qui appartiennent à la Couronne et dont l'établissement par ces compagnies serait très désirable.

4. Parceque les permis de coupe de bois n'affectant que le bois, et non le fonds des terres, il n'y a pas de raison qui doive empêcher l'octroi de ces terres pour des fins d'utilité publique.

5. Parceque ces amendements ont pour effet de rendre illusoire l'encouragement à la construction de ces chemins de fer, et tendent à détruire l'objet que ce Bill a en vue.

L'honorable M. *Lacoste* du même comité, soumet en outre le rapport suivant :

CONSEIL LÉGISLATIF.

27 mai 1882.

Les conférenciers nommés par cet honorable conseil au sujet du Bill No. 158, on l'honneur de faire rapport,

Qu'ils ont rencontré les conférenciers nommés au sujet du même Bill par l'honorable Assemblée Législative et que la conférence en est arrivée à l'entente suivante :

Le conseil insistera pas sur l'amendement qu'il a fait à la section 2 du Bill. La section 3 qui a été effacée par le conseil sera insérée dans les termes suivants :

§ La détermination de ces blocs alternatifs ne privera pas les possesseurs de limites sous licence de leurs droits acquis du gouvernement, et ces personnes auront droit, sujet aux conditions en force, au renouvellement de leur licence sur telles terres, jusqu'à ce que les compagnies de chemins de fer aient complété la construction de leur chemin et jusqu'à ce qu'elles aient établi sur telles terres ainsi concédées, des colons de bonne foi, qui devront défricher conformément aux règles et règlements du département des terres de la couronne.

La section 7 devra être rayée.

En conséquence, vos conférenciers recommandent à cette honorable chambre d'amender le Bill conformément au présent rapport et de l'envoyer, ainsi amendé, par message à l'honorable chambre d'Assemblée, en l'informant qu'elle n'insiste pas sur l'amendement à la clause 2.

Le tout respectueusement soumis,

A. LACOSTE,

Président des conférenciers.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est
Ordonné, 1^o Que l'amendement fait à la clause 2 du dit Bill soit retranché.

2^o Que la clause 3 du dit Bill, effacée par cette honorable chambre, soit rétablie dans les termes suivants :

§ La détermination de ces blocs alternatifs ne privera pas les possesseurs de limites sous licence de leurs droits acquis du gouvernement, et ces personnes auront droit, sujet aux conditions en force, au renouvellement de leur licence sur telles terres, jusqu'à ce que les compagnies de chemins de fer aient complété la construction de leur chemin, et jusqu'à ce qu'elles aient établi, sur telles terres ainsi concédées, des colons de bonne foi qui devront

défricher conformément aux règles et règlements du département des Terres de la Couronne.

3^o Que la clause 7 soit retranchée.

Sur motion de l'honorable M. *Lacoste*, il est

Ordonné, Qu'un message soit renvoyé à l'Assemblée Législative l'informant que le Conseil Législatif a adopté le rapport de la conférence des deux chambres sur le Bill (No. 158) intitulé : " Acte accordant de l'aide pour la construction de certains chemins de fer " et qu'il demande le concours de l'Assemblée Législative sur les nouveaux amendements.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la Chambre s'ajourne à cette après-midi, à 2 heures.

Samedi, 27 Mai 1882.

Séance de 2 heures P. M.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Beaudry,
Couture,
Dionne,
Hearn,
Lacoste,

Laviolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, elle reprend sa séance, et

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 158) intitulé : " Acte accordant de l'aide pour la construction de certains chemins de fer," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A trois heures et demie de l'après-midi, Son Honneur l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur*, dit :

" Gentilhomme huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de

Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil Législatif."

Laquelle étant venue avec son *Orateur*,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie lit séparément les titres des bills à être passés comme suit :

Acte pour autoriser la compagnie d'assurance appelée: "The Liverpool and London and Globe Insurance Company," à faire des contrats, à poursuivre et à être poursuivie, dans la province de Québec, en son propre nom et pour d'autres fins.

Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Wentworth.

Acte concernant l'Orateur du Conseil Législatif.

Acte pour protéger les colons.

Acte pour amender les actes concernant la vente et l'administration des terres publiques.

Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette province.

Acte pour amender la loi des licences de 1878 (41 Vict., cap. 3.)

Acte concernant le Fonds de Bâtisses et de Jurés.

Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux d'augmenter leur capital-actions.

Acte concernant les arpenteurs de la province de Québec et les arpentages.

Acte pour pourvoir à l'inspection des compagnies d'assurance dans la province.

Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu.

Acte pour amender de nouveau les lois scolaires de cette province.

Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à "La Compagnie des Chemins de péage de l'Isle-Jésus," et l'autoriser à augmenter son capital.

Acte autorisant Jean Cyrille Bédard à construire et à maintenir des estacades en travers de la rivière St-François, près de "Mahers Mill," dans le canton de Melbourne, dans le comté de Richmond et pour autres fins.

Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la ville de Lachine.

Acte pour étendre les privilèges et pouvoirs de la compagnie du pont de St-François.

Acte pour incorporer la ville de Richmond.

Acte pour incorporer "la compagnie de flottaison et de mise en radeaux des bois du St-Maurice."

Acte pour incorporer la compagnie de Macadam de St-Hyacinthe.

Acte pour incorporer "La Société Française des Phosphates du Canada."

Acte pour amender l'acte 42-43 Vict, chap. 37, concernant la profession médicale et la chirurgie.

Acte pour amender les actes concernant le notariat.

Acte pour abolir la qualification foncière des députés à l'Assemblée Législative de Québec.

Acte pour amender de nouveau le code municipal de la Province de Québec.

Acte pour amender les divers actes relatifs à la corporation de la ville de Sorel.

Acte pour incorporer l' " Hospice St-Joseph de la Délivrance. "

Acte pour autoriser la compagnie des abattoirs de Montréal à emprunter de l'argent et à émettre des débentures.

Acte incorporant le " Crédit Mobilier Canadien. "

Acte d'incorporation de la " Compagnie Agricole et Manufacturière de Témiscouata. "

Acte pour autoriser Jean-Baptiste Roy et autres, de la paroisse de St-François, district de Montmagny, à ériger un pont sur la rivière du Sud, en la dite paroisse, et pour d'autres fins.

Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, 38 Vict., chap. 76.

Acte pour amender certaines dispositions du code municipal.

Acte pour ériger la paroisse de Sainte-Anastasie de Nelson en une municipalité séparée.

Acte pour incorporer la compagnie générale de dépôts de Montréal.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne de l'éclairage électrique.

Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada.

Acte pour amender de nouveau l'acte 41 Vict., chapitre 5, amendant l'acte 32 Vict., ch. 15, concernant l'agriculture et les travaux publics.

Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de jonction de Saint André à se fusionner et à émettre des obligations hypothécaires.

Acte pour autoriser la société ecclésiastique du diocèse de Québec à consolider certains fonds de dotation.

Acte pour amender l'acte général des mines de Québec de 1880.

Acte pour amender l'acte 24 Vict., chap. 32, concernant les compagnies d'assurance mutuelle.

Acte pour détacher " l'Isle aux Lièvres " du comté de Charlevoix, et l'annexer au comté de Kamouraska.

Acte pour définir la position et l'étendue de certains rangs du canton de Tring.

Acte concernant les sociétés et établissements de fabrication de beurre ou de fromage, ou des deux combinés, en cette province.

Acte pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame des Anges de Montauban, dans le comté de Portneuf, et la paroisse de St. Cajétan d'Armagh, dans le comté de Bellechasse.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Leeds et des Cantons de l'Est.

Acte pour incorporer " The Sherbrooke Iron Manufacturing Company. "

Acte pour incorporer " La compagnie du pont de Drummondville. "

Acte pour constituer en corporation " La compagnie minière de l'Île d'Orléans. "

Acte pour incorporer " La compagnie du chemin de fer de colonisation de l'Outaouais. "

Acte pour amender l'acte incorporant " La société des artisans canadiens-français de la cité de Montréal. " (40 Vict., chap. 63).

Acte concernant l'administration des biens de l'évêque catholique romain de Montréal, dans la province du Bas-Canada.

Acte pour incorporer la compagnie des quais et éleveurs de Longueuil.

Acte pour incorporer le Crédit Mobilier et Agricole de Québec.

Acte pour amender la charte du "Crédit Foncier Franco-Canadien."

Acte incorporant "la compagnie pour l'exploitation et le transport des minerais de Québec."

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel.

Acte pour autoriser les commissaires d'école catholique de la ville de Sorel de faire certains emprunts.

Acte affectant le prix de la vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental au paiement de la dette consolidée de la Province.

Acte concernant le Conseil Exécutif.

Acte pour amender l'acte 24 Vict., ch. 26, et autres actes concernant la cour de recorder de la cité de Québec.

Acte concernant le pourcentage payable par les officiers publics sur leurs honoraires.

Acte pour amender l'acte 24 Victoria, chapitre 109, incorporant le collège Morrin, de Québec.

Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, connu sous le nom de "section-est," et s'étendant depuis la jonction de St-Martin jusqu'à la cité de Québec.

Acte pour définir la position de certaines lignes, dans le canton de Chester-Ouest.

Acte pour faciliter l'intervention de la couronne dans les causes civiles où la constitutionnalité des lois fédérales ou provinciales est mise en question.

Acte pour amender de nouveau les actes qui incorporent la cité de Québec.

Acte pour compléter les dispositions concernant l'érection civile des paroisses de Montréal.

Acte concernant le subside accordé à la compagnie de sucre de betteraves de la province de Québec, et le bonus à être payé sur ce subside, pour la culture de la betterave.

Acte pour détacher les cantons de Wolfe, Salaberry et Grandison, situés dans le comté d'Argenteuil, et les annexer au comté de Terrebonne pour les fins électorales, judiciaires, d'enregistrement et toutes autres fins quelconques.

Acte concernant la construction du palais de justice de Québec.

Acte autorisant l'émission de débentures provinciales.

Acte pour amender l'acte d'interprétation (31 Victoria, chapitre 7).

Acte pour amender l'article 556 du code de procédure civile.

Acte pour faire disparaître certaines inhabilités provenant d'infractions à l'acte électoral de Québec

Acte pour imposer certaines taxes directes sur certaines corporations commerciales.

Acte accordant de l'aide pour la construction de certains chemins de fer.

Acte pour encourager la culture des arbres forestiers.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills par le Greffier de cette Chambre comme suit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills.”

Alors l'honorable *Orateur* de l'Assemblée Législative a adressée la parole à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé :

Acte octroyant à Sa Majesté, les deniers requis pour les dépenses du Gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1882, et le 30 juin 1883, et pour d'autres fins du service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de clore la première session du cinquième parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je désire vous offrir mes félicitations sur vos longs travaux pendant la présente session.

Cette session, la première du cinquième parlement de cette province, comptera parmi les sessions remarquables de la législature de Québec et je suis heureux de constater qu'elle a été féconde en mesures importantes, pour le bien-être futur de la province.

Je vois, avec plaisir que vous n'avez pas oublié, dans vos octrois, la classe la plus intéressante de notre population et que l'agriculture et les nouvelles industries qu'elle développe, ont reçu une large part des crédits que vous avez votés.

Vous avez réussi à équilibrer les recettes et les dépenses en assurant à la province un revenu fixe, par la vente du chemin de fer que le gouvernement avait été autorisé à construire, et par l'impôt de taxes légères qui ne portent que sur les classes qui ont le plus profité des améliorations publiques, et qui sont le plus en état de supporter cette charge.

Vous avez réduit par cette vente, la dette provinciale, sans que pour cela, la province ne soit, en aucune manière, exposée à perdre les avantages qu'elle est en lieu d'attendre de l'exploitation de cette grande voie ferrée.

Vous avez couronné votre œuvre par la conversion de la dette flottante, en rentes de l'Etat, offrant ainsi, à notre population, l'occasion de faire des placements sûrs et commodes.

Ces résultats sont d'autant plus heureux, que la Province pourra seconder, plus efficacement, les industries naisantes que vous avez encouragées jusqu'aujourd'hui, et engager les capitalistes à en établir de nouvelles, sur notre sol.

Vous avez compris les besoins de notre époque, en attribuant une portion de notre immense territoire, encore inexploité, à la construction de nouvelles voies ferrées qui, en retour, décupleront nos ressources et développeront la colonisation, l'agriculture, nos mines et notre commerce.

Je suis heureux de constater qu'en faisant ces octrois généreux, vous avez pris soin de protéger la plus grande et la plus productive de nos industries nationales, le commerce des bois.

L'autonomie de notre Province a reçu un gage nouveau de protection dans la mesure que vous avez passée, réclamant l'intervention du ministère public de la Province, devant les tribunaux, dans les cas où la constitutionnalité des lois provinciales et fédérales est mise en question.

La Capitale, grâce à votre libéralité, aura, bientôt, son palais législatif et son palais de justice, dont la construction était demandée depuis si longtemps.

Les grands travaux que nécessiteront les mesures que vous avez prises, concernant l'achèvement de la ligne du chemin de fer provincial et son raccordement avec le chemin de fer de l'Intercolonial, inaugureront une ère nouvelle pour le commerce et fourniront aux classes ouvrières, des éléments de bien-être et de prospérité, dont elles devront vous être reconnaissantes.

En modifiant la constitution, en ce qui regarde le personnel du Conseil Exécutif et la présidence du Conseil Législatif, vous avez satisfait à des exigences légitimes, tout en n'augmentant pas les charges de l'Etat.

Les autres mesures que vous avez adoptées pour perfectionner notre système législatif, administratif et politique, devront être appréciées favorablement par la population de cette province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés avec autant d'empressement, et je n'oublierai pas que vous désirez les voir employés avec la plus sage économie.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative ;

En prenant congé de vous, je forme des vœux, pour que la Providence vous récompense, vous et vos familles, du travail énergique et consciencieux que vous avez consacré à l'Etat et à votre Souveraine.

Alors l'honorable Orateur du Conseil Législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur que cette législature provinciale soit protégée à mardi le 18 de juillet prochain, pour être ici tenue, et cette législature provinciale est en conséquence prorogée à mardi le 18 de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux.

INDEX

DU

SEIZIÈME VOLUME.

45 VICTORIA, 1882.

ABATTOIRS de Montréal, 29.

ACTESON, Philip, et autres, 51.

ADDIE, James, et autres, 102.

ADRESSES :

Au Lieutenant-Gouverneur :

—En réponse au discours du Trône, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

—Pour warrants (\$12,665.00), 57 ; (\$7,500.00), 216.

—Chemin de fer de Q. M. O. & O., 31 ; Rép., 78.

— “ “ de St-Eustache et de St-Lin, 39.

—Concernant Lalonde, de Richmond, 42 ; rép., 187.

—Impressions du chemin de fer de Q. M. O. & O., 56.

—Chemin de fer Q. M. O. & O., 72.

—Terrain de la prison, Montréal, 72 ; rép., 89, 98.

—Juges de paix de Richmond, 72 ; rép., 198.

—Rép. à adresse du 23 juin 1881, sur chemin de fer Q. M. O. & O., 90.

—Priant le Lieutenant-Gouverneur, de ne pas permettre la vente de la section est, etc., déclarée hors d'ordre, 127.

—Démission de A. Pilon, 182.

A Sa Majesté, au sujet d'un attentat contre sa vie ; concours de l'Assemblée demandé, 12, 13, 17, 18, 19 ; réponse, 192, 193.

ANSE-AU-GASCON, 45.

APPELS DE LA DÉCISION DE L'ORATEUR, 79, 215.

ARCHAMBEAULT, l'hon. L., signe protêt contre Bill (No. 139), 182.

ARMAGH, canton de, 28.

ARSENEAU, N., et autres, 52.

ARTISANS CANADIENS DE MONTRÉAL, 65.

ASILE DES ORPHELINS, Québec, 29.

“ DU BON-PASTEUR, Montréal, 15.

“ DES SOURDS-MUETS, 116.

ASSOCIATION de Québec et du Lac Supérieur, 33.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, Rich., Drum. et Yamas., 7.

“ “ “ Stanstead et Sherbrooke, 7.

AUDET, rév. J. F., et autres, 45.

AUDET, rév. P., et autres, 74.

BAAPTIST, Alex., et autres, 15.

BÉDARD, J. C., 25.

BÉLANGER, P. C., et autres, 70.

BÉRUBÉ, rév. Th., et autres, 74.

BETHUNE, Strachan, et autres, 75.

BILLS, voir ci-dessous.

BIRON, Hector, et autres, 106.

BISHOP'S COLLEGE, 29.

BLANCHET, rév. J. B., et autres, 74.

BLOUIN, rév. F. A., et autres, 52.

BOSSÉ, rév. F. X., et autres, 71.

BOURDAGES, Z., et autres, 44.

BOURQUE, F., et autres, 29.

BOWEN, G. F., et autres, 6.

-
- BOWEN, C. E., et autres, 7.
 BOYD, Daniel, et autres, 81.
 BROMPTON-GORE, 35.
 BROOKS, E. T., et autres, 70.
 BROWN, Daniel, et autres, 50.
 BUCKLAND, canton de, 16.
 BULSTRODE, canton de, 201.
 BURNETT, F. G., et autres, 29.

BILLS :

- A.—Concernant l'agriculture. Présenté et lu *pro formâ*, 5.
- B.—Présenté par l'honorable M. *de La Bruère* et intitulé : “ Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict., ch. 30, intitulé : “ Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette province,” 1re lecture, 21 ; 2e lecture, réf., 43 ; A. A., 46, 47 ; 3e lecture, passé, 50.
- C.—Présenté par l'honorable M. *de La Bruère*, et intitulé : “ Acte pour ajouter des dispositions nouvelles à l'acte de cette province, 32 Vict., chap. 15, intitulé : “ Acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics,” 1ère lecture, 21 ; 2e lect., réf., 32 ; com. gén., progrès, 34, 40 ; bill retiré, 46.
- D.—Présenté par l'honorable M. *Beaudry*, et intitulé : “ Acte pour autoriser la compagnie d'assurance appelée “ The Liverpool and London and Globe Insurance Company ” à faire des contrats, à poursuivre et à être poursuivie, dans la province de Québec, en son propre nom et pour d'autres fins,” 1ère lecture, 28 ; 2e lect. réf., 40 ; S. A. ; 3e lecture, passé, 60, 61 ; rapporté de l'ass. lég., a. a., am. agréés, 119 ; sanctionné, 240.
- E.—Présenté par l'honorable M. *Archambeault*, et intitulé : “ Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Wentworth.” 1ère lecture, 63 ; 2e lecture, réf., 78 ; A. A., 3e lecture, 99 ; rapporté de l'ass. lég., a. a., 145 ; am. lus 2e fois et agréés, 152 ; sanctionné, 240.
- F.—Présenté par l'honorable M. *de Boucherville* et intitulé : “ Acte pour incorporer le Collège commercial de Varennes.” 1ère lecture, 39 ; 2e lecture, réf., 43 ; S. A., 3e lecture, 67 ; rapporté de l'ass. lég., s. a., sanctionné, 130 ; dépôt remis, 152.
- G.—Présenté par l'honorable M. *Couture*, et intitulé : “ Acte pour incor-

porer l'Académie de garçons de St-Joseph de Lévis." 1ère lecture, 42 ; 2e lecture, réf., 61 ; S. A., 3e lecture, 68 ; rapporté de l'ass. lég. s. a., sanctionné, 130.

H.—Présenté par l'honorable M. *Dionne*, et intitulé : " Acte concernant l'Orateur du Conseil Législatif." 1ère lecture, 42 ; 2e lecture, réf., 73 ; S. A., 3e lecture, 79, 80 ; rapporté de l'ass. lég., a. a. ; am. agréés, 133, 134 ; sanctionné, 240.

I.—Présenté par l'honorable M. *Beaudry*, intitulé : " Acte déclarant que l'édit de 1743 de Louis XV, roi de France, et enregistré au conseil supérieur, est la loi de cette province." 1ère lecture, 50 ; continué généralement, 124.

J.—Présenté par l'honorable M. *de LaBruère* et intitulé : " Acte pour autoriser la création d'une société sous le nom de " Société d'industrie laitière de la province de Québec." 1ère lecture, 50 ; 2me lecture, réf., 68, 69 ; A. A., 3me lecture, 77, 78 ; rapporté de l'Ass. lég., s. a., 103 ; sanctionné, 129.

Bill No. 3.—Intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 Vict., ch. 19, concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies." Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture, réf., 109 ; s. a., 3e lecture, 117, 118 ; sanctionné, 130.

Bill No. 4.—Intitulé ; " Acte pour protéger les colons." Reçu et lu la 1ère fois, 124 ; 2e lecture, réf., 128 ; a. a., 3e lecture, 133 ; am. agréés, 148 ; sanctionné, 240.

Bill No. 5.—Intitulé ; " Acte pour amender les actes concernant la vente et l'administration des terres publiques." Reçu et lu la 1ère fois, 168 ; 2e lecture, réf., 173 ; s. a., 3e lecture, 185 ; sanctionné, 240.

Bill No. 6.—Intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette province. Reçu et lu la 1ère fois, 138 ; 2e lecture, réf., 143 ; s. a., 3e lecture, 152 ; sanctionné, 240.

Bill No. 7.—Intitulé : " Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, 41 Vict., chap. 3." Reçu, lu 3 fois et passé s. a., 233, 234 ; sanctionné, 240.

Bill No. 8.—Intitulé : " Acte concernant les Fonds de Bâtisses et de Jurés." Reçu et lu la 1ère fois, 134 ; 2e lecture, réf., 137 ; s. a., 3e lect., 143 ; sanctionné, 240.

Bill No. 9.—Intitulé : " Acte pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leur capital-actions." Reçu et lu la 1ère fois, 159 ; 2e lecture, réf., 172, 173 ; rapport de progrès, 184, 193 ; a. a. ; 3e lecture, 219 ; am. agréés, 230, 231 ; sanctionné, 240.

Bill No. 10.—Intitulé : " Acte pour valider certains actes notariés." Reçu

- et lu la 1ère fois, 63 ; 2e lecture, réf., 80 ; S. A., 3e lecture, 84 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 13.—Intitulé : “ Acte concernant les arpenteurs de la province de Québec et les arpentages.” Reçu et lu la 1ère fois, 124 ; 2e lecture, réf., 132 ; S. A., 137 ; 3e lecture, 142 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 14.—Intitulé : “ Acte pour pourvoir à l’inspection des compagnies d’assurance dans la province.” Reçu et lu la 1ère fois, 138 ; 2e lecture, réf., 144 ; s. a., 3e lecture, 148 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 15.—Intitulé : “ Acte concernant les compagnies d’assurance mutuelle contre le feu.” Reçu et lu la 1ère fois, 139 ; 2e lecture, réf., 145 ; s. a., 3e lecture, 157 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 16.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les lois scolaires de cette province.” Reçu et lu la 1ère fois, 168 ; 2e lecture, réf., 173 ; a. a., 3e lecture, 198, 199 ; am. agréés, 202 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 20.—Intitulé : “ Acte pour amender le chapitre soixante et onzè des statuts refondus du Canada et l’acte provincial, 32 Vict, chap. 43.” Reçu et lu la 1ère fois, 63 ; 2e lecture, réf., 80, 81 ; rapporté comme Bill public, réf., 89 ; a. a., 3e lecture, 94 ; am. agréés, 100 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 21.—Intitulé : “ Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à “ La compagnie des chemins de péage de l’Isle-Jésus,” et l’autoriser à augmenter son capital. Reçu et lu la 1ère fois, 149 ; 2e lecture, réf., 153 ; s. a., 3e lecture, 155 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 22.—intitulé : “ Acte pour détacher de la paroisse de Varennes, comté de Verchères, trois îles situées dans le fleuve Saint-Laurent, et les annexer à la paroisse de Repentigny, comté de l’Assomption. pour les fins électorales, municipales, scolaires et autres fins quelconques.” Reçu et lu la 1ère fois, 92 ; 2e lecture, réf., 108 ; s. a., 3e lecture, 122, 123 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 24.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte incorporant “ l’Association de Québec et du Lac Supérieur, pour l’exploitation des mines. ” Reçu et lu la 1ère fois, 91 ; 2e lecture, réf., 107 ; s. a., 3e lecture, 123 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 25.—Intitulé : “ Acte autorisant Jean Cyrille Bédard à construire et à maintenir des estacades en travers de la rivière St-François, près de “ Mahers Mill, ” dans le canton de Melbourne, dans le comté de Richmond et pour autres fins. ” Reçu et lu la 1ère fois, 107 ; 2e lecture, réf., 117 ; a. a., 3e lecture, 140 ; am. agréés, 167 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 26.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et pour accorder de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte Saint-Antoine. ” Reçu et lu la 1ère fois,

-
- 135 ; 2^e lecture, réf., 138 ; a. a., 164 ; am. de nouveau, 3^e lecture, 170, 171.
- Bill No. 27.—Intitulé : “ Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal, et pour lui conférer de nouveaux pouvoirs.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 159 ; 2^e lecture, réf., 166 ; préambule non prouvé, 191 ; rapport adopté, 216.
- Bill No. 28.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l’incorporation de la ville de Lachine.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 119 ; 2^e lecture, réf., 124 ; s. a., 3^e lecture, 140, 141 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 29.—Intitulé : “ Acte pour étendre les privilèges et pouvoirs de la compagnie du pont de Saint-François.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 186 ; 2^e lecture, réf., 189 ; a. a., 3^e lecture, 197, 198 ; am. agréés, 203 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 30.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la ville de Richmond.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 103 ; 2^e lecture, réf., 110, 111 ; a. a., 160 ; 3^e lecture, 166 ; am. agréés, 190 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 31.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 84 ; 2^e lecture, réf., 90, 91 ; A. A., 3^e lecture, 100 ; am. agréés, 106 ; sanctionné, 129.
- Bill No. 32.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ la compagnie pour l’extraction et le traitement des métaux, de Sherbrooke.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 54 ; 2^e lecture, réf., 56 ; s. a., 3^e lecture, 68 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 33.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ la compagnie des chaux et phosphates du Canada.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 54 ; 2^e lecture, réf., 57 ; a. a., 68 ; réf. de nouv. avec instr., 80 ; a. a., 89 ; 3^e lecture, 94 ; am. agréés, 100 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 34.—Intitulé : Acte pour incorporer “ la compagnie de flottaison et de mise en radeaux des bois du Saint-Maurice.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 139 ; 2^e lecture, réf., 144 ; s. a., 3^e lecture, 151 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 35.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ The West End Free Dispensary.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 77 ; 2^e lecture, réf., 90 ; s. a., 3^e lecture 96, 97 ; sanctionné, 129.
- Bill No. 37.—Intitulé : “ Acte pour incorporé l’Orphelinat de Marieville.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 84 ; 2^e lecture, réf., 90 ; a. a., 3^e lecture, 97 ; am. agréés, 102, sanctionné, 130.
- Bill No. 38.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie de Macadam

- de Saint-Hyacinthe." Reçu et lu la 1ère fois, 104 ; 2e lecture, réf., 111 ; a. a., 3e lecture, 126, 127 ; am. agréés, 133 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 39.—Intitulé : " Acte pour incorporer " La compagnie pour l'éclairage au gaz de Saint-Hyacinthe." Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, réf., 110 ; s. a., 3e lecture, 123 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 40.—Intitulé : " Acte pour ériger le premier rang de la paroisse de St-Michel-de-Bellechasse en municipalité séparée." Reçu et lu la 1ère fois, 101 ; 2e lecture, réf., 110 ; préambule non prouvé, 131, 137.
- Bill No. 41.—Intitulé : " Acte pour incorporer " La Société Française des Phosphates du Canada." Reçu et lu la 1ère fois, 107 ; 2e lecture, réf., 117 ; s. a., 3e lecture, 131 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 47.—Intitulé : " Acte pour amender l'acte 42-43 Vjct., chap. 37, concernant la profession médicale et la chirurgie." Reçu et lu la 1ère fois, 103 ; 2e lecture, réf., 118 ; a. a., 3e lecture, 132 ; am. agréés, 148 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 49.—Intitulé : " Acte pour amender les actes concernant le notariat." Reçu et lu la 1ère fois, 168 ; 2e lecture, réf., 173, 174 ; s. a., 3e lecture, 185 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 50.—Intitulé : " Acte pour abolir la qualification foncière des députés à l'assemblée législative de Québec." Reçu et lu la 1ère fois, 149 ; débat sur 2e lecture ajourné, 167 ; reprise du débat, 2e lecture, réf., 170 ; a. a., 177 ; 3e lecture, 187, 188 ; am. agréés, 219, 220 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 51.—Intitulé : " Acte pour incorporer le Septuor Haydn de Québec," Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; 2e lecture, réf., 83 ; a. a., 3e lecture, 97 ; am. agréées, 103 ; sanctionné, 129.
- Bill No. 53.—Intitulé : " Acte pour amender de nouveau le code municipal de la Province de Québec." Reçu et lu la 1ère fois, 168 ; 2e lecture, réf., 174 ; réf. de nouveau, 180 ; rapporté s. a., amendé en chambre, 196 ; réf. de nouv., et rapp. a. a., 3e lecture, 203 ; message de l'Ass. lég., le Conseil n'insiste pas, 214, 215 ; sanctionné, 240.
- Bill No. 54.—Intitulé : " Acte concernant la législation et la garde des registres de sépulture tenus par la congrégation de Notre-Dame de Montréal, à Villa Maria." Reçu et lu la 1ère fois, 63 ; mis sur l'ordre du jour, 69 ; 2e lecture, réf., 80 ; s. a., 3e lecture, 89 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 56.—Intitulé : " Acte pour amender les divers actes relatifs à la corporation de la ville de Sorel." Reçu et lu la 1ère fois, 159 ;

- 2e lecture réf., 166 ; a. a., 3e lecture, 181, 182 ; am. agréés, 196 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 57.—Intitulé : “ Acte pour incorporer l’Hospice St-Joseph de la Délivrance.” Reçu et lu la 1ère fois, 85 ; 2e lecture réf., 91 ; A. A., réf., 98 ; com. gen. a. a., 3e lecture, 109, 110 ; am. agréés, 148 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 58.—Intitulé : “ Acte pour autoriser la compagnie des abattoirs de Montréal à emprunter de l’argent et à émettre des débetures.” Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture réf. 108 ; s. a., 3e lecture, 131 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 59.—Intitulé : “ Acte pour permettre à “ La compagnie de sucre de betterave “ *Pioneer* ” d’augmenter son capital et d’emprunter sur débetures. Reçu et lu la 1ère fois, 63 ; 2e lecture, réf., 69 ; A. A., 3e lecture, 76 ; am. agréés, 93 ; sanctionné, 129.
- Bill No. 60.—Intitulé : “ Acte pour changer le nom de “ La compagnie manufacturière Lawlor, en celui de “ La compagnie manufacturière Belmont.” Reçu et lu la 1ère fois, 92 ; 2e lecture, réf., 108 ; S. A., 3e lecture, 126 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 61.—Intitulé : “ Acte pour incorporer *The Quebec Hotel Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 63 ; 2e lecture, réf., 69 ; S. A., 3e lecture, 76 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 62.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ La compagnie de papier Rolland.” Reçu et lu la 1ère fois, 76 ; 2e lecture, réf., 90 ; A. A., 3e lecture, 99, 100 ; am. agréés, 106 ; sanctionné, 129.
- Bill No. 63.—Intitulé : “ Acte incorporant le “ Crédit Mobilier Canadien.” Reçu et lu la 1ère fois, 199 ; 2e lecture, réf., 205 ; s. a., 3e lecture, 214 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 64.—Intitulé : “ Acte pour confirmer le privilège de cinquante ans accordé à la “ Compagnie de l’aqueduc de Louiseville ” par le conseil municipal de la ville de Louiseville. ” Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; 2e lecture, réf., 84 ; a. a., 96 ; 3e lecture, 101 ; am. agréés, 106 ; sanctionné, 129.
- Bill No. 65.—Intitulé : “ Acte d’incorporation de la “ Compagnie Agricole et Manufacturière de Témiscouata. ” Reçu et lu la 1ère fois, 128 ; 2e lecture, réf., 133 ; a. a., 3e lecture, 151 ; am. agréés, 174 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 66.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Trois-Rivières et du Nord-Ouest. ” Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture, réf., 108 ; s. a., 3e lecture, 122 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 67.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 41 Vict., chap. 52, incorporant “ La compagnie de sucre de betterave de la province de

- Québec." Reçu et lu la 1ère fois, 77; 2e lecture, réf., 83; S. A., 3e lecture, 102; sanctionné, 130.
- Bill No. 68.—Intitulé: "Acte pour autoriser Jean-Baptiste Roy et autres, de la paroisse de Saint-François, district de Montmagny, à ériger un pont sur la Rivière du Sud, en la dite paroisse, et pour d'autres fins." Reçu et lu la 1ère fois, 159; 2e lecture, réf., 165, 166; s. a., 175; 3e lecture, 183; sanctionné, 241.
- Bill No. 69.—Intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec." Reçu et lu la 1ère fois, 103; 2e lecture, réf., 111; a. a., réf. à c. g., a. a., 3e lecture, 121; Bill redemandé, 182; message de l'ass. lég. renvoyant le Bill, 200; motion et question d'ordre, 206; ordre d'envoyer message, 218; message de l'ass. lég., 225, 226.
- Bill No. 70.—Intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, (38 Vict., chap, 76." Reçu et lu la 1ère fois, 106, 107; 2e lecture, réf., 116, 117; a. a., 156; 3e lecture, 160; am. agréés, 175; sanctionné, 241.
- Bill No. 74.—Intitulé: "Acte pour amender certaines dispositions du code municipal." Reçu et lu la 1ère fois, 134; 2e lecture, réf., 138; s. a., 147; 3e lecture, 151; sanctionné 241.
- Bill No. 76.—Acte pour ériger la paroisse de Sainte-Anastasie-de-Nelson en une municipalité séparée." Reçu et lu 1ère et 2e fois, réf., 204; s. a., 3e lecture, 213, 214; sanctionné, 241.
- Bill No. 78.—Intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie générale de dépôts de Montréal." Reçu et lu la 1ère fois, 139; 2e lecture, réf.; 144; s. a., 3e lecture, 158; sanctionné, 241.
- Bill No. 79.—Intitulé: "Acte pour incorporer "l'Union St-Joseph de Saint-Césaire." Reçu et lu la 1ère fois, 101; 2e lecture, réf., 110; s. a., 3e lecture, 123; sanctionné, 130.
- Bill No. 80.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne de l'éclairage électrique." Reçu et lu la 1ère fois, 139; 2e lecture, réf., 144; a. a., 151; 3e lecture 161; am. agréés, 175; sanctionné, 241.
- Bill Fo. 87.—Intitulé: "Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada." Reçu et lu la 1ère fois, 134; 2e lecture, réf., 143; a. a., 184, 185; 3e lecture, 188; am. agréés, 199; sanctionné, 241.
- Bill No. 89.—Intitulé: "Acte pour amender et suppléer à l'acte concernant la déclaration que devront faire les compagnies incorporées, 40 Vict., ch. 15." Reçu et lu la 1ère fois, 93; 2e lecture, réf., 109; s. a., 3e lecture, 118; sanctionné, 130.

- Bill No. 90.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l’acte 41 Vict., chap. 5, amendant l’acte 32 Vict., ch. 15, concernant l’agriculture et les travaux publics.” Reçu et lu la 1ère fois, 139 ; 2e lecture, réf., 144, 145 ; s. a., 148 ; 3e lecture, 152 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 94.—Intitulé : “ Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de jonction de Saint-André à se fusionner et à émettre des obligations hypothécaires.” Reçu et lu la 1ère fois, 134 ; 2e lecture, réf., 137 ; S. A., 3e lecture, 150 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 95.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ La Trappe de Notre-Dame-du-Lac-des-Deux-Montagnes.” Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture, réf., 109 ; S. A., 3e lecture, 122 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 98.—Intitulé : “ Acte pour autoriser la société ecclésiastique du diocèse de Québec à consolider certains fonds de dotation.” Reçu et lu la 1ère fois, 134 ; 2e lecture, réf., 138 ; S. A., 3e lecture, 157 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 99.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte général des mines de Québec de 1880.” Reçu et lu 1ère, 2e et 3e fois, s. a., 231 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 100.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 24 Vict., chap. 32, concernant les compagnies d’assurance mutuelle.” Reçu et lu la 1ère fois, 178, 179 ; 2e lecture, réf., 189 ; a. a., 3e lecture, 193, 194 ; am. agrésés, 199 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 101.—Intitulé : “ Acte pour détacher “ l’Isle aux Lièvres ” du comté de Charlevoix, et l’annexer au comté de Kamouraska.” Reçu et lu la 1ère fois, 212 ; 2e lecture, réf., 218 ; rapporté comme bill public, réf., de nouv., s. a., 3e lecture, 223, 224 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 105.—Intitulé : “ Acte pour définir la position et l’étendue de certains rangs du canton de Tring.” Reçu et lu la 1ère fois, 167 ; 2e lecture, réf., 173 ; s. a., 3e lecture, 179, 180 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 106.—Intitulé : “ Acte pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer Québec, Montréal Ottawa et Occidental s’étendant de Montréal à St-Jérôme, Aylmer et la cité d’Ottawa.” Reçu et lu la 1ère fois, 85 ; débat sur 2e lecture, 95 ; débat repris 98, 101, 104, 105 ; 2e lecture, réf., 105 ; com. gén., progrès, s. a., débats, 3e lecture, 111, 112, 113, 114, 115 ; sanctionné, 129.
- Bill No. 108.—Intitulé : “ Acte concernant les sociétés et établissements de fabrication de beurre ou de fromage, ou des deux combinés, en cette province.” Reçu et lu la 1ère fois, 168 ; 2e lecture, réf., 174 ; s. a., 3e lecture, 183 ; sanctionné, 241.
- Bill No. 109.—Intitulé : “ Acte pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame-des-Anges de Montauban, dans le comté de Portneuf, et la

paroisse de St-Cajétan d'Armagh, dans le comté de Bellechasse." Reçu et lu la 1ère fois, 179; 2e lecture, réf., 184; s. a., 3e lecture, 192; sanctionné, 241.

- Bill No 110.—Intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal." Reçu et lu la 1ère fois, 149; 2e lecture, réf., 161; a. a., 176; 3e lecture, 177; conférence, 197; 199; 202; raisons de l'ass. lég., avec rapp. des conférenciers, 206, 207, 208, 209, 210, 211; débat; débat repris, 212; Résolu: que le conseil insiste sur ses amendements, 212, 213.
- Bill No. 111.—Intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Leeds et des Cantons de l'Est." Reçu et lu la 1ère fois, 107; 2e lecture, réf., 117; s. a., 3e lecture, 135, 136; sanctionné, 241.
- Bill No. 112.—Intitulé: "Acte pour incorporer *The Sherbrooke Iron Manufacturing Company*." Reçu et lu la 1ère fois, 124; 2e lecture, réf., 128; s. a., 3e lecture, 147; sanctionné, 241.
- Bill No. 113.—Intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du pont de Drummondville." Reçu et lu la 1ère fois, 168; 2e lecture, réf., 174; s. a., 3e lecture, 181; sanctionné, 241.
- Bill No. 114.—Intitulé: "Acte pour constituer en corporation la compagnie minière de l'île d'Orléans." Reçu et lu la 1ère fois, 107; 2e lecture, réf., 117; S. A., 3e lecture, 131, 132; sanctionné, 241.
- Bill No. 115.—Intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation de l'Outaouais." Reçu et lu la 1ère fois, 103; 2e lecture, réf., 111; a. a., 3e lecture, 121, 122; am. agréés, 133; sanctionné, 241.
- Bill No. 116.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant "La société des artisans canadiens-français de la cité de Montréal." (40 Vict., chap 63). Reçu et lu la 1ère fois, 150; 2e lecture, réf., 154; S. A., 3e lecture, 156; sanctionné, 241.
- Bill No. 117.—Intitulé: "Acte concernant l'administration des biens de l'évêque catholique romain de Montréal, dans la province du Bas-Canada." Reçu et lu la 1ère fois, 149; 2e lecture, réf., 154; A. A., 3e lecture, 156; am. agréés, 167; sanctionné, 242.
- Bill No. 118.—Intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des quais et élévateurs de Longueuil." Reçu et lu la 1ère fois, 159; mis sur l'ordre du jour, 174; 2e lecture, réf., 183; A. A., 3e lecture, 221; am. agréés, 225; sanctionné, 242.
- Bill No. 119.—Intitulé: "Acte pour incorporer "Le Crédit Mobilier et agricole de Québec." Reçu et lu la 1ère et 2e fois, réf., 205; S. A., 3e lecture, 214; sanctionné, 242.

-
- Bill No. 120.—Intitulé : “ Acte pour amender la charte du “ Crédit Foncier Franco-Canadien.” Reçu et lu la 1ère fois, 158 ; 2e lecture, 58e règle susp., réf., 188 ; A. A., 3e lecture, 197 ; am. agréés, 203 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 121.—Intitulé : “ Acte incorporant la Grande Loterie Nationale de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois ; débat sur 2e lecture, Bill retiré, 178.
- Bill No. 122.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ The Sherbrooke Turf Club.” Reçu et lu la 1ère fois, 103 ; 2e lecture, réf., 111 ; s. a., 3e lecture, 127 ; sanctionné, 130.
- Bill No. 123.—Intitulé : “ Acte incorporant la compagnie pour l'exploitation et le transport des minerais de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 149 ; 2e lecture, réf., 153. 154 ; a. a., 156 ; 3e lecture, 167 ; am. agréés, 178 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 124.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel.” Reçu et lu la 1ère fois, 179 ; 2e lecture, réf., 184 ; a. a., 202 ; débat, 216 ; 3e lecture, 217 ; am. agréés, 222 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 125.—Intitulé : “ Acte pour amender et étendre les lois concernant l'éducation en cette province.” Reçu et lu la 1ère fois, 179 ; 2e lecture, réf., 184 ; 3e lecture, 191 ; am. agréés, 199 ; sanctionné sous le titre amendé comme suit : “ Acte pour autoriser les commissaires d'écoles catholiques de la ville de Sorel de faire certains emprunts,” 242.
- Bill No. 128.—Intitulé : “ Acte affectant le prix de la vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental au paiement de la dette consolidée de la Province.” Reçu et lu la 1ère fois, 186 ; 2e lecture, réf., 189 ; s. a., 3e lecture, 194 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 129.—Intitulé : “ Acte concernant le Conseil Exécutif ” Reçu et lu la 1ère fois, 185 ; 2e lecture, débat, réf., 190 ; a. a., 3e lecture, 195 ; am. agréés, 199 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 133.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 24 Vict., ch. 26, et autres actes concernant la cour de recorder de la cité de Québec,” Reçu et lu 1ère, 2e et 3e fois, s. a., 220 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 134.—Intitulé : “ Acte concernant le pourcentage payable par les officiers publics sur leurs honoraires.” Reçu et lu la 1ère fois, 134 ; 2e lecture, réf., 147 ; s. a., 3e lecture, 153 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 135.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 24 Victoria, chapitre 109, incorporant le collège Morrin, de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 149 ; 2e lecture, réf., 153 ; s. a., 3e lecture, 155 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 139.—Intitulé : “ Acte pour décréter et confirmer la vente de cette

- partie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, connu sous le nom de "section-est," et s'étendant depuis la jonction de Saint-Martin jusqu'à la cité de Québec." Reçu et lu la 1ère fois, 158; 2e lecture, avec débats, 161, 162, 163; réf., réf., s. a., 3e lecture, 163; sanctionné, 242.
- Bill No. 141.—Intitulé : "Acte pour définir la position de certaines lignes, dans le canton de Chester Ouest." Reçu et lu la 1ère fois, 186; 2e lecture, réf., 189, 190; s. a., 3e lecture, 195; sanctionné, 242.
- Bill No. 142.—Intitulé : "Acte pour faciliter l'intervention de la couronne dans les causes civiles où la constitutionnalité des lois fédérales ou provinciales est mise en question." Reçu et lu la 1ère fois, 186; 2e lecture, réf., 189; s. a., 3e lecture, 194; sanctionné, 242.
- Bill No. 143.—Intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes qui incorporent la cité de Québec." Reçu et lu la 1ère fois, 212; 2e lecture, réf., 218; s. a., 225; rapport adopté, débat, 3e lecture, 227, 228, 229; am. agréés, 236; sanctionné, 242.
- Bill No. 145.—Intitulé : "Acte pour compléter les dispositions concernant l'érection civile des paroisses de Montréal." Reçu et lu 1ère et 2e fois, réf., 222, 223; rapp. comme Bill public, réf. de nouv. 224; s. a., 3e lecture, 227; sanctionné, 242.
- Bill No. 147.—Intitulé : "Acte concernant le subside accordé à la compagnie de sucre de betteraves de la province de Québec, et le *bonus* à être payé sur ce subside, pour la culture de la betterave." Reçu et lu 1ère et 2e fois, réf., 204; s. a., 3e lecture, 217; sanctionné, 242.
- Bill No. 148.—Intitulé : "Acte pour détacher les cantons de Wolfe, Salaberry et Grandison, situés dans le comté d'Argenteuil, et les annexer au comté de Terrebonne pour les fins électorales, judiciaires, d'enregistrement et toutes autres fins quelconques." Reçu et lu 1ère et 2e fois, réf., 204; S. A., 3e lecture, 217, 218; sanctionné, 242.
- Bill No. 149.—Intitulé : "Acte concernant la construction du palais de justice de Québec." Reçu et lu 1ère, 2e et 3e fois, 232; sanctionné, 242.
- Bill No. 150.—Intitulé : "Acte autorisant l'émission de débetures provinciales." Reçu et lu la 1ère et 2e fois, réf., 222; S. A., 3e lecture, 224, 225; sanctionné, 242.
- Bill No. 151.—Intitulé : "Acte pour amender l'acte d'interprétation (31 Victoria, chapitre 7.) Reçu et lu 1ère et 2e fois, réf., 222; s. a., 3e lecture, 225; sanctionné, 242.
- Bill No. 152.—Intitulé : "Acte octroyant à Sa Majesté, les deniers requis

- pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1882, et le 30 juin 1883, et pour d'autres fins de service public." Reçu et lu 3 fois, passé et reporté à l'Assemblée lég., 233 ; sanctionné, 243.
- Bill No. 153.—Intitulé : " Acte pour amender l'article 556 du code de procédure civile." Reçu et lu la 1ère fois, 220 ; 2e et 3e lectures, s. a., 221, 222 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 154.—Intitulé : " Acte concernant la taxe des écoles de la cité de Montréal." Reçu et lu la 1ère fois, 225 ; 2e lecture, réf., s. a., 220 ; 3e lecture, 232, 233.
- Bill No. 156.—Intitulé : " Acte pour faire disparaître certaines inhabilités provenant d'infractions à l'acte électoral de Québec." Reçu et lu 3 fois, passé s. a., 232, 233 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 157.—Intitulé : " Acte pour imposer certaines taxes directes sur certaines corporations commerciales." Reçu et lu la 1ère, 2e et 3e fois, s. a., 231, 232 ; sanctionné, 242.
- Bill No. 158.—Intitulé : " Acte accordant de l'aide pour la construction de certains chemins de fer." Reçu et lu la 1ère et 2e fois, réf., 234 ; A. A., débat sur rapport, 3e lecture, 234, 235 ; conférence demandée et accordée, 236, 237 ; rapport des raisons soumis, 237 ; rapport additionnel adopté, 238 ; am. adoptés et message, 239 ; am. agréés, 239 ; sanctionné, 243.
- Bill No. 159.—Intitulé : " Acte pour encourager la culture des arbres forestiers." Reçu et lu 1ère, 2e et 3e fois, s. a., 231 ; sanctionné, 243.

CABANA, Antoine, et autres, 120.

CACOUNA, 33.

CHAPERON, rev. J. T. A., et autres, 35.

CHAPLEAU, Z., et autres, 75.

CHEMIN DE FER DE LA R. S. ET DU TUNNEL, 58.

“ “ DE JONCTION DE ST-ANDRÉ, 16.

“ DE PÉAGE DE L'ILE-JÉSUS, 65.

CHESHAM, 70.

CHOUINARD, rév. A., et autres, 74.

CHRÉTIEN, rév. J. N., et autres, 45.

CLEVELAND, 51, 81.

COMITÉS, voyez ci-dessous.

COMPAGNIE DU CH. DE FER DE MONTRÉAL ET SOREL, 196.

“ DE MACADAN, St-Hyacinthe, 22.

“ DU PONT DE ST-FRANÇOIS, 22.

“ CANADIENNE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTR., 29.

“ DE L'AQUEDUC DE LOUISEVILLE, 29.

“ D'ABATTOIRS DE MONTRÉAL, 29.

CONFÉRENCES : Bill (110), 197, 202, 206, 207, 208, 209, 210, 211.

“ Bill (158), 236, 237, 238, 239.

CONTENTS ET NON-CONTENTS, 73, 79, 112, 113, 114, 115, 141, 142, 162, 163,
171, 172, 176, 178, 187, 188, 212, 213, 216, 117, 228, 234, 235.

COTE ST. LOUIS, 33.

COTE ST-ANTOINE, 22.

COUPERIC, Stephen, et autres, 33.

COUVENT DE LANORAIE, 25.

COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du parlement, 6.

2.—*Des Contingents, 20.*

1er rapport présenté, reçu, lu et référé de nouveau, 27, 32.

2ème “ “ “ “ adopté, 53, 54, 57.

3ème “ “ “ “ “ 136, 143.

4ème “ “ “ “ “ 201, 216.

3.—*Des Ordres Permanents et Bills Privés, 20.*

Délais prolongés, etc., 56.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 26, 32.

2ème “ “ “ “ “ 37, 39.

3ème “ “ “ “ “ 47, 50.

-
- 4ème rapport présenté, reçu, lu et adopté, 59, 60.
- 5ème “ “ “ “ “ 65, 67.
- 6ème “ “ “ “ “ 75, 76.
- 7ème “ “ “ “ “ 86, 89.
- 8ème “ “ “ “ “ 96.
- 9ème “ “ “ “ “ 125, 126.
- Motion pour ajouter noms, 141, rejetée, 142.
- 10ème rapport, présenté, reçu, lu et adopté, 146, 147.
- 4.—*Des Impressions :*
- Pour surveiller les impressions du Conseil, 20.
- Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informée, 16, 24.
- 1er rapport reçu, lu et adopté, 42.
- 5.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 20.
- 6.—Spécial pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la bibliothèque, 17, 21, 24.
- Rapport du comité conjoint, 164, 165.
- 7.—Permanent pour s'enquérir de la chambre de lecture et de la publication des débats, 23.
- 1er rapport reçu, lu et adopté, 46.
- 2e “ “ “ “ 71, 72.
- 8.—Spécial pour s'enquérir de la pétition de John Fraser, 56.

DELAGE, rév. F. X., et autres, 70.

DE MARTIGNY, A., et autres, 58.

DESCHAMPS, Ulric, et autres, 22.

DESJARDINS, rév. L., et autres, 74.

DESAULNIERS, F. L., et autres, 51.

DESAULTELS, rév. J. J., et autres, 29.

DION, N., et autres, 51.

DISPENSARE OPTHALMIQUE, Montréal, 65.

DISPENSARE DE MONTRÉAL, 15.

DOHERTY, Joseph, et autres, 51.

DRAPEAU, rév. J. O., et autres, 74.

DRAPEAU, rév. O., et autres, 81.

DRUMMOND, G. A., et autres, 22.

DUBOIS, N. H., et autres, 35.

DUFORT, Fabien, et autres, 29.

DURET, rév. J. C., et autres, 70.

DUVAL, rév. A., et autres, 74.

ÉCOLE DE MÉDECINE DE MONTREAL, 65.

EVÊQUE DE MONTRÉAL, 65.

EVÊQUE (Lord) de Québec, 29.

FABRE, Mgr., et autres, 44, 65.

FAFARD, rév. M., et autres, 23

FAIR, Robt., et autres, 45.

FAUVEL, John, et autres, 70.

FINLAY ASYLUM, 29

FISH AND GAME prot. club, 75.

FITZGERALD, Thomas, et autres, 55.

FLYNN, Ed., et autres, 71.

FOURNIER, rév. C. G., et autres, 74.

FRASER, John, 29.

GAGNÉ, rév. J., et autres, 52.

GAGNON, rév. N., et autres, 70.

GAUVREAU, P. L., et autres, 74.

GÉLINAS, rév. A. D., et autres, 106.

GENDRON, F.-X., et autres, 33.

GÉNÉREUX, E. A., et autres, 55

GOUVERNEUR-LIEUTENANT : Se rend et requiert la présence de l'Assemblée, 1, 2. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux chambres, 3, 4, 5. L'Orateur fait rapport du discours, il est lu et la considération en est remise, l'impression en est ordonnée, 5, 6. Pris en considération, 7. Résolution pour adresse en réponse, 7, 8, 9, Comité nommé pour préparer l'adresse basée sur cette résolution, 9. Chambre en comité, adresse rapportée, lue, adoptée, ordre de la grossoyer, à être signée et présentée par l'Orateur, 10, 11, 12. Rapport de la réponse, réponse, ordre de l'imprimer, 17, 18.

Sanctionne certains Bills, 129, 130, 240, 241, 242, 243.

Sanctionne le Bill des subsides; clôt la session par un gracieux discours aux deux chambres, 243, 244.

Adresses au. Voir adresses.

Messages du. Voir messages.

Proclamations du. Voir proclamations, en tête du volume.

GRANDBOIS, P. E., et autres, 16.

GRAVEL, rév. M., et autres, 74.

GRANDE-RIVIÈRE, 71.

GREFFIER DU CONSEIL, soumet ses comptes, 23 ; examinés, 54.

GUAY, Monsignor C., et autres, 74.

GUÉVREMONT, J. B., et autres, 29.

HOPITAL DES FEMMES, Montréal, 81.

HOSPICE DE JOLIETTE, 125.

HOSPICE ST-CHARLES, 65.

HURTEAU, H., et autres, 29.

INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS DE LEVIS, 7.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC, 33.

INSTITUT CATHOLIQUE DES S.-M., Mile-End, 65.

INSTITUT LITTÉRAIRE DE ST-PATRICK, 86, 95.

INSTITUT NATIONAL DES B.-A., 65, 99.

INTERPELLATION ET RÉPONSE AU SUJET DE LA RÉSIGNATION DE L. A. SENÉCAL,
120, 121.

ISLE-VERTE, 22.

JASMIN, rév. M., et autres, 35.

JEANNOTTE, rév. F. X., et autres, 7.

JEFFERY, W. H., et autres, 70.

JONES, Jeremiah, et autres, 44.

KERR, David, et autres, 44.

LACASSE, rév. A., et autres, 74.

LACERTE, E., et autres, 106.

LACERTE, P., et autres, 106.

LACHINE, 25.

LACOSTE, l'hon. Alexandre, présente une commission l'appelant au Conseil législatif ; il est introduit ; sa commission est lue ; il prête serment et signe sa déclaration de qualification, 14, 15.

LADIES, benev. soc. and house of refuge, 95.

LADIES' PROTESTANT HOME, Québec, 51.

LAMBERT, rév. L. L., et autres, 16.

LAMOTHE, Edm., et autres, 75.

LANGELIER, Victor, et autres, 41.

LANGEVIN, rév. E., et autres, 74.

LANORAIE, couvent de, 25.

LAROCQUE, Alfred, et autres, 35.

LARRIVÉE, rév. C., et autres, 45.

L'ASSOMPTION, 22.

LAVIOLETTE, l'hon. J. G., porté sur le comité des contingents, 23

LAWLOR MANUF. CO., 35.

LEBLANC, André, et autres, 44.

LEBOUTILLIER, et autres, 44.

LEGALLAIS, Ed., et autres, 45.

LÉGARÉ, P., mis à la retraite, 54, 57.

LÉPINE, N., et autres, 29.

LÉVÊQUE, rév. N., et autres, 29, 45.

LIEUTENANT GOUVERNEUR, voir *gouverneur*.

LINDSAY, rév. P., et autres, 45.

LIONAIS, Chs., et autres, 51.

LIVERPOOL and L. and G., ins. comp., 6.

LLOYD, Thos., mis à la retraite, 54, 57.

LOWELL, M., et autres, 55.

LYMAN, Mary C., 35.

MMAGOG, 16.

MALLOUX, 16.

MASSUE, L. H., et autres, 44.

MASSUE, L. U., et autres, 15.

MELBOURNE, canton de, 35.

“ habitants de, 51.

“ Slate comp., 70.

MESSAGES :

De l'Assemblée Législative :

Bibliothèque, 17.

Com. des impressions, 16.

Pour adresse à Sa Majesté, 17, 18.

Pour conférences, 197.

Sur Bill (No. 53) 214, 215.

“ (No. 69), 200, 225, 226.

Du Lieutenant-Gouverneur :

Rapport de l'imprimeur de la Reine, 19.

Adresse à Sa Majesté, 30, 31.

MONTGOMMERY, R. H., et autres, 29.

MONTREAL, cité de, 22, 33, 65.

“ habitants de, 22.

“ tramway de, 29.

MOORTEL, J. V., de, et autres, 71.

MORAUULT, rév. O., et autres, 70.

MOREAU, rév. E., et autres, 120.

MOREAU, rév. J. M., et autres, 62.

MOREAU, rév. P., et autres, 51.

MORISSETTE, rév. L. N., et autres, 71.

MORRIN COLLEGE, 95.

MCDUGALL, A., et autres, 44.

MCDUGALL, R., et autres, 70.

MCINTOSH, C. H., et autres, 58.

MENIDIER, canton de, 120.

MCPHERSON, W., et autres, 70.

NANTEL, rév. M., et autres, 29.

NEWPORT, hab. de, 71.

NEW-ROCLAND SLATE COMP., 20.

NORMANDIN, rév. J. O., et autres, 71.

N.-D. DE L'ASSOMPTION DE MENIDIER, 120.

N.-D. DES SEPT-DOULEURS, 22.

O'BRIEN, F. X., et autres, 29.

ORATEUR, décisions de, 79, 116, 127, 177, 215.

ORPHELINAT CATH. DE MONTRÉAL, 25.

P PARADIS, rév. M. J., et autres, 70.

PARADIS, rév. J., et autres, 71.

PELLETIER, Godfroy. et autres, 29.

PELLETIER, rév. F. L., et autres, 55, 65.

PÉRUSSE, rév. J. A., et autres, 71.

PICARD, rév. E., 23

PICHÉ, Jos., et autres, 29

PIONEER BEET ROOT COMP., 22.

PITL, C., et autres, 62.

PROCÈS-VERBAL, du 14 avril, amendé, 83.

“ “ du 24 “ “ 116.

PROTESTANT HOME FOR FRIENDLESS WOMEN, 6.

PLOTÉT, au sujet du Bill (No. 139), 169 ; signé par l'hon. Archambeault, 182.

QUÉBEC, cité de, 41.

QUINN, John, et autres, 55.

RAPPORTS :

—Imprimeur de la Reine, 19.

—Bibliothécaire, 19.

—Commissaire des travaux publics, 187.

RICHMOND, contribuables de, 51, 70, 74.

“ conseil de, 34.

RIMOUSKI, sœurs de, 120.

RIOUX, rév. J., et autres, 74.

ROBERGE, L. A., et autres, 70.

-
- ROBIN, Chs., et autres, 44.
 ROBINSON, J., et autres, 75.
 ROBITAILLE, L., et autres, 44.
 RODRIGUE, George, et autres, 52.
 ROLLAND, J. B., et autres, 34.
 ROSS, W. C., et autres, 44.
 ROSS, J. G., et autres, 34.
 ROULEAU, rév. T. G., 25.
 ROULEAU, rév. L., et autres, 74
 ROUSSEAU, Jos., et autres, 51.
 RUFFER, Gustav Heinrick Von, 47.

SEPTUOR HAYDN, 23

- SHEPHARD, James, et autres, 29.
 SMITH, Joseph, 120.
 SMITH, W., et autres, 44.
 SOCIÉTÉ D'HIST. NAT., de Montréal, 15.
 " HISTORIQUE, de Québec, 29.
 " D'AGRICULTURE, de Beauce, 33.
 " NUMISMATIQUE, de Montréal, 55.
 SŒURS DU BON PASTEUR, Montréal, 15.
 " DE LA PROVIDENCE, St-Vincent de Paul, 16.
 " DE LA CHARITÉ, Longueil, 15.
 " " " Lévis, 16.
 " DE LA PROVIDENCE, Laprairie, 16.
 " DE ST-FRANÇOIS-DU-LAC, 16.
 " DE LA PROVIDENCE, St-Anne d'Yamachiche, 7.
 " DE LA CHARITÉ, de St-Jean, 7.
 " DE LA PROVIDENCE, Montréal, 16.

-
- SCEURS DE LA MISÉRICORDE, Montréal, 29
“ DE ST-IGNACE DU COTEAU-DU-LAC, 47.
“ DE LA CHARITÉ, Québec, 55.
“ “ “ Rimouski, 120.
- SOREL, hôpital de, 35.
SOREL, ville de, 7
SOUCY, rév. J. O. et autres, 16, 45.
SOURDES-MUETTES DE MONTRÉAL, 29.
ST-ALEXIS DE MATAPÉDIA, 52.
ST-ANGÈLE DE MÉRICI, 120.
ST-ARSÈNE, 22.
STE-CUNÉGONDE, 35.
STE-ELIZABETH, hospice de, 16.
STE-ELIZABETH DE FARNHAM, hospice de, 25.
ST.ELOI, 33.
STE-EMMÉLIE DE L'ÉNERGIE, 16.
ST-EPIPHANE, 33.
St.FERDINAND, hospice de, 16.
ST-FRANÇOIS-XAVIER, 22.
ST-GABRIEL, 35.
ST-GEORGES, J. E. de; et autres, 62.
ST-HENRI, ville de, 33
ST-JOSEPH-DE-LA-DÉLIVRANCE, hospice de, 45.
ST-JOSEPH, de Montréal, 175.
ST-LAURENT, rév. Jos., et autres, 70.
ST-LOUIS-DES-HA! HA. 33.
STE-LUCIE DE DONCASTER, 170.
ST-MICHEL, 25.

ST-NÉRÉE, 44.

ST-SAUVEUR DE QUÉBEC, 25.

STEPHENS, Roméo H., et autres, 75.

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, 16.

THÉBERGE, rév., J. N., et autres, 15.

THÉBERGE, rév. M., 74.

THIVIERGE, rév. P. N., et autres, 45.

THOMAS, Wolferston, et autres, 51.

TRAHAM, rév. M., et autres, 29.

TRAPPISTES DES DEUX-MONTAGNES, 51.

TROIS-PISTOLES, 22.

TROIS-RIVIÈRES, cité de, 51.

TRUDEL, rév. C. E., et autres, 71.

UNION ST. JOSEPH, de Lévis, 33.

UNIVERSITY LYING-IN HOSPITAL, 58.

WAZIÈRES, comte de, et autres, 58.

WEIR, W., et autres, 44.

WHYTE, John, et autres, 45.

WOMEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION, Québec, 23.

YOUNG, Andrew S., et autres, 44

ERRATA.

Page 144, 1ère ligne, au lieu de (No. 4), lisez (No. 14).

Pages 212, 218, 223 et 224, le titre du Bill (No. 101) doit être comme suit: "Acte pour détacher "l'Isle aux Lièvres" du comté de Charlevoix, et l'annexer au comté de Kamouraska."